بنك الجزائر

RAPPORT 2008

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juin 2009

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2008

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.5

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL :
CRISE FINANCIERE ET REPERCUSSIONS
MACROECONOMIQUES..... p.8

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.27

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.42

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE
EXTERIEURE.....p.58

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.79

CHAPITRE VI :
SYSTEME BANCAIRE ET
INTERMEDIATION.....p.89

CHAPITRE VII :
SYSTEME DE PAIEMENT.....p.117

CHAPITRE VIII :
CONTROLE ET SUPERVISION
BANCAIRE.....p.126

CHAPITRE IX :
SITUATION MONETAIRE ET
POLITIQUE MONETAIRE.....p.141

CONCLUSION.....p.181

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES.....p.187

INTRODUCTION

Après le retour à la stabilité macroéconomique en 2000, les performances économiques de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2007, comme en témoignent les performances de croissance économique hors hydrocarbures robustes tirée par les plans de relance et de soutien de la croissance. Les performances macro financières de l'Algérie, quant à elles, ont été plus marquées.

L'Algérie a connu neuf années d'amélioration et de consolidation de sa position financière extérieure, capitalisant sur les acquis de la stabilité macroéconomique. Si la balance des paiements courants a été excédentaire durant les années 2000 à 2008, et d'une manière accrue, il importe de souligner que les réserves de change ont fortement progressé durant les quatre dernières années. Ce qui conjugué à la forte réduction de la dette extérieure a permis à l'économie algérienne d'être résiliente face à la grave crise financière internationale.

En contexte d'amélioration de la situation des finances publiques, la conduite ordonnée de la politique monétaire en 2008 a permis de résorber l'excès de liquidité de manière effective, maintenant l'inflation sous contrôle et confortant

davantage la stabilité financière. En particulier, la stabilité du taux de change effectif réel du dinar, ancrée sur une consolidation marquée de la position financière extérieure nette en 2008, a permis d'atténuer substantiellement l'effet du choc externe inhérent à l'inflation importée.

Le présent rapport de la Banque d'Algérie vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2008.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : CRISE FINANCIÈRE ET RÉPERCUSSIONS MACROÉCONOMIQUES

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : CRISE FINANCIERE ET REPERCUSSIONS MACROECONOMIQUES

Les turbulences financières qui ont apparues à partir de mi-2007, à la suite de la crise des crédits dits hypothécaires subprime aux Etats-Unis, se sont développées avec plus d'acuité au cours de l'année 2008, débouchant sur la crise bancaire et financière la plus grave depuis la grande dépression des années 1930. Malgré les interventions des Banques Centrales, dans le cadre de leur fonction de préteur en dernier ressort, des tensions accrues ont caractérisé l'évolution du secteur financier, à partir d'août 2007. Le système financier moderne et très complexe, connaît depuis un enchaînement de dysfonctionnements critiques ; les interdépendances étant des sources de risques systémiques.

L'intensification de la crise financière internationale depuis septembre 2008, suite à la faillite d'une grande banque d'investissement américaine (Lehman Brothers), a déstabilisé l'ensemble du système financier international. Il en a découlé la faillite ou la quasi-faillite de l'ensemble des établissements financiers les plus fragiles.

Les répercussions de la crise financière sur l'économie réelle dans les pays industrialisés ont commencé à se matérialiser au cours du quatrième trimestre de l'année sous revue (2008), provoquant des conséquences "désastreuses" pour l'ensemble des économies au niveau mondial, dont une importante dégradation du contexte macroéconomique mondial (récession, perte d'emplois, forte chute des prix des matières premières, …).

Corrélativement, la transmission des effets de la crise financière internationale aux systèmes bancaires et financiers des pays émergents et en développement, notamment en raison de la forte exposition de leur secteur bancaire aux marchés financiers internationaux, est devenue évidente à partir d'octobre 2008.

I.1 - CRISE FINANCIERE ET REPERCUSSIONS SUR LES ECONOMIES INDUSTRIALISÉES

Les analyses et publications des institutions financières internationales et de banques centrales montrent que les causes de cette crise financière mondiale sont à la fois d'ordre macroéconomiques et microéconomiques.

Les déséquilibres persistants des paiements courants extérieurs, excédents de la balance des paiements courants de pays émergents et déficits des paiements courants de certains pays industrialisés dont les Etats-Unis, sont une des causes macroéconomiques de la crise financière. La période entre la fin de la crise asiatique (1999) et le début de la crise actuelle (mi-2007) s'est graduellement distinguée par un nouveau contexte dit d'excès d'épargne au plan mondial où un nombre de pays émergents ont vu leur épargne augmenter d'une manière soutenue. Si l'épargne brute en pourcentage du produit intérieur brut global s'est accrue sensiblement entre 2001 (21,4 %) et 2007 (24,2 %), il importe de souligner que cette tendance reflète surtout le taux relativement élevé des pays émergents, particulièrement la Chine (57,6 % en 2007 contre 37,6 % en 2001) et certains pays du Moyen Orient (49,6 % en 2007 contre 33,3 % en 2001). Parallèlement, l'ampleur et la persistance du déficit courant des Etats-Unis ont débouché sur une dette extérieure brute du pays bien haussière. En effet, après la crise asiatique, certains pays émergents d'Asie ont accumulé d'importantes réserves de change notamment pour faire face à d'éventuelles sorties soudaines de capitaux du type observé durant la crise asiatique.

Le bas niveau des taux d'intérêt dans les pays industrialisés, en contexte du maintien de taux d'intérêt réels à court terme à un niveau exceptionnellement bas, est la seconde cause macroéconomique de la crise financière. En conséquence, la baisse du coût de l'emprunt a déclenché une explosion du crédit dans plusieurs pays industrialisés et certains pays émergents, résultant en un endettement croissant des ménages, tout en faisant grimper les prix des actifs financiers. Ce qui a alimenté le boum du logement dont les prix réels ont augmenté de plus de

30 %, entre 2003 et 2007, période où les marchés mondiaux d'actions gagnaient plus de 90 %. Par ailleurs, le bas niveau des taux d'intérêt a poussé à une plus grande prise de risques par les établissements financiers et les gestionnaires de fonds. Cette quête de rendement a contribué aux distorsions macroéconomiques.

Les causes microéconomiques de la crise, quant à elles, sont multiples. Les problèmes liés aux incitations, notamment l'incitation à l'effet de levier, les systèmes de rémunération et les incitations des agences de notations, les imperfections des techniques de mesure, de valorisation et de gestion du risque et les insuffisances du régime réglementaire représentent des dysfonctionnements qui ont permis au système financier de réaliser des rendements élevés et trop tôt, sans considération suffisante des risques encourus.

La crise financière internationale qui s'est d'abord manifestée comme une crise de liquidité en août 2007 découlant des perturbations, à partir de juin 2007, liées aux emprunts hypothécaires à risque (subprime), s'est par la suite transformée en une perte de confiance au niveau du système financier mondial. La Banque des Règlements Internationaux distingue quatre phases dans la crise actuelle, depuis son début et y compris l'année sous revue.

Durant la première phase de la crise financière (juin 2007 - mi-mars 2008), les turbulences liées à l'effondrement du marché des crédits hypothécaires subprime aux Etats Unis et les pertes sur ces prêts à risque se sont amplifiées, mettant à jour d'importantes vulnérabilités (multiplication des financements à effet de levier et des structures hors bilan) et débouchant sur des tensions financières généralisées. La crise des subprime s'est d'abord transformée en une crise de liquidité dès le 9 août 2007, quand des perturbations sévères sont apparues sur les marchés monétaires interbancaires (tassement des volumes traités, accroissement de la volatilité,…) dans les pays développés, caractéristiques d'une crise de confiance sur ces marchés. La persistance de ces tensions avait rapidement contaminé d'autres segments des marchés financiers, débouchant sur la chute du

prix de marché des actifs financiers. En particulier, la chute des cours boursiers des actions du secteur financier a provoqué des pressions sur les bilans bancaires à en juger par le cas de la banque d'investissement américaine Bear Stearns (mi-mars 2008), en contexte de crise de liquidité. De plus, l'illiquidité des marchés a provoqué un resserrement du crédit et un renchérissement des coûts de financement ; l'exposition excessive au risque de crédit pesant sur les marchés financiers.

La succession de dépréciations d'actifs et des pertes subies, suite à la montée des créances non performantes notamment les défauts sur les crédits subprime, a érodé la solvabilité des institutions financières dites de premier rang dont les grandes banques d'investissement ayant abrité une concentration de risques de crédit titrisés. Cela a sérieusement affaibli le système financier.

Pendant la deuxième phase de la crise financière (mi-mars à mi-septembre 2008), les prix des actifs financiers notamment les cours des actions des banques ont subi de nouvelles pressions, malgré la reprise de Bear Strearns. Les signes de ralentissement de l'activité économique, voire de récession aux Etats Unis, ont fait augmenter les risques en matière de taux et de pertes du secteur financier, augmentant davantage les pressions sur les bilans des banques. Malgré leurs plans de recapitalisation, la solvabilité des banques a émergé comme préoccupation particulièrement à partir de juin 2008, alors que le problème de refinancement bancaire et le risque de contrepartie persistaient sur les marchés monétaires. Pour endiguer le risque systémique en contexte de crise de liquidité, les Banques Centrales des pays industrialisés ont intervenu de manière résolue à partir de décembre 2007 par l'injection massive de liquidités.

La faillite de Lehman Brothers, mi-septembre 2008, a engendré une perte générale et rapide de confiance, vu l'ampleur des risques de défaut et compte tenu du rôle joué par cette institution sur les marchés financiers internationaux, qui s'est rapidement propagée à travers les marchés et les pays. Cette crise de confiance est caractéristique de la troisième phase de la crise financière (mi-septembre à fin octobre 2008). Cette faillite est

un exemple démonstratif du caractère mondial de la crise, avec une explosion du risque de contrepartie. Les intervenants de marché se sont montrés très réticents à s'accorder mutuellement des prêts, perturbant ainsi davantage le fonctionnement des marchés interbancaires. La perte de confiance dans la stabilité des banques a poussé les pouvoirs publics, dans plus en plus de pays, à prendre des mesures de soutien en septembre-octobre 2008, jusqu'à débouché sur une démarche globale et concertée en la matière.

L'ampleur de la crise est telle que, outre les importantes injections de liquidité des banques centrales qui ont aussi ajusté leurs cadres opérationnels, les interventions publiques (Trésor) soutiennent le financement et les fonds propres des banques. Dans le cadre de plans de sauvetage de leur système financier, les Gouvernements de plusieurs pays développés garantissent le refinancement des banques, afin qu'elles puissent elles-mêmes financer correctement l'économie, tout en les soutenant par la recapitalisation. Les États interviennent donc pour soutenir la stabilité et la solvabilité des banques dont certaines passeront par un processus de restructuration, à ce stade d'intensification de la crise financière où les problèmes de liquidité restent cruciaux. A fin 2008, les inquiétudes face aux chocs de liquidités et aux risques de contrepartie persistent, en contexte d'incertitude quant aux montants nécessaires pour financer les actifs futurs des banques.

Si les soutiens financiers apportés par les Etats à certaines grandes banques activant au niveau international ont réduit les risques financiers systémiques, les défauts sur les crédits bancaires restent encore élevés et les spreads de crédit, même pour des entreprises bien cotées, se sont élargis plus entre août et décembre 2008 par rapport aux douze mois auparavant. D'où une détérioration accrue des conditions de financement pour les entreprises, alors que la baisse des taux d'inflation augmente les taux d'intérêts réels et, par la, contribue à durcir les conditions de financement pour plusieurs emprunteurs. La dégradation des conditions de crédit qui s'étend à un plus large éventail de marchés a amené le Fonds Monétaire International à revoir à la hausse l'estimation de risques de dépréciation des actifs de

crédit (plus de 2000 milliards de dollars), issus des Etats-Unis, détenus par les banques, par rapport à sa propre estimation d'octobre 2008 (1400 milliards de dollars). En conséquence, un des principaux risques est qu'une détérioration additionnelle de la qualité des actifs des institutions financières pourrait affecter négativement les principaux marchés de fonds.

A partir de fin octobre 2008, début de la quatrième phase de la crise, l'intensification de la crise financière et sa propagation aux pays émergents ont fait apparaître les craintes de récession. Avec une telle intensification de la crise, la plupart des données du quatrième trimestre 2008 montrent que l'économie mondiale connaît un net ralentissement de sa croissance (3,4 % en 2008 contre 5,2 % en 2007), après quatre années d'expansion. Les économies industrialisées enregistraient une croissance de seulement 1 % en 2008.

Le ralentissement de l'activité économique est prononcé aux Etats-Unis (1,1 % en 2008 contre 2 % en 2007) où les pertes d'emplois ont porté le taux de chômage jusqu'à 7,2 % en décembre 2008, soit un taux proche du "peak" de 7,8 % atteint au début des années 1990. Le ralentissement de l'activité économique est également prononcé en Europe (0,9 % en 2008 contre 2,7 % en 2007) avec une augmentation significative du taux de chômage.

Au quatrième trimestre 2008, la production (en taux annuels) a reculé de 14 % au Japon et de plus de 6 % aux Etats-Unis et dans la zone euro. Si la contraction de l'activité économique dans les pays industrialisés a revêtu une ampleur inhabituelle, la chute des indicateurs de commandes de biens d'équipement et de ventes de détail, au quatrième trimestre 2008, montre que la plupart des composantes de la dépense sont négativement affectées.

La consommation privée s'est effondrée (4,3 % en rythme annuel) aux Etats-Unis au quatrième trimestre 2008. En particulier, la consommation des biens durables a été durement touchée, à mesure que sa part dans le produit intérieur brut américain a diminué d'un point de pourcentage par rapport à son

plus haut niveau de 2007. L'économie américaine a enregistré un tassement marqué de l'investissement résidentiel comparativement à la zone euro et au Japon. Dans ce dernier pays, la forte chute de la production au quatrième trimestre 2008 découle de l'effondrement des exportations nettes (75 %).

L'impact de la crise financière sur les bilans des ménages et des entreprises crée des risques accrus de récession, soit la pire récession depuis la seconde guerre mondiale. L'importante détérioration de la situation financière des ménages dans les pays industrialisés représente une vulnérabilité significative, sachant la perte d'environ 20 % de la valeur nette du patrimoine des ménages américains entre le deuxième trimestre 2007 et le quatrième trimestre 2008.

La crise financière a accentué la détérioration de la situation financière des entreprises dont l'endettement a fortement augmenté, entre 2005 et 2008, relativement au produit intérieur brut. Aux Etats-Unis, l'encours des engagements financiers bruts des entreprises a atteint 90 % du produit intérieur brut à fin 2008, soit un niveau inférieur au ratio élevé (130 % à fin 2008) enregistré dans la zone euro et au Royaume-Uni. Par ailleurs, la valeur des actifs nets des entreprises a reculé de 7 % en 2008 aux Etats-Unis, corrélativement à la chute de la valeur de leurs biens immobiliers (- 12,8 %). Les actifs financiers (hors actions) des entreprises de la zone euro et du Japon ont enregistré un effondrement (- 50 %) en 2008.

En tant qu'entreprises financières, les banques ont vu chuter leurs résultats en 2008. L'intensification des dépréciations d'actifs à partir de mars 2008 et les pertes subies sur les portefeuilles (titres) valorisés au prix du marché expliquent la nette baisse de la rentabilité des banques en 2008, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique. Le quatrième trimestre 2008 s'est caractérisé par les pertes sur crédit avec l'aggravation des risques de récession, suite aux pertes de valorisations initiales. En 2008, les banques aux Etats-Unis ont enregistré des bénéfices avant impôts inférieurs de moitié à ceux de l'année 2007 ; une banque sur trois ayant affiché des pertes au quatrième trimestre 2008. En Europe, les

bénéfices des banques ont connu une baisse généralisée en 2008.

Pour faire face au risque systémique à partir de septembre 2008, les pouvoirs publics ont mis en œuvre de plans de sauvetage de grands établissements financiers : garantie des dépôts, limitation de la vente à découvert, injection de capital, garantie de la dette, assurance des actifs, achat d'actifs et nationalisation.

En raison des plans de soutien du système financier et des mesures budgétaires face à l'aggravation de la récession, les déficits budgétaires et les encours des dettes publiques ont augmenté relativement aux PIB (produit intérieur brut) aussi bien aux Etats-Unis que dans la zone euro et en Grande Bretagne, particulièrement en ce qui concerne les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Pour cette dernière, l'élargissement du déficit budgétaire a été significatif par rapport au PIB : 5,4 % en 2008 contre 2,6 % en 2007. Pour les Etats-Unis et en pourcent du PIB, le déficit budgétaire est passé de 2,9 % en 2007 à 6,1 % en 2008. Cette détérioration de la situation des finances publiques est également reflétée dans le trend haussier du ratio dette publique/PIB qui passe de 55 % en 2000 à 70,5 % en 2008.

C'est dans tel contexte d'augmentation des déficits publics et de la dette publique et compte tenu de l'acuité des risques de récession économique à partir du quatrième trimestre 2008, que les Gouvernements de certains pays industrialisés ont annoncé la mise en œuvre de plans de relance budgétaire pour faire face à la crise financière et économique en 2009.

La contraction de l'activité a fortement atténué les tensions inflationnistes dans les économies industrialisées au second semestre 2008, en contexte de chute des prix pétroliers et des cours des produits de base à partir de mi-2008. Les taux d'inflation en glissement annuel ont rapidement diminué après avoir atteint un point haut en juillet 2008, après les fortes tensions inflationnistes enregistrées entre mi-2007 et mi-2008. Aussi, le premier semestre 2008 a enregistré une inflation galopante. En 2008, mesurée en variation de l'indice des prix à

la consommation, l'inflation dans la zone euro (3,3 %) est légèrement inférieure à son taux dans l'économie américaine (3,8 %). Aussi, les risques de déflation augmentent dans plusieurs pays industrialisés.

Face à l'intensification de la crise financière internationale à partir de septembre 2008, en contexte de repli de l'inflation, six banques centrales ont mené dès début octobre 2008 une action concertée de détente monétaire en abaissant rapidement leurs taux directeurs. De plus, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Japon ont opté, à la mi-décembre 2008, pour une politique de taux zéro ou quasiment nul, réduisant leur taux directeur respectivement à une fourchette de 0 à 0,25 % et à 0,10 %. La Banque Centrale Européenne a abaissé son taux d'intérêt directeur jusqu'à 2,5 % à mi-décembre 2008 contre un niveau de 4 % à fin 2007, date à laquelle le taux d'intérêt directeur de la Réserve fédérale américaine était de 4,25 %.

L'intensification de la crise financière internationale s'est conjuguée avec un renforcement du mouvement à la hausse du dollar qui a débuté durant l'été 2008, après la tendance à la baisse de son cours moyen durant les deux premières phases de cette crise. Mi-juillet 2008, le cours de change a atteint un maximum historique (1,599 dollar pour un euro). Par la suite, entre septembre et novembre 2008, le dollar a regagné du terrain par rapport aux principales devises ; le dollar redevenant attractif grâce à son statut de monnaie de réserve internationale.

A fin décembre 2008, le cours de change de l'euro a enregistré un recul de 5,6 % relativement au dollar et par rapport à son niveau de fin 2007. En ce qui concerne la livre sterling, elle s'est dépréciée de 26,5 % par rapport au dollar en 2008 ; son recul vis-à-vis du dollar ayant commencé au premier semestre 2008 vu l'importante exposition des banques britanniques aux prêts hypothécaires américains à haut risque.

I.2 - INTENSIFICATION DE LA CRISE FINANCIERE ET IMPACT SUR LES ECONOMIES EMERGENTES

La propagation rapide des effets de la crise financière internationale au quatrième trimestre 2008, suite à son intensification à partir de septembre 2008, a touché durement plusieurs pays émergents à travers notamment le reflux brutal des entrées de capitaux en contexte d'effondrement des cours des produits de base. En outre, l'érosion de la demande de biens de consommation durables dans les pays industrialisés a causé la chute des exportations des pays émergents, soit à un rythme à deux chiffres au quatrième trimestre 2008. Ces facteurs ont largement contribué au ralentissement de la croissance des économies émergentes et en développement : 6,1 % en 2008 contre 8,3 % en 2007 et 7,4 % par an en moyenne pour les années 2003-2007. Au cours de la période 2003 à mi-2008, la plupart des économies émergentes ont réalisé de forts taux de croissance tirés par le dynamisme des exportations.

Avec une récession dans les pays partenaires commerciaux et l'intensification des tensions sur les marchés financiers, la croissance économique des pays émergents et en développement a fléchit en 2008. Elle recule à 6,3 % en 2008 contre 8,3 % en 2007. Avec un fléchissement de la croissance de l'économie chinoise (9 % en 2008 contre 13 % en 2007), de celle de l'Inde (7,3 % en 2008 contre 9,3 % en 2007) et des autres économies d'Asie (Asie-5), la croissance des économies émergentes d'Asie a connu un net ralentissement en 2008 (7,8 % en 2008 contre 10,6 % en 2007). De plus, les risques d'un ralentissement plus prononcé de l'activité des autres économies émergentes et en développement restent élevés.

Les économies d'Amérique Latine, quant à elles, font face à un chalenge particulier, à savoir un fléchissement de l'activité économique (4,2 % en 2008 et 5,7 % en 2007) conjugué à des pressions économiques accrues et une volatilité des conditions financières. Si cela découle, largement, des risques liés aux facteurs externes, il reste que plusieurs de ces pays ont continué à faire face à des pressions inflationnistes.

Dans les pays du Moyen Orient, l'activité économique a continué à croître à un rythme appréciable en 2008 (5,9 % contre 6,3 % en 2007) supporté par des prix élevés de pétrole et des dépenses d'investissement budgétaires, en contexte de pressions inflationnistes (15,6 % en 2008). En particulier, sous l'effet du choc externe représenté par la chute des prix des hydrocarbures au second semestre 2008, l'excédent du compte courant extérieur des pays du Moyen Orient est passé de 254,1 milliards de dollars en 2007 à 341,6 milliards de dollars en 2008.

Les pays en développement d'Afrique sont plus vulnérables que la plupart des autres pays en développement en raison du niveau de pauvreté dans le continent africain et sa dépendance à l'égard des exportations de produits de base, car la chute des cours de ces produits pèse sur les perspectives de croissance. Ainsi, l'activité économique en Afrique a connu un ralentissement en 2008 (5,2 %) par rapport au rythme de croissance réalisé en 2007 (6,2 %), pendant que le taux d'inflation est monté à un niveau à deux chiffres en 2008 (10,1 %) après une stabilisation à un rythme de 6,3 % durant les années 2006 et 2007.

Les tensions extrêmes sur les marchés financiers, monétaires et de change qui ont caractérisé le quatrième trimestre 2008 ont produit l'effet de contagion aux pays émergents, notamment, ceux qui ont une forte exposition de leur secteur bancaire aux marchés financiers internationaux. La propagation des effets négatifs de la crise financière internationale aux économies émergentes s'est matérialisée avec acuité à partir d'octobre 2008.

Aussi, la transmission des effets de cette crise aux systèmes bancaires des pays émergents s'est opérée à travers quatre canaux. D'abord, la nette diminution des flux de fonds des maisons mères des banques internationales vers leurs filiales installées dans les pays émergents a constitué le premier indice précurseur de choc externe, d'autant plus que les banques internationales ont commencé à se retirer de certaines économies émergentes dès le troisième trimestre 2008. Ces banques devaient surmonter de graves pénuries de liquidité sur leur marché d'origine.

Par ailleurs, plusieurs pays émergents, avec des déficits de comptes courants extérieurs, éprouvent des difficultés grandissantes pour mobiliser les financements extérieurs requis, compte tenu de la très forte contraction des financements extérieurs et du durcissement brusque de leurs conditions.

Un troisième cas de choc externe est représenté par la situation des pays ayant une importante dette extérieure à court terme (engagements à court terme des banques) et qui doivent faire face à des paiements de service de la dette extérieure significatifs à courte période, au titre des niveaux élevés des dettes des entreprises libellées en devises étrangères. Dans plusieurs cas, une forte expansion de crédits bancaires a été financée par des emprunts sur le marché bancaire international. Enfin, l'importance des engagements à court terme des banques et le niveau accru des investissements de portefeuilles des non résidents constituent des éléments de vulnérabilité pour certains pays émergents, dans les situations de sorties de capitaux des non résidents liées aux opérations de marché.

La propagation rapide des effets de la crise financière, avec son intensification à partir de septembre 2008, a vite fait émerger les problèmes de financements extérieurs de plusieurs pays émergents. En effet, les pays émergents affichant de lourds déficits courants extérieurs avec des agents économiques à forte exposition au risque de change ont davantage souffert de la situation de "sudden stop" (choc soudain provenant de la nette détérioration de la situation des banques internationales et des marchés financiers), matérialisée par le durcissement des conditions de financement extérieur et les sorties de capitaux. Certains de ces pays ont vite connu une crise de balance des paiements extérieurs (déficit extérieur et baisse corrélative des réserves de change) et ont dû recourir, à partir octobre 2008, aux financements exceptionnels du Fonds Monétaire International.

Cette institution financière multilatérale a mis en place la "facilité de liquidité à court terme" à fin octobre 2008, permettant un décaissement rapide jusqu'à 500 % de la quote-part, au profit des pays membres dotés de solides politiques économiques mais qui se trouvent confrontés à des problèmes

de liquidité sur les marchés mondiaux des capitaux. La nette détérioration de l'environnement des flux de capitaux, qui est devenu de plus en plus évidente au quatrième trimestre 2008, a fait que certains pays émergents (Hongrie, Ukraine, Pakistan, Serbie et Lettonie) ont terminé l'année sous programme avec le Fonds Monétaire International.

En même temps que la "facilité de liquidité à court terme" du FMI, des instruments d'apports de liquidité ("swaps" temporaires de devises) ont été mis en place par des banques centrales de pays développés au profit de certaines banques centrales de pays émergents (Brésil, Corée, Mexico et Singapour), correspondant à des financements à court terme.

Malgré l'importance accrue des besoins de financement extérieurs des pays émergents au titre notamment du substantiel service de la dette extérieure à court terme, les flux nets de financements en provenance du secteur officiel (institutions financières multilatérales et régionales, banques centrales, financements bilatéraux) sont restés faibles en 2008 (40 milliards de dollars), selon l'estimation de l'Institut de Finance Internationale couvrant 28 pays émergents. Cela vient aggraver les problèmes de financement extérieurs des pays émergents fortement affectés par la crise financière internationale.

Après un niveau record d'entrées brutes de capitaux du secteur privé (dont les banques) vers les pays émergents évaluées à 10,7 % de leur produit intérieur brut cumulé en 2007, l'année 2008 a connu une contraction significative en la matière. Ce ratio est estimé à seulement 3,5 % en 2008. Si les entrées brutes de capitaux se sont relativement bien tenues au premier semestre 2008, le second semestre a été marqué par un retournement de flux de capitaux. Ainsi, les deux éléments qui ont subi le plus le retournement sont les investissements de portefeuille et les prêts bancaires transfrontières. En particulier, en matière de prêts bancaires transfrontières, l'inversion des flux s'est accélérée au quatrième trimestre 2008 où les banques internationales ont réduit de 205 milliards de dollars leurs prêts aux économies émergentes, selon les données de la Banque des Règlements Internationaux.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

(Variation annuelle en pourcentage)

	2006	2007	2008
Croissance du PIB réel			
Monde	5,1	5,2	3,2
Pays développés	3,0	2,7	0,9
Etats-Unis	2,8	2,0	1,1
Japon	2,0	2,4	-0,6
Zone euro	2,9	2,7	0,9
Chine	11,6	13,0	9,0
Russie	7,7	8,1	5,6
Amérique latine	5,7	5,7	4,2
Afrique	6,1	6,2	5,2
Demande intérieure totale			
Pays développés	2,8	2,3	0,4
Etats-Unis	2,6	1,4	-0,3
Japon	1,2	1,3	-0,8
Zone euro	2,8	2,4	0,9
Consommation privée			
Pays développés	2,7	2,5	0,6
Etats-Unis	3,0	2,8	0,2
Japon	1,5	0,7	0,5
Zone euro	2,0	1,6	0,5
Formation brute de capital fixe			
Pays développés	3,8	2,0	-1,8
Etats-Unis	2,0	-2,0	-3,5
Japon	0,5	1,1	-4,6
Zone euro	5,5	4,3	0,7

	2006	2007	2008
Balance courante (en milliards de $)			
Etats-Unis	-788,1	-731,2	-673,3
Japon	170,4	211,0	157,1
Zone euro	31,5	20,4	-95,5
Chine	249,9	360,7	-
Russie	94,3	76,6	-
Balance courante (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	6,0	-5,3	-4,7
Japon	3,9	4,8	3,2
Zone euro	0,3	0,2	-0,7
Chine	9,5	11,0	10,0
Russie	9,5	5,9	6,1
Solde global des finances publiques (en pourcentage du PIB)			
Etats-Unis	-2,2	-2,9	-6,1
Japon	-4,0	-2,5	-5,6
Zone euro	-1,3	-0,7	-1,8
Royaume-Uni	-2,6	-2,6	-5,4
Chine	-0,8	1,1	-
Taux de chômage (en pourcentage de la population active)			
Etats-Unis	4,6	4,6	5,8
Japon	4,1	3,8	4,0
Zone euro	8,2	7,5	7,6
Royaume-Uni	5,4	5,4	5,5

	2006	2007	2008
Prix des produits de base (en variation annuelle)			
Pétrole brut	20,5	10,7	36,4
Matières premières	23,2	14,1	7,5
Inflation (indice des prix à la consommation)			
Etats-Unis	3,2	2,9	3,8
Japon	0,3	0,0	1,4
Zone euro	2,2	2,1	3,3
Royaume-Uni	2,3	2,3	3,6
Pays emerg. et en dév.	5,4	6,4	9,3
Chine	1,5	4,8	5,9
Afrique	6,3	6,3	10,1
Taux d'intérêt directeurs (fin de période)			
Etats-Unis	5,25	4,25	0-0,25
Japon	0,25	0,50	0,10
Zone Euro	3,50	4,00	2,00
Royaume-Uni	5,25	5,50	2,00
Taux Libor à trois mois (fin de période)			
Dollar US	5,36	4,70	1,42
Euro	3,72	4,68	2,89
Yen	0,57	0,90	0,83
Livre Sterling	5,32	5,99	2,77
Franc Suisse	2,10	2,76	0,66
Taux Libor à six mois (fin de période)			
Dollar US	5,37	4,60	1,75
Euro	3,85	4,71	2,97
Yen	0,63	0,98	0,95
Livre Sterling	5,39	5,94	2,96
Franc Suisse	2,20	2,87	0,81

	2006	2007	2008
Taux Libor à 12 mois (fin de période)			
Dollar US	5,33	4,22	2,00
Euro	4,02	4,75	3,05
Yen	0,75	1,05	1,08
Livre Sterling	5,58	5,74	3,07
Franc Suisse	2,98	2,39	1,09
Taux de change (fin de période)			
Dollar/Euro[1]	1,3197	1,4603	1,40
Dollar/Yen[2]	119,02	111,71	91,00
Euro/Yen[3]	156,90	162,00	127,00

1 Dollars pour un Euro sur le marché de New York.
2 Yens pour un Dollar sur le marché de New York.
3 Yens pour un Euro sur le marché de Tokyo

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)

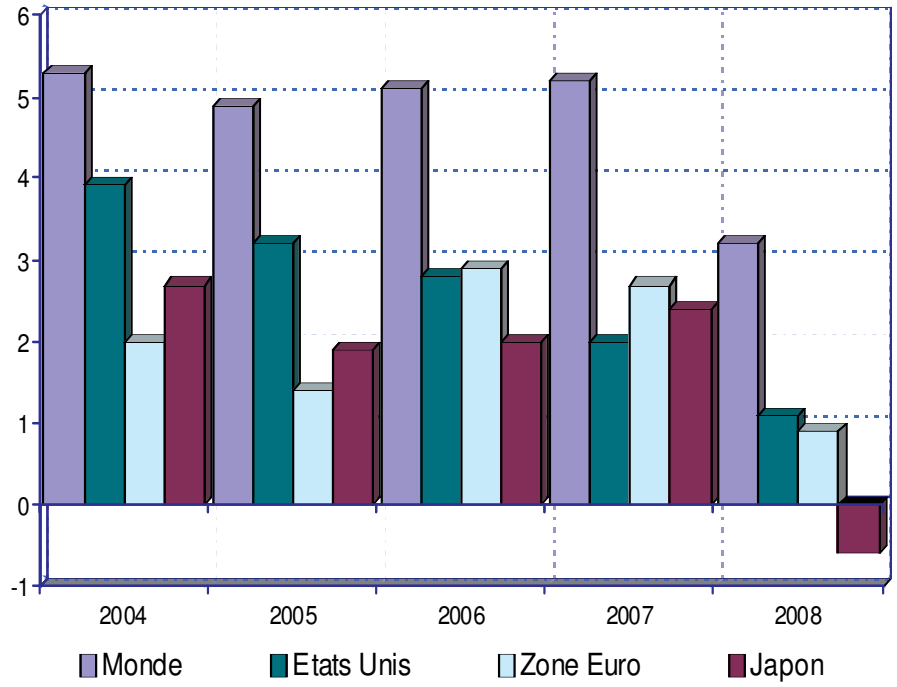

GRAPHIQUE 2

INFLATION (%)

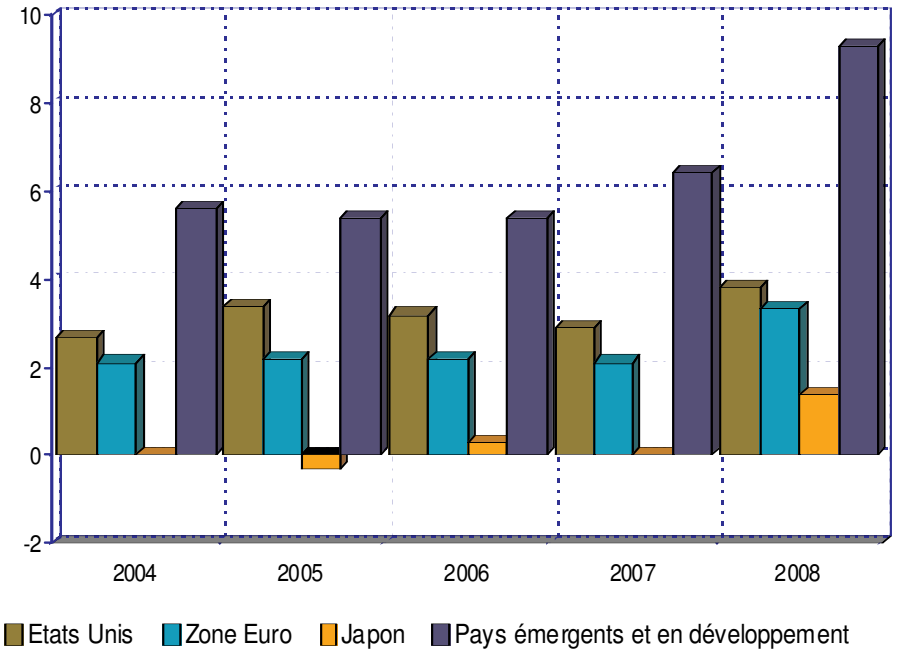

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE

Les fondamentaux économiques de l'année 2008 indiquent la poursuite de la croissance à un rythme modéré, tirée par l'expansion du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et du secteur des services. La forte dépendance de l'Algérie des exportations d'hydrocarbures et du budget de l'État, la faible couverture des besoins alimentaires par la production agricole et la croissance industrielle insuffisante au regard de la demande pèsent sur le rythme de croissance réelle.

En volume, le produit intérieur brut (PIB) progresse de 2,4 % en 2008 contre 3,0 % l'année précédente, en recul de 2,7 points par rapport à l'année 2005. L'investissement et la consommation finale continuent de progresser, l'excédent budgétaire croît de 83 % (835,9 milliards de dinars en 2008 contre 456,8 milliards de dinars en 2007), la balance des paiements dégage un solde global de 36,99 milliards de dollars, en hausse de 25,2 % et le chômage recule de 0,5 point à 11,3 % de la population active, mais demeure cependant élevé.

En dépit de la récession du secteur des hydrocarbures qui enregistre sa troisième année consécutive de baisse de la valeur ajoutée et de la contre-performance de l'agriculture qui connaît sa première décroissance depuis cinq ans, le produit intérieur brut progresse grâce au dynamisme des secteurs du bâtiment et travaux publics, des services et à la meilleure performance du secteur de l'industrie.

Le PIB hors hydrocarbures a crû de 6,1 %, quasiment au même rythme qu'en 2007 (6,3 %), est en hausse significative par rapport au taux de 5,6 % obtenu en 2006.

En progressant de 2,5 points de pourcentage à 10,4 %, la croissance de la dépense intérieure brute en 2008 se maintient à un haut niveau et son rythme de croissance est trois fois plus rapide que celui réalisé en 2006. L'expansion de 25,3 % de l'accumulation brute de fonds fixes et l'élargissement des

dépenses des administrations publiques qui ont progressé de 37,7 % (en volume +1,6 point de pourcentage) en sont les principaux moteurs.

La répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail s'est rééquilibrée en faveur du salariat. La rémunération des salariés représente 12,1 % du revenu intérieur de 2007, en accroissement de 0,2 point alors que l'excédent net d'exploitation en mobilise 75,2 % contre 75,4 % en 2006.

L'inflation s'est accélérée ; son taux annuel moyen ayant progressé de 0,5 point à hauteur de 4,4 %, son rythme le plus élevé depuis 4 ans.

II.1- PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

En 2008, une contribution significative de l'industrie s'est conjuguée à la croissance élevée du BTP et des services pour maintenir l'expansion du PIB à 2,4 % en volume, en dépit du recul de la valeur ajoutée des hydrocarbures et de l'agriculture. Cette croissance de l'industrie est plus forte de 3,6 points que celle de 2007.

II.1.1- Évolution de l'activité

Le produit intérieur brut est estimé à 10993,8 milliards de dinars en 2008, en augmentation par rapport à l'année 2007 de 1687,6 milliards de dinars, soit une hausse de 18,1 % en valeur se décomposant en effet prix de 15,4 % et en croissance en volume de 2,4 %.

Trois secteurs d'activité ont réalisé une croissance positive et plus forte qu'en 2007, alors que l'agriculture et les hydrocarbures sont en récession.

Le secteur du BTP croît de 9,8 % au même rythme que l'année précédente, en repli de 1,8 point de pourcentage par rapport à la forte croissance de 11,6 % réalisée en 2006. Les services des administrations publiques progressent de 1,9 point à 8,4 % et les services marchands croissent de 7,8 %, en hausse d'un point de

pourcentage par rapport à 2007. Enfin, l'industrie se redresse en réalisant une expansion de 4,4 % contre 0,8 % l'année précédente.

L'agriculture

Alors que sa croissance annuelle en volume a été positive depuis 2001 et a toujours dépassé 1,9 % depuis, l'agriculture a réalisé, en 2008, ses pires performances depuis huit ans, comparables seulement avec la récession de l'année 2000. Sa valeur ajoutée a reculé de 5,3 % et a perdu 10,3 points par rapport à 2007.

Malgré de fortes hausses de la production maraîchère (11,4 %) et de la production arboricole, oléiculture et viticulture notamment, la forte baisse de la production céréalière qui est passée de 43 à 17 millions de quintaux (- 60,5 %) due à des conditions climatiques défavorables, explique ce repli significatif de la valeur ajoutée du secteur.

La contribution du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut (6,6 %) a perdu un point de pourcentage et se maintient à la quatrième position parmi les cinq secteurs de l'économie nationale.

Cette contre-performance du secteur agricole aggrave encore davantage la dépendance alimentaire de l'Algérie, dans un contexte de cours des produits agricoles encore élevés, malgré leur récente baisse observée au deuxième semestre 2008.

Le bâtiment et travaux publics

Le dynamisme de ce secteur, alimenté par les considérables dépenses d'équipement de l'État, ne se dément pas. Cette activité continue à obtenir de bons résultats, sa croissance en volume s'est stabilisée à 9,8 %, soit le rythme réalisé l'année précédente.

La contribution du secteur du bâtiment et travaux publics à la richesse nationale baisse de 0,1 point de pourcentage à 8,8 % et reste au troisième rang des secteurs, après les hydrocarbures et les services.

Même si son rythme de croissance de ces deux dernières années s'est tassé par rapport à la hausse à deux chiffres réalisée en 2006 (11,6 %), la hausse annuelle moyenne de la valeur ajoutée du BTP s'établit à 9,6 % au cours des quatre dernières années, le rythme le plus élevé de tous les secteurs d'activité.

Les dépenses d'équipement de l'État estimées à 1948,4 milliards de dinars, en forte hausse pour la seconde année consécutive (35,8 % en 2008 contre 41,3 % en 2007), destinées essentiellement au développement des infrastructures et à la construction de logements, ont dopé la croissance du secteur du BTP. Celle-ci, à la fois considérable et fragile, car par trop dépendante des dépenses de l'État, se doit de diversifier ses sources au risque de pâtir d'une éventuelle contraction des recettes budgétaires.

L'expansion du secteur du BTP continue à pousser à la hausse la demande de ses consommations intermédiaires, notamment le rond à béton et les agrégats, dont la production émanant du secteur public a augmenté de 15,2 % en neuf mois pour le premier et de 14,0 % pour les seconds. Les disponibilités en ciment sont demeurées quasiment stables et la production domestique se substitue progressivement aux importations qui ont diminué de 45,5 % à hauteur de 170000 tonnes en 9 mois.

Hors construction pour propre compte (auto-construction), le nombre de logements livrés au troisième trimestre 2008 est estimé à 46000 (soit 184000 en rythme annuel), en hausse de 50 % en glissement annuel.

Les services marchands

Les services marchands continuent de croître à un rythme élevé. La valeur ajoutée de ce secteur s'est accélérée pour la seconde année consécutive. Elle a progressé de 7,8 % en 2008 à 2189,3 milliards de dinars contre 6,8 % l'année précédente, et contribue toujours au cinquième de la richesse nationale.

Les importations des biens et services qui ont augmenté de 33,3 % à 3100,7 milliards de dinars, et leur impact sur l'activité et la démographie des entreprises de distribution, 56,0 % des

5037 entreprises nouvelles immatriculées en 2008, ainsi que l'expansion corrélative des transports et l'accroissement des services bancaires, expliquent la dynamique de ce secteur.

L'industrie

En 2008, le secteur industriel enregistre une croissance supérieure à celle du produit intérieur brut et rompt ainsi avec une tendance déclinante de deux décennies. Sa valeur ajoutée progresse de 4,4 % à 483,0 milliards de dinars contre 0,8 % l'année précédente. Malgré cette accélération, l'industrie est le plus faible contributeur du PIB dans la hiérarchie des secteurs (4,39 % en 2008 contre 6,35 % en 2004).

L'industrie publique, outre sa branche électricité qui croît régulièrement pour répondre à une forte demande des secteurs économiques et des ménages, renoue avec la croissance pour la plupart de ses activités, notamment l'agroalimentaire et les mines et carrières.

Cette performance appréciable ne doit cependant pas occulter la déstructuration du secteur industriel. En effet, seules 273 entreprises manufacturières publiques et privées ont été créées en 2008 (5,4 % du total) et, par contre, 629 entreprises industrielles ont fermé leurs portes depuis 2000 ; le cinquième de l'ensemble des 3184 entreprises ayant cessé leur activité.

En outre, du fait de la faible compétitivité de la production nationale, même pour les branches peu capitalistiques, le marché domestique des produits industriels est de plus en plus dominé par des importations rendues encore moins coûteuses et plus compétitives par les faibles droits de douane qui leur sont imposés.

Les hydrocarbures

Pour la troisième année consécutive, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures décline. Estimée à 5000,1 milliards de dinars en 2008, elle a régressé de 2,3 % en volume, après avoir reculé de 0,9 % l'année précédente et de 2,5 % en 2006.

Le cours annuel moyen du pétrole brut sur le marché mondial a continué à se raffermir. Pour l'Algérie, le prix du pétrole a progressé de 33,4 %, passant de 74,95 dollars le baril en 2007 à 99,97 dollars, hausse qui a permis d'augmenter les recettes d'exportation de 29,5 % à 77,2 milliards de dollars, malgré le recul de 2,4 % des volumes exportés.

Les volumes des hydrocarbures liquides exportés ont reculé pour la seconde année consécutive. Ils ont régressé de 4,6 % à 70,1 millions de tonnes, mais leur valeur a augmenté de 21,2 % pour atteindre 53,62 milliards de dollars. Les exportations d'hydrocarbures gazeux ont suivi les mêmes tendances à la baisse du volume et à la hausse de leur valeur. Après le repli en volume de 2,9 % enregistré en 2007, les exportations d'hydrocarbures gazeux ont chuté de nouveau de 2,4 % à 73,5 millions de tonnes et les recettes correspondantes ont augmenté de 53,6 % à 23,57 milliards de dollars.

Le repli des exportations d'hydrocarbures liquides est dû à la baisse de 9,8 % de la vente du pétrole brut, alors que les exportations des autres hydrocarbures liquides (produits raffinés, condensat, gaz de pétrole liquéfié) sont en hausse, notamment les produits raffinés dont la commercialisation a progressé de 5,5 % en volume.

La chute de 13,3 % du volume de gaz naturel liquéfié commercialisé à l'exportation n'a pas pu être compensée par l'accroissement de 9,9 % des exportations de gaz naturel, ce qui a abouti à un recul global de 1,8 million de tonnes d'hydrocarbures gazeux (- 2,4 %).

L'expansion économique observée en 2008 au rythme stable de 2,4 %, est de plus en plus contrainte par les performances du secteur des hydrocarbures qui en est le principal déterminant en raison de son poids prépondérant dans le produit intérieur brut (plus de 44 % depuis quatre ans). Néanmoins, le taux de croissance économique demeurant plus élevé que le taux de croissance démographique, le produit per capita continue à croître d'environ 1 point de pourcentage. A plus ou moins long terme se profile un redoutable défi : comment accroître de

manière significative et durablement les ressources autres que celles provenant d'hydrocarbures.

II.1.2 - Production industrielle

Le secteur public industriel qui compte 896 entreprises, soit 22,7 % des 3950 entreprises publiques recensées en septembre 2008, regroupe 3,2 % des 28352 entreprises industrielles nationales.

En 2008, l'indice de la production industrielle du secteur, base 100 en 1989, est estimé à 91,8 points, en hausse de 1,9 % par rapport à l'année 2007. Cette croissance positive marque un retournement de tendance après un taux de 0,3 % en 2007 et de - 0,5 % en 2006.

Hors hydrocarbures, la production industrielle publique réalise une bonne performance, progressant de 4,3 % contre un repli de 0,3 % en 2007. Cette expansion rompt avec la tendance baissière des années antérieures. C'est la plus forte croissance industrielle depuis l'année 2000, mais avec un indice moyen de 76,3 points, son niveau demeure encore très en deçà de celui de l'année de base (indice 100 en 1989).

En glissement annuel, les indices trimestriels de la production industrielle hors hydrocarbures, ont tous progressé à des taux supérieurs à 3,0 %. La hausse de l'indice a été particulièrement forte au quatrième trimestre, ayant atteint 5,8 %.

Après avoir été en déclin pendant plus d'une décennie, la production industrielle publique manufacturière se redresse et réalise une croissance annuelle de 1,9 %. Comme pour toute l'industrie, son niveau (52,8 points) est encore très en deçà de celui de l'année 1989 (indice de base).

Depuis l'année 2000 et en moyenne annuelle, la production industrielle publique a crû de 0,9 %, l'industrie hors hydrocarbures a réalisé une croissance de 0,2 % et l'industrie manufacturière a reculé de 2,9 %.

Moins de la moitié des capacités de production industrielle publiques sont utilisées. Seuls trois (3) secteurs d'activité utilisent leur potentiel de production à des taux supérieurs à 70 %, à savoir, les hydrocarbures (95,5 %), les mines et carrières (72,1 %) et les matériaux de construction (72,7 %).

En 2008, cinq secteurs d'activité industrielle, sur les onze que compte l'industrie publique, ont réalisé une croissance positive. Trois d'entre eux ont obtenu des résultats remarquables à des taux annuels moyens supérieurs à 5,0 % : la production énergétique a progressé de 7,9 % contre 6,0 % en 2007, celle des mines et carrières a augmenté de 9,8 % contre 8,0 % en 2007 et le secteur agroalimentaire a vu ses résultats croître de 6,8 % contre une baisse de 2,1 % en 2007.

Les six autres secteurs d'activité à croissance négative regroupent les hydrocarbures, les matériaux de construction, le secteur des textiles, l'industrie du cuir, l'industrie du bois, liège et papier et enfin les industries diverses. Ces deux dernières activités ont connu une forte récession avec des baisses de production respectives de 11,9 % et de 20,6 %.

Comme les années précédentes, le secteur de l'énergie continue à se développer rapidement. La croissance de la production énergétique s'est accélérée passant de 6,0 % en 2007 à 7,9 % en 2008. Depuis l'année 2000, la progression annuelle moyenne a atteint 6,0 %, rythme nettement plus rapide que celui de l'ensemble de l'industrie (0,9 % par an sur la période).

La consommation d'électricité a progressé de 8,2 % contre 8,9 % en 2007. Les ventes de gaz ont suivi la même tendance croissante et ont globalement augmenté de 11,8 %, au même rythme que l'année précédente.

En moyenne annuelle depuis l'année 2000, la consommation d'électricité a crû de 5,9 % et celle du gaz a progressé nettement plus rapidement à hauteur de 8,7 %. Cette rapide expansion des ventes a été tirée par la forte croissance de la demande, notamment celle des ménages dont les consommations d'électricité et de gaz ont respectivement augmenté de 7,0 % et de 9,4 % par an.

En 2008, le secteur des hydrocarbures connaît une récession significative. Le recul de 2,4 % de la production efface les gains de l'année précédente estimés à 1,4 %. L'indice de production du secteur des hydrocarbures, estimé à 147,1 points en 2008, a progressé de 1,6 % en moyenne annuelle au cours de la période 2000-2008 et la tendance du rythme de croissance est baissière depuis 2003.

Pour la seconde année consécutive, le raffinage de pétrole progresse et sa croissance s'accélère ; en 2008, sa production a progressé de 5,1 %, soit 1,1 point de plus qu'en 2007. Par contre, la bonne performance de la liquéfaction du gaz réalisée en 2007 ne s'est pas poursuivie. Celle-ci a régressé de 10,2 % après avoir augmenté de 3,5 % l'année précédente. La production de pétrole brut et de gaz naturel est, elle aussi, en baisse. Elle a reculé de 1,5 % alors qu'elle avait augmenté de 0,7 % en 2007.

Pour la quatrième année consécutive, le secteur d'activité des mines et carrières continue à obtenir de bons résultats. Avec une hausse de la production de 9,8 % en 2008 contre 8,0 % en 2007, sa croissance est la plus forte de toutes les activités industrielles ; celle-ci est cependant en retrait par rapport aux 15,1 % de hausse de l'année 2006.

Cette expansion est générée par le développement de l'extraction de pierre et de sable, impulsée par la forte demande émanant du secteur du BTP, ainsi que par celle du minerai de fer. Leurs productions respectives croissent de 15,4 % et de 10,7 %. Cette croissance ne doit pas occulter le fait que seules deux branches ont dépassé leur niveau de production de l'année 1989 : l'extraction de phosphate dont l'indice a atteint 198,1 points et l'extraction de pierre et de sable avec un indice de 178,1 points.

La filière agroalimentaire publique enregistre son premier résultat positif après cinq ans de baisse. La production a augmenté de 6,8 % grâce à un excellent premier trimestre (+ 25,6 % en glissement annuel) et de bonnes performances des branches du travail de grains (+ 45,5 %) et de l'industrie laitière dont la production a progressé de 9,5 %. Toutes les autres

branches d'activité sont en recul à des taux très élevés à deux chiffres atteignant 86,2 % pour la fabrication de conserves de fruits et légumes. L'indice annuel moyen des industries agroalimentaires qui n'est que de 34,5 points confirme la perte de substance de la filière agroalimentaire publique qui ne compte plus aucune entreprise de fabrication et de transformation de corps gras alimentaires.

Après la hausse modérée de 1,3 % réalisée en 2006, l'activité du secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE) s'est redressée en augmentant sa production de 3,9 % après la profonde récession de 2007 (- 8,9 % en moyenne annuelle) et des trois premiers trimestres en 2008 de repli de la production. Son indice, estimé à 57,6 points, est encore très en retrait par rapport à la production de l'année de base.

Sept des douze branches des ISMMEE ont réalisé de bonnes performances avec des taux de croissance à deux chiffres, notamment la sidérurgie qui a augmenté sa production de 33,4 %, la fabrication de biens d'équipement électriques de 15,0 % et la fabrication de biens de consommation métalliques de 14,8 %. Pour la seconde année consécutive, la construction de véhicules industriels et la fabrication de biens de consommation mécaniques régressent. Celles-ci se sont effondrées, ayant perdu respectivement 37,1 % et 58,5 % de leur production.

Après deux années successives de déclin, la production de l'industrie publique de la chimie, de caoutchouc et des plastiques renoue avec la croissance. Sa production progresse grâce au dynamisme de deux de ses branches : la fabrication des peintures qui gagne 10,4 %, branche qui est aussi fortement sollicitée par la croissance de la demande du secteur du BTP, et la fabrication de produits pharmaceutiques qui progresse de 9,6 %. La fabrication d'engrais se redresse légèrement avec une hausse de 1,2 %. Par contre, la fabrication de résines synthétiques et matières plastiques ainsi que la chimie organique de base voient leur production baisser respectivement de 27,8 % et 9,8 %.

Malgré des besoins considérables et une forte demande, la production de matériaux de construction et du verre fléchit de 1,6 % en dépit de la bonne performance de l'industrie du verre qui accroît sa production de 11,5 %. La fabrication de produits rouges baisse de 3,7 % et celle des liants hydrauliques (ciment) perd 2,2 % de sa production. L'indice de la production (114,2 points) dépasse de nouveau celui de l'année 2005. Enfin, l'activité de fabrication de céramique, qui régressait d'année en année, a complètement disparu du secteur public industriel.

Les industries publiques du textile, du cuir ainsi que l'industrie du bois excepté sa branche du liège, continuent à régresser et sont en récession depuis plusieurs années. Un nombre important d'entreprises a disparu, privatisées ou liquidées. Les indices de production de ces trois activités représentent de 7 % à 21 % de leur niveau de 1989.

La nécessaire diversification des ressources commande de régénérer et de densifier le tissu industriel, de relancer et d'intensifier la production agricole, seuls à mêmes d'assurer une croissance durable et de répondre aux besoins fondamentaux de la nation.

II.1.3 - Demande

Les deux composantes de la dépense intérieure brute croissent, et à un rythme nettement plus rapide que le produit intérieur brut. Représentant 79,7 % du PIB en 2008, proportion en hausse de 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2007, la dépense intérieure brute est estimée à 8763,5 milliards de dinars. En volume, elle a progressé de 10,4 % contre 7,9 % en 2007 et 3,6 % en 2006.

Ce niveau élevé de la dépense intérieure brute et sa forte hausse sont le résultat de la croissance conjuguée de l'accumulation et de la consommation finale, tant celle des ménages que des administrations publiques.

L'effort d'investissement, essentiellement public, s'est poursuivi et intensifié. Il contribue pour 40,5 % à la hausse de la dépense intérieure brute. Avec une croissance en volume de 11,8 % en

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3
EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)

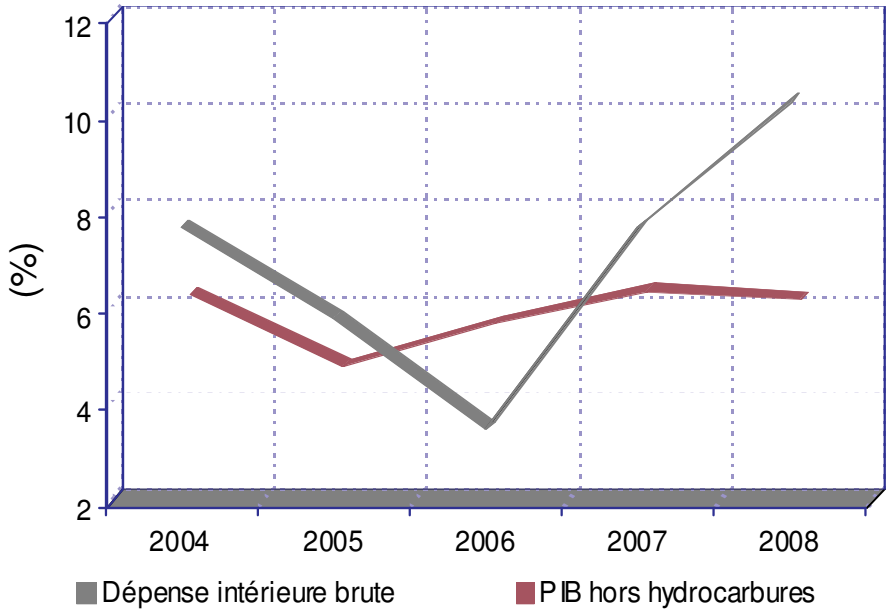

GRAPHIQUE 4
EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)

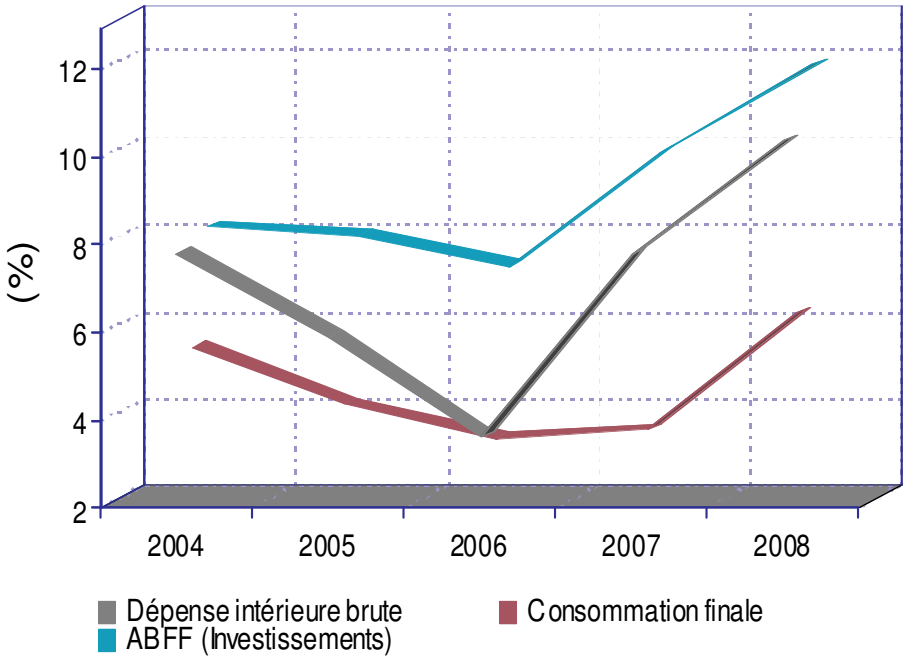

2008, soit deux points de pourcentage de plus que l'année précédente, il représente 27,9 % du PIB, proportion en hausse de 1,6 point par rapport à l'année précédente.

La croissance de la consommation finale s'est accélérée, passant de 3,7 % en 2007 à 6,3 % en 2008. Elle a été générée par la considérable hausse de la consommation des administrations publiques qui a progressé de 1,6 point de pourcentage à 8,7 %, et par celle des ménages, moindre mais significative, estimée à 4,9 %, quasiment le double du rythme de 2007. Compte tenu d'une croissance démographique stable de 1,9 %, la consommation par tête a donc progressé d'environ 3 points.

Les dépenses en capital de l'Etat ont continué à progresser en 2008. Après une hausse de 41,3 % en 2007, elles ont augmenté de 35,8 % en 2008 pour atteindre 1948,4 milliards de dinars. Malgré leur rapide progression, les dépenses d'équipement ne représentent encore que 77,3 % des crédits votés.

Les importations des biens et services, qui représentent 28,2 % du PIB en 2008 contre 25 % en 2007, ont mobilisé 3100,7 milliards de dinars, soit une hausse de 33,3 % à prix courants et 17,7 % en volume. Les importations de marchandises, qui comptent pour 82,6 % du total des importations de biens et services, ont progressé de 31,8 % à prix courants et de 16,2 % en volume. Les importations de services ont enregistré une hausse encore jamais atteinte de 65,5 % à prix courants les portant à 537,9 milliards de dinars, soit 4,9 % du PIB.

Pour la seconde année consécutive, les importations de marchandises ont augmenté à des taux à deux chiffres. Après leur hausse de 22,4 % en 2007, elles ont progressé de 31,8 % à prix courants en 2008.

La forte expansion de la valeur des importations des biens et services provient des biens alimentaires qui ont subi les effets de la forte inflation des cours mondiaux ainsi que de l'acquisition de biens industriels dont la valeur a augmenté de 50,6 %. La part des importations de biens énergétiques dans le total des importations a été multipliée par 4, passant de 1,2 % à 4,7 %.

Les exportations, qui représentent 48,5 % du PIB, augmentent de 21,1 % en valeur à 5331,0 milliards de dinars mais régressent de 2,9 % en volume. Malgré la baisse en volume de 2,4 % des exportations d'hydrocarbures, la bonne tenue du cours moyen du pétrole brut a porté les recettes d'hydrocarbures à 4951,5 milliards de dinars, en hausse de 20,1 % par rapport à 2007. Les hydrocarbures dominent toujours les exportations dont ils représentent 92,9 %.

Les exportations de marchandises hors hydrocarbures et de services restent modestes malgré une forte progression en valeur et en volume. Estimées à 349,5 milliards de dinars, les exportations de biens hors hydrocarbures et services ont progressé de 25,3 % en valeur. Les exportations de services ont atteint 227,1 milliards de dinars, en hausse de 1,1 % en volume et de 19,4 % en valeur.

L'importante croissance de la demande intérieure, si elle stimule l'activité et contribue à l'expansion de l'emploi et des revenus, reste cependant fragile et peut engendrer des effets pervers. Fortement corrélée à la dépense budgétaire et générant de considérables importations non compensées par des exportations de biens hors hydrocarbures, la croissance tirée par la seule demande intérieure est vulnérable et ne peut être durable. Bâtir une économie de l'offre fondée sur la production agricole, industrielle et les services devient essentiel.

CHAPITRE III :

EVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX

L'inflation élevée qui s'est manifestée en 2007, après deux années de stabilité des prix, s'est confirmée en 2008 et son rythme s'est accéléré. Comme en 2007, la forte poussée inflationniste est dans une large mesure imputable à la hausse généralisée des prix des produits importés, notamment des produits agricoles. L'inflation endogène, encore élevée, est générée principalement par la forte hausse des prix des produits alimentaires et, notamment, des prix des biens alimentaires industriels.

L'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice national des prix à la consommation a atteint 4,4 % en 2008 contre 3,9 % l'année précédente et 1,8 % en 2006. Les prix de gros des fruits et légumes ont baissé de 3,0 % en moyenne annuelle après avoir fortement augmenté (16,9 %) en 2007. La forte baisse des prix de la pomme de terre (- 30,9 %) dont le niveau demeure cependant élevé, explique cette tendance baissière. Par ailleurs, l'indice des valeurs unitaires des biens alimentaires importés a augmenté de 37,5 %, après avoir progressé de 29,6 % en 2007. La hausse des prix des produits alimentaires à fort contenu d'importation a plus que doublé, passant de 5,4 % en 2007 à 11,3 % en 2008, rythme près de trois fois plus rapide que l'inflation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation. En outre, l'indice des valeurs unitaires des biens alimentaires a enregistré sa plus forte hausse depuis huit ans, avec une progression de 37,5 % en 2008 contre une hausse annuelle de 36,5 % en 2007.

De surcroît, les prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public ont augmenté de 5,6 % en 2008, en forte accélération par rapport à l'inflation de 2007 estimée à 3,1 % en moyenne annuelle, et ceux du secteur privé ont progressé de 1,6 % en 2008 contre 1,9 % l'année précédente.

III.1 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION

En 2008, l'inflation a atteint 5,6 % en moyenne annuelle dans le secteur public hors hydrocarbures, le taux le plus élevé de la décennie, en hausse de 2,5 points par rapport à 2007 et deux fois plus rapide qu'en 2006. La hausse des prix a décéléré dans le secteur privé à 1,6 % contre 1,9 % en 2007.

III.1.1 - Prix à la production industrielle publique

Trois secteurs d'activité de l'industrie publique (mines et carrières, industries diverses, industries du bois, liège et papiers) ont enregistré des hausses de prix à deux chiffres et ont généré l'essentiel de l'inflation. Les prix du secteur agroalimentaire ont progressé de 7,1 %, alors que ceux du secteur des textiles reculaient de 0,5 %. Quatre autres secteurs (matériaux de construction, énergie, chimie, cuirs et chaussures) ont vu leurs prix augmenter à des taux inférieurs à 1,5 % et ceux des ISMMEE ont progressé de 3,4 %, rythme inférieur à leur taux de croissance annuel moyen de la décennie.

En huit ans, de 2000 à 2008, les prix à la production industrielle du secteur public hors hydrocarbures ont augmenté de 3,7 % en moyenne annuelle et ceux du secteur privé ont progressé à une allure beaucoup plus modérée de 1,2 %.

Une forte dispersion de l'inflation continue à caractériser les secteurs d'activité du secteur public. En moyenne annuelle sur la période 2000 à 2008, le différentiel maximal est de 12,1 points de pourcentage entre le secteur “mines et carrières” et le secteur textile dont les prix sont relativemment stables (- 0,2 %). L'inflation annuelle moyenne de la période est comprise entre 3 % et 4 % pour cinq des dix secteurs d'activité (industrie agroalimentaire, énergie, chimie, industries du bois, liège et papier). Elle est inférieure à 1 % pour deux autres secteurs (industrie des cuirs et chaussures, industrie textile) ; elle est estimée à 2,2 % pour le secteur des matériaux de construction. Un secteur enregistre une inflation moyenne supérieure à 10 % (mines et carrières).

En 2008, trois secteurs d'activité ont subi des hausses de prix à deux chiffres : les mines et carrières (59,4 %), l'industrie du bois et liège (12,8 %) et les industries diverses (12,5 %). Quatre secteurs ont vu leur prix croître à un rythme modéré, inférieur à 1,5 % : énergie, matériaux de construction, chimie et industrie des cuirs et chaussures. Les produits de l'industrie textile voient leur prix baisser de 0,5 % et les industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE) ont enregistré une hausse de prix de 3,4 %.

Les prix du secteur des mines et carrières, qui avaient baissé de 2,8 % en 2006, augmentent fortement pour la seconde année consécutive. Après une hausse de 16,3 % en 2007, ce secteur enregistre sa plus forte inflation annuelle de la décennie (59,4 %) et, malgré sa faible pondération dans l'indice (1,2 %), il contribue au cinquième de la hausse globale (21,3 %). Ces prix ont plus que doublé en huit ans, au rythme annuel moyen de 11,9 %.

Comme l'année précédente, cette évolution haussière est générée par l'augmentation considérable des prix de l'extraction des phosphates qui ont augmenté en 2008 de 190,2 %, après avoir progressé de 37,1 % en 2007 et par la croissance de 21,8 % de l'extraction du minerai de fer qui succède à la précédente forte hausse de 16,3 % en 2007. En 2006, les prix à la production de ces deux branches avaient respectivement reculé de 12,4 % et de 7,8 %. Par contre, après des années de forte inflation, les prix de l'activité de l'extraction de la pierre et de l'argile, évoluent modérément (+ 1,3 % en 2008 contre 7,1 % en 2007).

Les industries diverses ont elles aussi subi une très forte hausse estimée à 12,5 % en 2008. De poids négligeable (0,8 %), cette forte progression des prix de ce secteur d'activité n'a cependant qu'une faible incidence (1,2 %) sur la hausse du niveau général des prix.

La hausse des prix du secteur des ISMMEE est estimée à 3,4 %, en baisse de 2,2 points par rapport à 2007, et sans commune mesure avec l'inflation de 2005 (9,8 %). Cette activité contribue pour 15,7 % à la croissance du niveau général des prix de

l'année 2008. En huit ans, l'inflation cumulée dans le secteur des ISMMEE est évaluée à 47,3 %, au rythme annuel moyen de 5,0 %.

En 2008, deux branches dont les prix ont augmenté de plus de 9 % ont fortement contribué à l'inflation : la fabrication des biens intermédiaires mécaniques et électriques, la plus forte pondération de l'activité (22,4 %), qui ont progressé de 9,1 % et la construction de véhicules industriels (10,5 %). Les prix de trois autres branches (fabrication de biens de consommation métalliques, fabrication de biens de consommation mécaniques et construction du matériel férroviaire) sont demeurés stables et ceux de la fabrication des biens d'équipement électriques ont augmenté de 8,9 %. Pour cette activité aussi, la flambée des prix des cours mondiaux des métaux non ferreux de 2007 a eu une forte incidence sur les prix à la production.

Les industries agroalimentaires contribuent pour 48,7 % à l'inflation globale en raison de la forte augmentation annuelle de leurs prix, estimée à 7,1 %, la plus élevée de la décennie, et de leur importante pondération, le cinquième de l'indice. Il faut rappeler que l'inflation dans ce secteur, qui était négative en 2005, s'est progressivement accélérée atteignant 1,6 % en 2006 et 2,2 % l'année suivante. Quatre branches (aliments pour animaux, travail de grains, industrie du lait, conserves de fruits et légumes) parmi les dix que compte cette activité ont généré cette forte inflation. Les hausses de prix des trois premières de ces quatre branches et, notamment, celle de la fabrication des aliments pour animaux (23,9 %) sont fortement corrélées à la flambée des cours mondiaux des produits agricoles. Les prix des six autres branches sont demeurés stables.

L'inflation dans les industries du bois, liège et papier qui était modérée en 2007 à hauteur de 2 %, a grimpé à 12,8 % en 2008, rythme d'inflation le plus élevé depuis l'année 2000. Sa contribution à la hausse globale de l'indice est significative (9,9 %). Cette hausse des prix du secteur est due à la dérive des coûts de la seule branche de menuiserie générale dont les prix à la production ont augmenté de 28,6 %. Les prix de l'industrie de l'ameublement reculent de 7,2 % et, comme en 2007, ceux des

deux autres branches, l'industrie du liège et la transformation du papier, sont stables.

Après une année 2007 de forte inflation estimée à 7,4 %, le secteur des matériaux de construction a maîtrisé l'évolution de ses coûts. En 2008, la hausse des prix s'est nettement ralentie à hauteur de 1,5 %. Alors que les prix de deux des cinq branches de l'activité (industrie du verre et fabrication de vaisselle en porcelaine) sont demeurés stables, l'inflation de 4,2 % des produits en ciment constitue le principal facteur d'inflation du secteur. Les deux autres branches (liants hydrauliques et produits rouges) ont enregistré de faibles variations de prix, inférieures à 1 %, malgré la forte croissance de la demande des chantiers de construction de logements et de travaux publics.

A l'exception de ses branches de la chimie organique et de la fabrication des résines, le secteur de l'industrie chimique, du caoutchouc et des matières plastiques continue à maîtriser l'évolution de ses prix en dépit d'une légère accélération. L'inflation annuelle moyenne progresse de 0,5 point de pourcentage passant de 0,3 % en 2007 à 0,8 % en 2008. Les prix de quatre branches (fabrication de peinture, fabrication des produits pharmaceutiques, fabrication des engrais et pesticides et industrie de chimie minérale de base) sont demeurés stables ou en légère baisse, ceux des résines synthétiques progressent de 10,3 % et la chimie organique de base voit ses prix augmenter de 17,7 %, hausse qui succède à celle de 22,3 % de l'année 2007.

Pour la seconde année consécutive, les prix de l'énergie sont stables (0,2 % contre 0,1 % en 2007), après avoir connu des hausses annuelles moyennes de 5 % au cours de la période 2000 à 2006. Les prix de vente de l'électricité, prix réglementés, demeurent stables malgré une forte progression de la consommation. En moyenne annuelle au cours de la période de 2000 à 2008, les prix de l'énergie électrique ont augmenté de 3,7 %.

Pour la troisième année consécutive, la déflation dans le secteur du textile et de la confection se poursuit. Ainsi, en moyenne annuelle, les prix à la production reculent de 0,5 % en 2008,

après avoir baissé de 1,3 % en 2007. Au cours de la période 2000 à 2008, la déflation est estimée à 0,2 % en moyenne annuelle. En 2008, les prix de la branche de la fabrication de biens intermédiaires textiles sont restés stables et ceux des biens de consommation textile ont baissé de 1 %.

Comme pour l'industrie textile, les prix à la production du secteur de l'industrie des cuirs et chaussures sont en repli depuis plusieurs années. En 2008, ils sont restés stables après avoir reculé de 2,2 % en 2007 et de 0,2 % en 2006. Ces prix n'ont quasiment pas varié depuis l'année 2000, n'ayant augmenté que de 0,6 % par an en moyenne.

III.1.2 - Prix à la production industrielle privée

Pour la cinquième année consécutive, les prix à la production industrielle du secteur privé sont en hausse. En 2008, l'indice général a progressé de 1,6 %, rythme en repli de 0,3 point par rapport à celui des deux années précédentes. L'inflation dans les industries manufacturières a baissé de 0,4 point de pourcentage à 1,6 % en moyenne annuelle. Cette hausse de prix, qui reste néanmoins modérée, reflète celle des facteurs de production autres que l'énergie dont les prix de vente sont demeurés stables depuis deux ans.

La hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,2 %, depuis l'année 2000. Ce taux annuel moyen pour huit ans est en légère progression de 0,1 point par rapport à son niveau de l'année précédente calculé sur sept ans. Exceptées les ISMMEE, dont le taux annuel moyen de la période est de l'ordre de 4,1 %, l'inflation annuelle moyenne de toutes les autres branches est inférieure à 2 %.

En 2008, seules deux secteurs ont vu leur prix croître rapidement. Comme pour les mêmes secteurs de la production industrielle publique, le secteur des mines et carrières a enregistré une hausse de prix significative de 2,8 % et le secteur des ISMMEE de 10,3 %. La hausse annuelle des prix dans les sept autres secteurs est inférieure à 1,3 % et les prix du secteur de l'industrie du bois, liège et papier baissent de 0,7 %.

En conclusion, ces quelques indicateurs, notamment les prix de l'industrie publique, confirment la résurgence d'une inflation forte depuis deux ans, à un rythme de plus en plus rapide et dont les déterminants sont autant endogènes (croissance de la demande, faible élasticité de l'offre domestique, insuffisante productivité, appareil productif vieillissant, organisation peu performante) qu'exogènes, notamment la flambée des cours des matières premières importées.

III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION

Les prix de détail tels que mesurés par l'indice des prix à la consommation ont fortement progressé en 2008, tant au niveau national que celui du Grand Alger. Les deux indices ont augmenté au même rythme annuel moyen de 4,4 %, en nette accélération par rapport aux taux de 3,9 % et 3,5 % respectivement, qu'ils avaient enregistrés en 2007.

Pour la seconde année consécutive, la forte inflation s'explique par les mêmes déterminants. D'une part, la hausse à deux chiffres des prix des produits alimentaires industriels qui reflète dans une large mesure celle des biens alimentaires à fort contenu d'importation qui s'est accélérée, passant du simple au double et, d'autre part, la croissance élevée des prix des produits agricoles frais estimée à 4,1 %.

Les prix de gros des fruits et légumes, qui suivaient une tendance croissante et dont la hausse avait atteint 16,9 % en 2007, ont évolué à la baisse en 2008. Ils ont baissé de 0,3 % grâce au recul des prix de la pomme de terre (- 30,3 %).

Par ailleurs, l'indice des valeurs unitaires des importations a augmenté de 15,2 % en 2008 contre 8,9 % et 4,2 % pour les années 2007 et 2006 et celui des biens alimentaires a progressé de 37,5 % contre 36,5 % pour l'année 2007.

En 2008, le rythme de l'inflation des produits à fort contenu d'importation s'est nettement accéléré. Leurs prix ont augmenté de 11,3 % contre 5,4 % l'année précédente et 2,3 % en 2006. La forte hausse des prix des produits agricoles importés observée

en 2007 s'est poursuivie en 2008 et a amplifié l'inflation endogène, portant la croissance annuelle moyenne du niveau général des prix dans le Grand Alger à 4,4 % en 2008 contre 3,5 % l'année précédente.

III.2. 1. - Prix des produits importés

L'inflation forte qui a commencé à se manifester en 2007, quasiment partout dans le monde, s'est poursuivie au premier semestre 2008 et a commencé à décliner au début du second semestre. Ainsi, aux Etats-Unis d'Amérique, bien que l'inflation annuelle moyenne en 2008 estimée à 3,8 % dépasse d'un point de pourcentage la hausse des prix observée en 2007, le mouvement de baisse des prix, entamé en août 2008, s'est poursuivi depuis. Il marque ainsi un net retournement de tendance.

La même tendance a été observée en Europe. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de l'Union Européenne (27 pays) a enregistré une hausse de 3,7 % en moyenne annuelle, en progression de 1,2 point de pourcentage par rapport à l'année 2007.

En 2008, la hausse de prix des matières premières agricoles importées (céréales, lait en poudre, oléagineux) a eu une incidence significative sur le niveau général des prix en Algérie. Avec 37,5 % en 2008 contre 36,5 % pour l'année 2007, l'indice des valeurs unitaires des importations des biens alimentaires a enregistré sa plus forte hausse depuis huit ans.

L'indice annuel des valeurs unitaires des importations, tous groupes d'utilisation, a progressé de 15,2 % en 2008 contre 9,5 % l'année précédente. L'indice annuel moyen a atteint 115,3 points (base 100 en 1994).

En 2008, le rythme de hausse de l'indice des valeurs unitaires du groupe alimentaire (37,5 %) est deux fois plus rapide que celui de l'indice moyen (15,2 %). La hausse cumulée en deux ans (25,2 %) a atteint des sommets.

Les principaux produits agricoles importés (blé, lait en poudre, huiles alimentaires, sucre) contribuent pour près de 20 % à l'indice des prix ; aussi la hausse de leurs prix se répercute directement sur l'indice des prix à la consommation et son incidence est amplifiée pour les produits à prix libres.

Comme en 2007, les prix du blé et des huiles alimentaires ont continué à augmenter en 2008, ceux du lait en poudre ont amorcé une baisse et le cours du sucre est reparti à la hausse après un fort repli (31,7 %) en 2007. Le cours annuel moyen du blé dur a progressé de 30,6 % en 2008 après une hausse de 32,1 % l'année précédente. De 263,8 dollars la tonne en 2007, il est passé à 344,6 dollars la tonne en 2008.

Le prix des huiles alimentaires a suivi la même tendance haussière, à un rythme encore plus rapide. Le cours moyen de la tonne d'huile de tournesol a doublé en deux ans pour atteindre 1498 dollars contre 658 dollars en 2006. Le cours du sucre s'est redressé en 2008 pour aboutir à 12,65 cents de dollar contre 10,0 cents en 2007 et 14,75 cents un an auparavant. Enfin, le prix annuel moyen du lait en poudre a amorcé un repli avec une baisse de 8,1 % en 2008 à 3845 dollars la tonne contre 4185 dollars en 2007.

Les données mensuelles des cours du blé et du lait en poudre indiquent cependant une tendance baissière nettement plus accentuée que ne le montrent les moyennes annuelles. Ainsi, le cours moyen mensuel du blé dur en décembre 2008 a régressé à son niveau de juillet 2007 à 235,3 dollars la tonne, soit 53 % de son cours maximum de 481,8 dollars enregistré en mars 2008. La tonne de lait en poudre s'échange à 2163 dollars en décembre 2008 contre 4750 dollars en mars de la même année, soit une baisse de 54,5 %.

Certains facteurs permanents qui ont contribué à la hausse des prix des produits agricoles (croissance de la demande mondiale, utilisation concurrente des céréales pour la fabrication de biocarburants, spéculation, coût des intrants) pousseront probablement ces prix à la hausse. Les prévisions à long terme des organisations internationales laissent penser que les prix

réels seront en hausse à des niveaux moyens plus élevés que ceux de la période actuelle avant d'entamer une tendance baissière. A la lumière de ces prévisions, l'intensification de la production agricole nationale et, notamment celle des céréales pour réduire la dépendance alimentaire, devient un enjeu majeur.

III.2.2. - Prix des produits à la consommation

Partant d'un niveau déjà élevé, l'inflation s'est accélérée en 2008. La hausse annuelle moyenne des prix à la consommation est estimée à 4,4 % pour l'indice national, soit 0,5 point de plus qu'en 2007. La même croissance annuelle moyenne des prix de 4,4 % est enregistrée dans le Grand Alger en 2008 contre 3,5 % l'année précédente.

L'indice national annuel moyen, base 100 en 1989, a augmenté de 30,5 points en 2008 à 720,3 points et celui du Grand Alger a atteint 676,9 points en progression de 28,8 points.

L'inflation moyenne annuelle au niveau national de l'année 2008 est la plus élevée depuis l'année 2004 et dépasse le précédent pic de 3,9 % atteint l'année précédente. En 2006, cet indice enregistrait une légère baisse de 0,1 point, à hauteur de 1,8 % en moyenne annuelle, et celui du Grand Alger indiquait une hausse de 0,9 point portant le taux d'inflation annuel moyen à 2,5 %.

La faible contribution à l'inflation des douze produits réglementés, qui représentent 11,1 % de l'indice et dont les prix sont restés quasiment stables, ils ont augmenté de 0,1 % en moyenne annuelle, a permis de compenser les fortes hausses des autres biens de consommation et notamment de ceux des produits alimentaires.

Pour la seconde année consécutive, les prix des biens importés ou à fort contenu de produits importés ont fortement augmenté et leur rythme de croissance annuel moyen (11,3 %) est plus de deux fois supérieur au taux d'inflation moyen, et cet écart n'a cessé de croître depuis quatre ans. Négatif en 2006 (- 0,2 point), il est passé à 5,4 points en 2007 puis à 6,9 points en 2008.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL

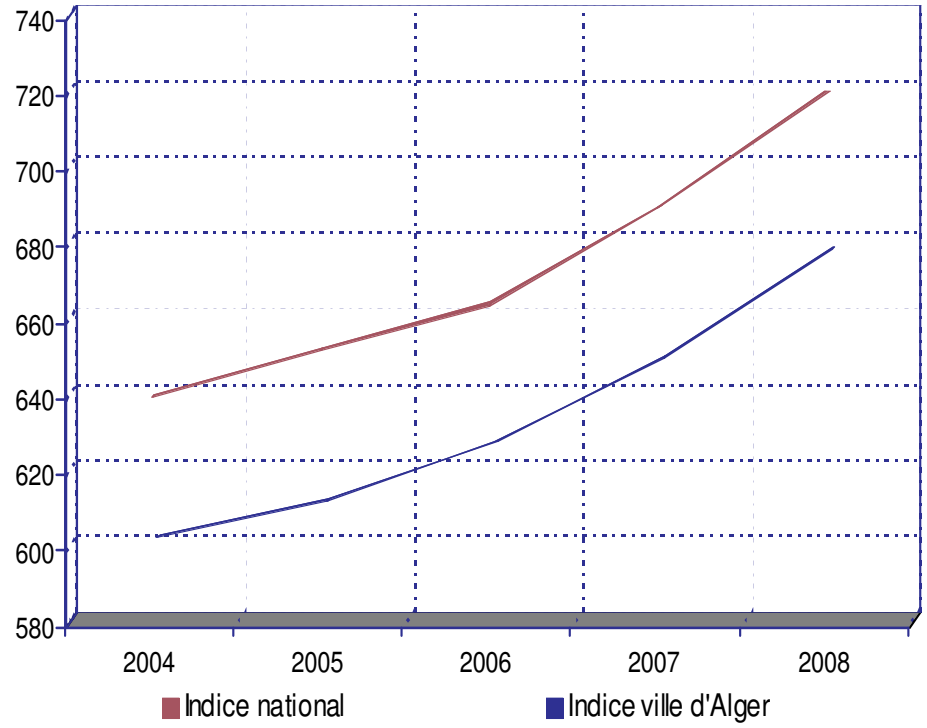

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE

Le profil de la moyenne annuelle mobile de l'indice des prix de l'année 2008 présente trois phases nettement distinctes. Une tendance haussière au 1er semestre qui culmine à 4,93 % en mai, suivie d'une évolution décroissante qui s'achève en octobre à 4,18 % et, enfin, une nouvelle phase croissante qui aboutit à 4,46 % en fin d'année.

Ainsi, l'indice mensuel national a enregistré huit hausses en douze mois, dont quatre supérieures à 2 %, et cinq hausses mensuelles successives depuis août 2008, la plus élevée atteignant 3,1 % en septembre. Cette évolution indique une franche accélération de la hausse des prix de détail. Si le profil mensuel de l'inflation est comparable à celui de 2007, l'amplitude des hausses mensuelles et des glissements annuels de l'indice des prix est nettement plus élevée en 2008. En outre, neuf fois sur douze, les hausses annuelles en glissement de l'année 2008 qui atteignent leur pic de 6,4 % en avril 2008 contre une inflation maximale de 5,5 % en juillet 2007, sont supérieures à celles de 2007.

Selon les catégories de revenu, l'inflation présente une faible dispersion. L'indice des prix indique des hausses pour tous les déciles de revenu, comprises entre 4,0 % pour le dixième décile et 4,8 % pour le septième décile.

La hausse des prix est inférieure à l'inflation moyenne pour deux classes de revenu. Le premier décile, catégorie du revenu le plus faible, avec 4,1 % et le dixième décile, la classe de revenu le plus élevé, avec 4,0 %. La hausse des prix culmine à 4,8 % en moyenne annuelle pour le septième décile et l'amplitude de l'écart à l'inflation annuelle moyenne (4,44 %) est de 8,2 points de pourcentage (0,35 point pour la borne supérieure et - 0,47 point pour la borne inférieure). L'inflation a donc été plus sévère pour les catégories sociales de revenu moyen (sixième et septième déciles) avec 4,8 % en raison des fortes hausses des prix des produits à forte pondération dans leur consommation (biens alimentaires et, notamment produits alimentaires frais).

Le niveau général des prix décroît du premier au dixième décile. Base 100 en 1989, l'indice du premier décile a atteint 911,3 points en 2008, soit 234,4 points de plus que l'indice moyen estimé à 676,9 points et celui du dernier décile mesuré à 612,9 points qui lui est inférieur de 64 points, ce qui confirme que les couches sociales de faible revenu pâtissent le plus de l'inflation.

Avec une hausse des prix de 7,4 % en moyenne annuelle et une pondération de 44,1 %, les biens alimentaires contribuent pour 81,2 % de l'inflation et les deux autres catégories de produits, biens manufacturés et services, qui ont enregistré des hausses respectives de 1,2 % et 2,7 %, sont à l'origine de 18,8 % de la hausse globale, à raison de 9,4 % pour chacun d'eux.

Contrairement aux années précédentes où la dérive des prix des biens alimentaires était générée essentiellement par les produits agricoles frais, la hausse des prix des biens alimentaires industriels qui a atteint 10,8 % en est le principal déterminant en 2008 ; les prix des produits agricoles frais ayant augmenté de 4,1 %, soit 0,33 point de moins que l'inflation moyenne.

L'inflation annuelle moyenne calculée sur neuf ans (1999-2008) atteint 3,26 % contre 2,94 % pour la période de huit ans s'achevant en 2007 et 2,31 % pour la période de sept ans de 1999 à 2006. La hausse annuelle moyenne sur cette période de neuf ans permet de classer les groupes de produits en 3 catégories :

. une catégorie de faible inflation, d'amplitude inférieure à 1 % par an, comprenant les trois (03) groupes : meubles, habillement et éducation ;

. une seconde catégorie d'inflation inférieure à l'objectif de 3 % et supérieure à 2,5 %, constituée par les trois (03) groupes : logement, divers et santé ;

. une troisième catégorie, comportant les deux (02) groupes : biens alimentaires et transports-communication, dont l'inflation est supérieure à 4,1 %.

L'indice annuel moyen national et celui du Grand Alger indiquent des hausses de prix pour tous les groupes de produits hormis celui de l'habillement et de la chaussure dont les prix baissent de 0,6 % dans le Grand Alger. A l'exception de ce

dernier groupe ainsi que du groupe “meubles et articles d’aménagement”, les hausses annuelles moyennes sont, hormis pour le groupe “santé et hygiène corporelle”, supérieures à celles de 2007, preuve d'une nette accélération de l'inflation.

Trois groupes de produits (alimentaires, divers, éducation et culture) ont subi de fortes hausses de prix mesurées aussi bien par l'indice national que par celui du Grand Alger.

En moyenne annuelle, les prix des biens alimentaires ont connu la plus forte hausse avec 6,2 % au niveau national et 7,4 % dans le Grand Alger. Le groupe “divers” a enregistré la seconde hausse la plus élevée avec respectivement 4,5 % et 3,5 %, les prix du groupe “éducation et culture” ont augmenté respectivement de 3,1 % et de 3,8 %, alors que l'inflation pour les cinq autres groupes est contenue au dessous de 2,2 %.

Alors qu'au cours de la période 2002-2005, les prix des produits alimentaires industriels sont restés quasiment stables, la plus forte hausse annuelle étant inférieure à 0,8 %, depuis 2006, et pour la troisième année consécutive, la hausse des prix s'accélère. Le taux annuel moyen d'inflation pour ces produits a quadruplé, passant de 2,5 % en 2006 à 5,8 % en 2007 et 10,8 % en 2008. Cette évolution, imputable en partie à la hausse des prix des produits agricoles importés qui s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre 2008, est aussi la manifestation des rigidités à la baisse, la chute importante au deuxième semestre 2008 des cours mondiaux des produits agricoles à leur niveau de 2005, n'ayant pas été répercutée dans des proportions adéquates aux prix de détail.

La hausse des prix des biens manufacturés s'est accélérée. Si elle a plus que doublé par rapport à l'année 2007, elle demeure cependant modérée à 1,2 %. Cette évolution modérée est due pour la seconde année consécutive à la déflation du groupe habillement et chaussures dont les prix baissent de 0,6 % dans la capitale et à la stabilité des prix du groupe meubles qui n'augmentent que de 0,2 %. Cette tendance baissière est soutenue par la forte concurrence des produits importés.

Comme pour les biens manufacturés, la hausse des prix des services s'est accélérée et a quasiment doublé passant de 1,5 % en moyenne annuelle en 2007 à 2,7 % en 2008. Néanmoins, ce rythme demeure tempéré, inférieur au rythme moyen pour la seconde année consécutive et sans commune mesure avec l'inflation à deux chiffres des prix des services mesurée en 2005 (12,4 %).

L'inflation "sous-jacente" ou fondamentale, mesurée par l'indice hors produits agricoles frais estimée à 4,6 %, dépasse l'inflation annuelle moyenne de 0,2 point de pourcentage. Son rythme est deux fois plus rapide qu'en 2007 (2,3 %) et elle progresse de 3,1 points par rapport à 2006. Contrairement aux années précédentes où la forte inflation était expliquée par la forte volatilité des prix des produits agricoles, en 2008, ce sont les autres composantes de l'indice (produits alimentaires industriels, biens manufacturés) qui la déterminent. Le rythme annuel de l'inflation fondamentale de 2008 est nettement plus rapide que le rythme moyen de la période 2000 à 2008, estimé à 1,95 %, et un tel écart n'a plus été observé depuis l'année 2001. Ces indicateurs confirment le caractère plutôt structurel de l'inflation de 2008, corroboré par la tendance nettement haussière de la moyenne mobile annuelle.

Le différentiel d'inflation calculé sur les moyennes annuelles mobiles entre l'Algérie et la Zone Euro, son premier client et fournisseur, s'est légèrement amélioré en 2008 en raison de l'accélération de l'inflation dans la Zone Euro. Défavorable à l'Algérie, ce différentiel est estimé à 1,1 point de pourcentage en décembre 2008 contre 1,4 point en décembre 2007. Malgré cette évolution favorable, l'écart des taux d'inflation demeure élevé et contribue à affaiblir encore plus la compétitivité des produits échangeables de l'Algérie.

CHAPITRE IV :

BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

La solidité marquée de la position financière extérieure nette de l'Algérie émerge comme élément pivot de la stabilité macroéconomique au cours des années 2007 et 2008 ; deux dernières années caractérisées par la crise financière internationale. En particulier, l'année 2008 a vu une accumulation soutenue et un niveau record des réserves officielles de change ainsi qu'un niveau très bas de la dette extérieure à moyen et long termes. Dans ce cadre, il importe de souligner que la très forte réduction de la dette extérieure en 2006, sous l'effet des importants remboursements par anticipation de la dette extérieure auprès du Club de Paris et du Club de Londres, constitue un élement appréciable de sauvegarde vu l'apparition, dès août 2007, des premiers indices de la crise financière internationale et son intensification depuis septembre 2008.

Si ces éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie, il est utile de noter que la très forte contraction des financements extérieurs et le durcissement de leurs conditions, à partir de 2008, constituent un "choc" externe de grande ampleur pour une grande partie des pays émergents et en développement.

Pour sa part, l'économie algérienne a commencé à subir, à partir du quatrième trimestre 2008, le choc externe inhérent à la chute des prix des hydrocarbures en tant que canal de transmission des effets de la récession des économies avancées et de l'intensification de la crise financière internationale.

IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHE DES CHANGES

En matière de position financière extérieure nette de l'Algérie, l'année 2008 s'est caractérisée par une performance historique qui intervient dix ans après la fin de la période d'ajustement et

de rééchelonnement (1994-1998). En tant que socle pour le retour à l'équilibre macro financier, la viabilité de la balance des paiements a été rétablie dès le début des années 2000 et ce, pour la première fois, après le choc externe de 1986.

La consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements au cours des années 2001 à 2008 a été renforcée par l'environnement externe favorable en terme d'évolution des prix des hydrocarbures. Si l'économie algérienne reste fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures, la balance des paiements a enregistré en 2008 un nouvel élément de vulnérabilité représenté par l'envolée des importations des biens et services.

IV.1.1 - Situation de la balance des paiements : une viabilité renforcée

Après un excèdent de la balance courante record au premier semestre 2008 (21,04 milliards de dollars), la balance des paiements a encore enregistré des performances appréciables au second semestre de l'année 2008 avec un excèdent de la balance courante de 13,41 milliards de dollars. Cet excédent a atteint 34,45 milliards de dollars pour toute l'année 2008, soit 20,2 % du produit intérieur brut, en dépit de la forte baisse des prix mondiaux d'hydrocarbures au quatrième trimestre et de la poursuite du trend haussier des importations des biens et services au second semestre.

L'excèdent de la balance courante des paiements réalisé en 2008 (34,45 milliards de dollars) représente une performance bien meilleure que celle de l'année 2007 (30,54 milliards de dollars), pendant que l'excédent en la matière pour ces deux années a dépassé 20 % du produit intérieur brut. L'excédent global record de l'année 2008 a représenté le double du surplus de l'année 2006 (17,73 milliards de dollars), alors que les importations des biens et services ont doublé.

Pour l'année 2008, avec des prix moyens du baril de pétrole en hausse de 33 % par rapport à l'année 2007, les exportations d'hydrocarbures s'élèvent à 77,19 milliards de dollars,

correspondant à une augmentation de 17,58 milliards de dollars (29,5 %) par rapport à l'année 2007 (59,61 milliards de dollars). Les exportations des hydrocarbures du second semestre 2008 sont évaluées à 35,49 milliards de dollars contre 32,67 milliards de dollars au second semestre 2007, alors qu'elles avaient atteint le montant de 41,70 milliards de dollars au premier semestre 2008.

L'effet prix est le principal déterminant de cette évolution, à mesure que le prix moyen du pétrole a reculé à 88,22 dollars/baril au second semestre 2008, après un passage de 74,95 dollars en 2007 à 111,51 dollars au premier semestre 2008. Si en 2007, le prix des hydrocarbures a eu une progression d'environ 26 % au second semestre 2007 par rapport au premier semestre, il importe de souligner que les cours du baril de pétrole brut ont fortement baissé à partir de juillet 2008, passant de 111,51 dollars le baril au premier semestre à 88,22 dollars au second semestre. Cela confirme la variabilité importante des prix du pétrole observée récemment.

Après un "pic" historique à plus de 145 dollars/baril au cours de la seconde semaine de juillet 2008, le prix du brent a chuté au second semestre, ayant même atteint un point bas de 35 dollars vers la fin décembre 2008, vu la détérioration continue des perspectives économiques mondiales.

En effet, l'impact négatif du choc externe représenté par la forte baisse des prix des hydrocarbures au quatrième trimestre 2008, corrélative à l'entrée en récession des économies avancées, confirme la dépendance de l'économie nationale à l'égard des exportations d'hydrocarbures, car la chute des cours de ces produits pèse de facto sur sa capacité d'épargne. Les indicateurs en la matière du quatrième trimestre 2008 traduisent l'effet de la crise économique mondiale sur l'Algérie à travers la baisse des prix et de la demande des hydrocarbures, d'autant plus que les exportations d'hydrocarbures en volume au second semestre 2008, ont été inférieures à leur niveau du second semestre 2007 pour plus de 4 %.

BALANCE DES PAIEMENTS

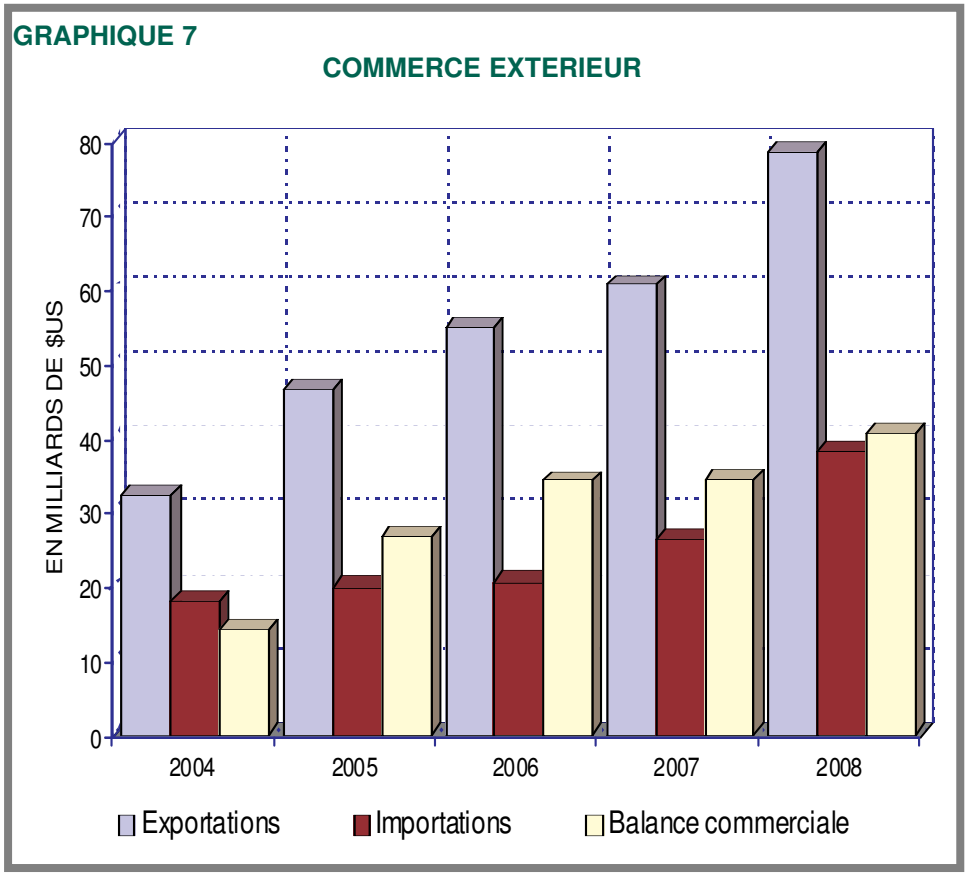

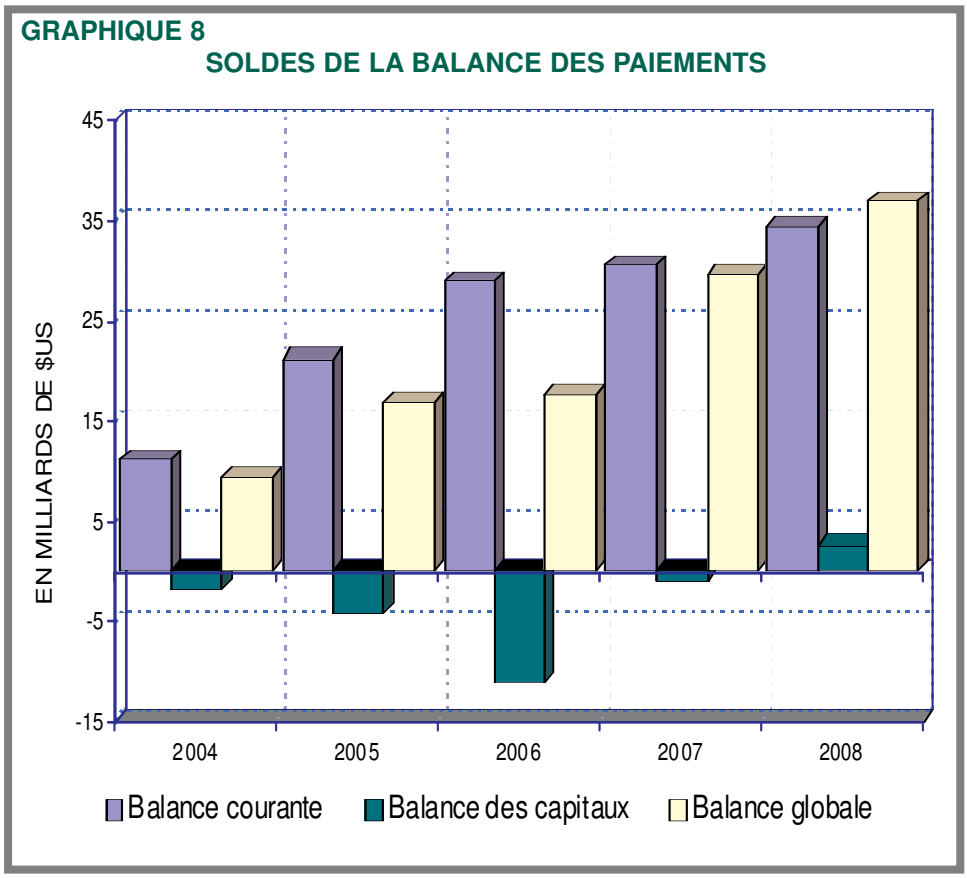

Pendant que les comptes extérieurs restent fortement affectés par la volatilité des prix du pétrole, avec un excédent du compte courant extérieur qui n'est plus que de 1,61 milliard de dollars au quatrième trimestre 2008, sous l'effet d'un prix du pétrole brut de seulement 56,59 dollars/baril en moyenne sur le quatrième trimestre contre 115,91 dollars/baril au troisième trimestre, la contribution des exportations hors hydrocarbures en 2008 avec une performance moindre au second semestre, 0,53 milliard de dollars contre 0,87 milliard de dollars au premier semestre, représente une contribution encore très faible à la viabilité de la balance des paiements courants, surtout dans ce contexte de très forte augmentation des paiements au titre des importations des biens et services.

L'année 2008 a été marquée par une envolée des importations des biens et services, après la forte augmentation en la matière de l'année 2007. Si les importations de biens, quant à elles, s'étaient déjà accrues de 27,4 % en 2007, l'année 2008 enregistra une envolée à en juger par la très forte expansion (44,2 %). Ainsi, leur niveau a atteint 19,65 milliards de dollars au second semestre 2008 contre 18,34 milliards de dollars au premier semestre 2008, totalisant 37,99 milliards de dollars pour l'année, alors que leur montant était de 13,92 milliards de dollars au second semestre 2007. Il est utile de souligner que le premier semestre 2008 a été marqué par la résurgence de l'inflation mondiale tirée par une envolée des prix des produits de base et des matières premières qui ont atteint des niveaux historiquement élevés, en termes réels, des vingt dernières années.

Pour le second semestre 2008 et par rapport à la même période de l'année 2007, l'augmentation des importations est importante aussi bien pour les produits alimentaires (42,4 %) que pour les biens d'équipement industriels et agricoles (40,9 %) et les demi-produits (41,5 %). Si la forte augmentation de l'importation des produits alimentaires est due en grande partie à l'envolée des prix de ces produits sur les marchés internationaux, celle des biens d'équipement et des demi-produits s'explique par la forte demande des agents économiques. L'augmentation du rythme de réalisation du programme d'investissements publics a alimenté

BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**11,12**	**21,18**	**28,95**	**30,54**	**34,45**
Balance commerciale	14,27	26,47	34,06	34,24	40,60
Exportations, (f.o.b.)	32,22	46,33	54,74	60,59	78,59
Hydrocarbures	31,55	45,59	53,61	59,61	77,19
Autres	0,67	0,74	1,13	0,98	1,40
Importations, (f.o.b.)	-17,95	-19,86	-20,68	-26,35	-37,99
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,01	-2,27	-2,20	-4,09	-7,59
Crédits	1,85	2,51	2,58	2,84	3,49
Débits	-3,86	-4,78	-4,78	-6,93	-11,08
Revenus des facteurs, net	-3,60	-5,08	-4,52	-1,83	-1,34
Crédits	0,99	1,43	2,42	3,81	5,13
Débits	-4,59	-6,51	-6,94	-5,64	-6,47
Paiements des intérêts	-1,29	-1,03	-0,76	-0,23	-0,19
Autres	-3,30	-5,48	-6,18	-5,41	-6,28
dont: part des associés de compagn. na	-3,12	-4,74	-5,29	3,90	-4,56
Transferts, net	2,46	2,06	1,61	2,22	2,78
Solde du compte de capital	**-1,87**	**-4,24**	**-11,22**	**-0,99**	**2,54**
Compte de capital			-0,01		
Investissements directs (net)	0,62	1,06	1,76	1,37	2,33
Capitaux officiels (net)	**-2,23**	**-3,05**	**-11,89**	-0,77	-0,43
Tirages	2,12	1,41	0,98	0,51	0,84
Amortissements	-4,35	-4,46	-12,87	-1,28	-1,27
Erreurs et omissions (net)	-0,26	-2,25	-1,08	-1,59	0,64
dont: Solde monnaie fiduciaire			-0,13	0,36	
Solde Crédits à court terme			0,06	-1,13	
Solde global	**9,25**	**16,94**	**17,73**	**29,55**	**36,99**
Financement	**-9,25**	**-16,94**	**-17,73**	**-29,55**	**-36,99**
Augmentation des réserves brutes (-)	-8,88	-16,31	-17,73	-28,27	-36,53
Rachats au FMI	-0,37	-0,63	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir				-1,28	-0,46
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	43,11	56,18	77,78	110,18	143,10
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**23,72**	**27,36**	**36,66**	**39,73**	**34,99**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	38,66	54,64	65,85	74,95	99,97

ce processus qui est dommageable pour la balance des paiements à moyen terme, dans ce contexte de crise économique mondiale.

Un autre élément de vulnérabilité pour la balance des paiements est représenté par l'emballement, en 2008, des services non facteurs importés, après l'augmentation significative au titre de l'année 2007. Les services non facteurs importés sont passés de 4,784 milliards de dollars en 2006 à 6,930 milliards de dollars en 2007 et à 11,076 milliards de dollars en 2008. Ainsi, les services non facteurs importés se sont accrus de 59,8 % en 2008 par rapport à 2007.

En données semestrielles, les importations de services non facteurs ont atteint 5,94 milliards de dollars au second semestre 2008 contre 6,93 milliards de dollars pour l'année 2007 (dont 3,63 milliards de dollars au second semestre). Leur niveau était de seulement 4,78 milliards de dollars en 2006. Pour le second semestre de l'année 2008, les services de transport maritimes et aériens, les services du bâtiment et travaux publics et les services techniques représentent 84,56 % des importations en la matière alors que ce taux était de 77,3 % pour le second semestre 2007.

Si l'augmentation des services importés au titre de la rubrique transport (3,115 milliards de dollars en 2008 contre 2,150 milliards de dollars en 2007) est liée à la forte augmentation des importations de biens, la forte croissance des deux principaux autres services importés "services bâtiment et travaux publics" (2,658 milliards de dollars en 2008 contre 1,540 milliard de dollars en 2007) et "services techniques aux entreprises" (3,413 milliards de dollars en 2008 contre 1,690 milliard de dollars en 2007) s'explique principalement par les importations de services au titre des infrastructures publiques, c'est-à-dire dans le cadre de la réalisation du budget d'équipement de l'Etat, et par certaines entreprises du secteur des hydrocarbures. Leurs importations de services techniques (prestations d'études, différentes assistances techniques,…) ont quasiment triplé en 2008.

Au total, le niveau exceptionnellement très élevé de la demande d'importations des biens et services en 2007 et 2008 n'est pas en phase avec l'évolution des fondamentaux économiques et les perspectives de la balance des paiements, à mesure que l'économie algérienne reste fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures.

Sous l'angle des autres transactions courantes avec le reste du monde, le solde des revenus des facteurs et celui des transferts courants ont enregistré une amélioration en 2008. La rubrique revenus des facteurs (nets) qui avait atteint un déficit record de 5,08 milliards de dollars en 2005, sous l'effet principalement des transferts des associés de l'entreprise nationale des hydrocarbures, a enregistré une nette amélioration en 2007 et 2008 où le déficit est, respectivement, de seulement 1,83 milliard de dollars et 1,34 milliard de dollars. Une telle amélioration des revenus des facteurs s'explique dans une large mesure par la forte augmentation des revenus des investissements de l'Algérie à l'étranger, essentiellement les revenus au titre des placements des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie. Quant aux transferts courants (nets), dont les transferts des retraites, qui avaient enregistré une diminution en 2006, par rapport au trend des années 2004-2008, l'année 2008 se distingue par un solde positif appréciable (2,78 milliards de dollars) en la matière.

Par ailleurs, il importe de souligner que les acquis résultants de la stratégie de désendettement extérieur conduite entre 2004 et 2006 se sont matérialisés, dès le second semestre 2008, par un excédent du compte capital et opérations financières. C'est la première année où le compte capital et opérations financières réalise un solde positif qui contribue à la viabilité de la balance des paiements, sous l'effet d'une augmentation significative des investissements directs étrangers en 2008. La rubrique investissements directs étrangers (nets) est estimée à 2,33 milliards de dollars pour 2008, dont 1,26 milliard de dollars au second semestre 2008 contre 1,07 milliard de dollars au premier semestre 2008, alors que l'année 2007 avait enregistré 1,37 milliard de dollars de flux nets d'investissements directs étrangers.

L'augmentation de mobilisations de crédits extérieurs en 2008, notamment au titre de la dette inférieure à un an et liée aux importations, a également contribué à l'excédent du compte capital. Cette nouvelle situation d'excédent du compte capital, à mesure que la balance des paiements de l'Algérie n'a pas enregistré de surplus de compte capital depuis 1990, constitue un élément de "sauvegarde", dans le contexte actuel de grave crise financière internationale.

Il est utile de rappeler que la très forte contraction des financements extérieurs et le durcissement de leurs conditions, inhérentes à la crise financière et à la propagation de ses effets, constituent un choc externe de grande ampleur pour une grande partie des pays émergents et en développement. Aussi, les flux nets de crédit du secteur privé (institutions financières,…) aux pays émergents et en développement se sont effondrés, affectant très négativement les monnaies de ces pays malgré leurs interventions sur les marchés de change en utilisant leurs réserves de change.

L'excédent du compte capital et opérations financières de la balance des paiements de l'Algérie en 2008 représente une performance particulière qui permet au pays de faire face au "choc externe" de grande ampleur inhérent à la situation de très forte contraction des financements extérieurs pour les pays émergents et de durcissement de leurs conditions. C'est également un important élément de sauvegarde, vu la gravité de la crise financière internationale et sa persistance.

Au total, l'excédent global de la balance des paiements (36,99 milliards de dollars) est ancré sur la performance particulière du compte courant, mais également sur la situation nouvelle d'excédent du compte capital. L'excédent global enregistré au second semestre 2008 (17,31 milliards de dollars) se situe entre la performance du second semestre 2007 (16,98 milliards de dollars) et celle du premier semestre 2008 (19,68 milliards de dollars). Cette performance historique conforte davantage la position financière extérieure de l'Algérie et alimente, en conséquence, les réserves officielles de change. L'encours des réserves officielles de change a atteint, ainsi, 143,102 milliards

de dollars à fin décembre 2008. Il était passé de 77,781 milliards de dollars à fin 2006 à 110,180 milliards de dollars à fin 2007 et 133,235 milliards de dollars à fin juin 2008. Cependant, vu l'emballement des importations des biens et services en 2008, le taux de couverture des importations de biens et services par les réserves officielles de change n'est plus que de près de 35 mois ; ce taux ayant enregistré un "pic" de près de 40 mois en 2007.

Sous l'angle de la consolidation de la position financière extérieure nette de l'Algérie, il est utile de noter que l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes a encore reculé en 2008 pour atteindre 4,282 milliards de dollars en fin de période contre 4,889 milliards de dollars à fin 2007, après la forte réduction de l'année 2006. Cela témoigne du succès de la conduite de la stratégie de désendettement extérieur de l'Algérie qui a été complétée quelques mois avant l'avènement de la crise financière internationale.

Vu la gravité de la crise financière internationale et l'entrée en récession des économies avancées au quatrième trimestre 2008, avec une propagation de leurs effets négatifs sur les économies émergentes et les économies en développement dès octobre 2008, le niveau important des réserves officielles de change et la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar constituent pour l'Algérie des instruments importants de protection face à ces "chocs" externes historiques.

Cependant, le chalenge reste d'asseoir durablement une compétitivité externe hors hydrocarbures pour soutenir la viabilité à moyen et long termes de la balance des paiements. Dans cet objectif, la politique de taux de change doit être accompagnée par d'autres mesures de politique économique visant à accroître la productivité et la diversification de l'économie nationale.

IV.1.2 - Marché interbancaire et taux de change

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes et en phase avec l'amélioration de la balance des paiements, le marché interbancaire des changes a été mis en place par la Banque

d'Algérie dès le début de 1996. Parallèlement, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes a été complété en 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

La poursuite de l'équilibre des prix relatifs est l'ancrage pour une stabilité macro-économique durable retrouvée à partir du début des années 2000, car l'analyse du cycle long confirme que l'Algérie a connu, dans le passé, une longue période (1986-1998) de déséquilibres financiers et d'ajustements corrélatifs dommageables pour la croissance et le développement économique.

La politique de change de l'Algérie a pour objectif, depuis la fin des années 1990, la stabilisation du taux de change effectif réel de long terme du dinar à sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale. Le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88 % des échanges globaux de l'année de base (1995). Aussi, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des plus importants partenaires commerciaux de l'Algérie.

Par ailleurs, sous l'angle de l'offre, la Banque d'Algérie est le principal intervenant sur le marché interbancaire des changes, à mesure qu'une très grande partie des recettes d'exportation des hydrocarbures alimente les réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie. En effet, avec l'augmentation graduelle des avoirs en devises des banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie reste la principale source de devises offertes sur le marché interbancaire des changes où la détermination des cours, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché.

En 2008, la politique de taux de change est bien en phase avec la stabilité externe, elle même ancrée sur une solidité marquée de la position financière extérieure nette de l'Algérie. La politique de taux de change conduite par la Banque d'Algérie, de manière flexible, sert donc l'économie nationale. Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de long terme du taux de change effectif réel du dinar.

Tout comme au premier semestre 2008, la Banque d'Algérie a poursuivi au second semestre 2008, la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, dans un contexte international caractérisé par l'extrême volatilité sur les marchés financiers, monétaires et des changes et par les incertitudes de l'évolution de l'inflation au niveau mondial, notamment, des pays partenaires de l'Algérie. Ce qui a nécessité un suivi plus particulier de l'évolution à court terme des prix relatifs, pendant que le dollar américain s'est apprécié par rapport à l'euro, selon les cours mensuels moyens, au cours du second semestre 2008. L'année 2008 a été caractérisée par une forte volatilité des prix à la consommation et des taux de change des pays partenaires, conjuguée à la baisse au second semestre d'un des fondamentaux de l'économie nationale représenté par le prix du pétrole brut.

L'appréciation du dinar, quant à lui, par rapport au dollar américain, notamment aux second et troisième trimestres 2008, conjuguée à un effet de balancier en matière d'évolution du cours dinar/euro, dépréciation au premier trimestre suivie d'une appréciation au cours des trois trimestres suivants de 2008, ont conduit à une consolidation à court terme du taux de change effectif réel du dinar. Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes engendrant une correction de la parité du dinar contre les autres monnaies, ce qui a permis la correction de l'effet anticipé de la variation des prix relatifs sur l'équilibre du taux de change effectif réel.

Au total, le taux de change effectif réel à fin 2008 est resté proche de l'équilibre, avec une appréciation de 1,58 % en

moyenne annuelle. Une telle appréciation résulte de l'appréciation du taux de change effectif nominal (2,58 %), en contexte de volatilité, au cours de l'année, des prix relatifs.

IV.2 - EVOLUTION DE LA DETTE EXTERIEURE : RENFORCEMENT DE LA SOUTENABILITE

L'Algérie a connu une longue période de vulnérabilité inhérente au poids de la dette extérieure et ce, à partir de 1986-1987. Aussi, le poids de l'endettement extérieur avait atteint des niveaux excessifs et insoutenables au début des années 1990. En particulier, le ratio de service de la dette extérieure a dépassé 100 % au premier trimestre de l'année 1994, année au cours de laquelle l'encours de la dette extérieure a atteint 70 % du produit intérieur brut. Ce qui a amené l'Algérie à recourir au rééchelonnement de sa dette extérieure auprès du Club de Paris et du Club de Londres, dans le cadre des programmes d'ajustement avec le Fonds Monétaire International (1994 à 1998).

Après le rééchelonnement de la dette extérieure auprès du Club de Paris et du Club de Londres, l'amélioration de la position financière extérieure de l'Algérie à partir du début des années 2000 a permis de ramener les indicateurs de la dette extérieure à des niveaux soutenables, particulièrement depuis 2004.

La poursuite des remboursements par anticipation au cours de l'année 2005 et leur accélération en 2006 a permis une forte réduction de la dette publique extérieure, témoignant du succès de la politique de désendettement extérieur de l'Algérie et du niveau de sécurité financière extérieure. La situation de la dette extérieure de l'Algérie en 2008 confirme cette performance, d'autant plus que la crise financière internationale a connu une intensification avec une contagion très rapide, à partir de septembre 2008, aux pays émergents et en développement. Pour faire face au lancinant problème de financements extérieurs de certains de ces pays qui se trouvent confrontés à des problèmes de liquidité sur les marchés mondiaux des capitaux, le Fonds Monétaire International a mis en place dès octobre 2008 la "facilité de liquidité à court terme", permettant un décaissement

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS

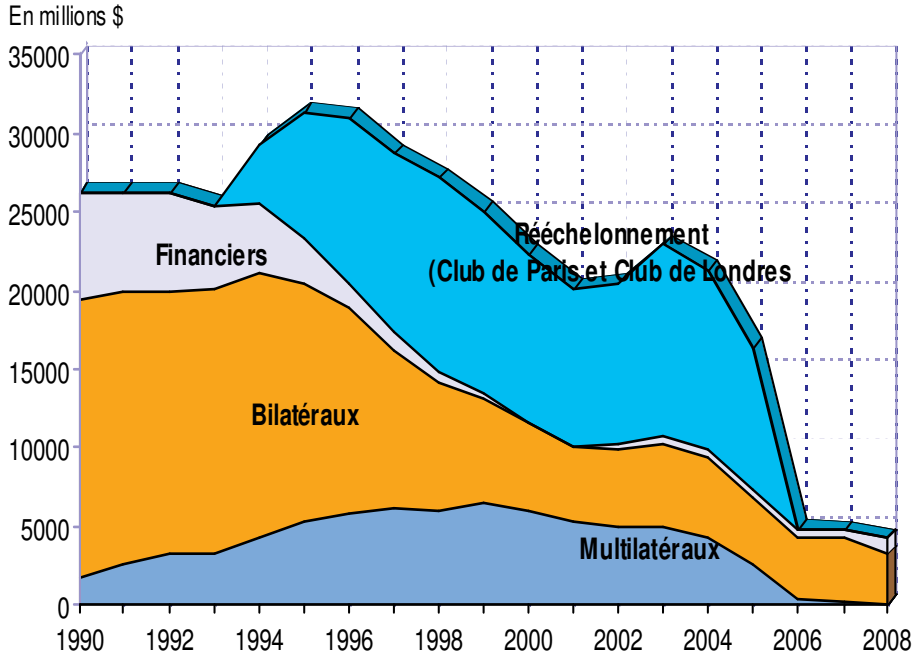

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T

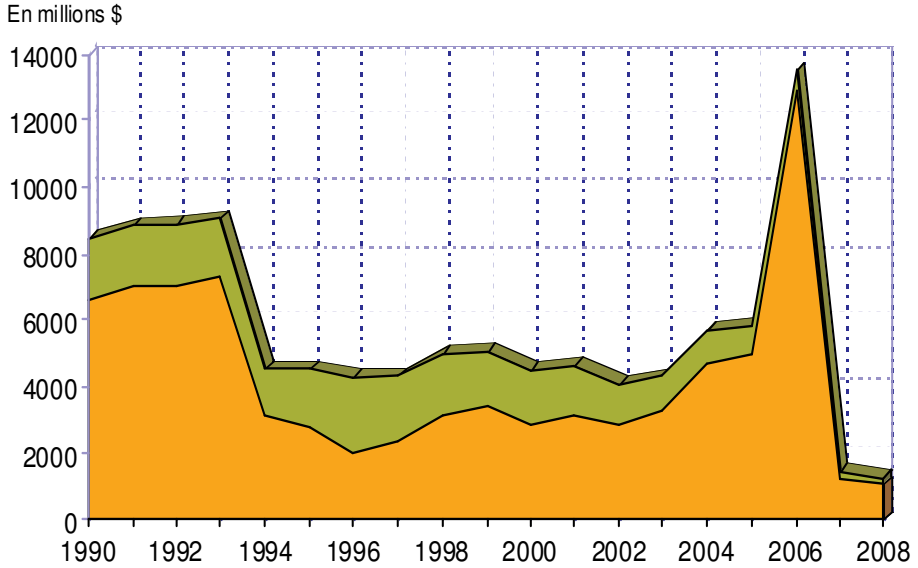

Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette

rapide jusqu'à 500 % de la quote-part. En effet, la nette détérioration de l'environnement des flux de capitaux est devenue de plus en plus évidente à partir du quatrième trimestre 2008.

IV.2.1 - Structure de la dette extérieure

Après une relative stabilisation de 2001 à 2003, autour de 22,5 et 23 milliards de dollars, l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis l'année 2004, reculant à 16,485 milliards de dollars à fin 2005 puis à 5,062 milliards de dollars à fin 2006, à 4,889 milliards de dollars à fin 2007 et, enfin, 4,282 milliards de dollars à fin 2008.

Encours et structure de la dette extérieure à fin 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	4,227	2,588	0,402	0,226	0,010
Émissions obligataires	0,000	0,000	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	5,212	4,116	3,894	3,851	3,287
Crédits gouvernementaux directs	1,833	2,192	1,879	2,175	2,073
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	3,379	1,924	2,015	1,676	1,214
Crédits financiers	0,508	0,573	0,636	0,696	0,879
Crédits finan. & crédits-bails	0,402	0,152	0,101	0,276	0,405
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,106	0,421	0,535	0,420	0,474
Crédits commer. non assurés	0,094	0,097	0,030	0,016	0,006
Crédits fournisseurs	0,094	0,097	0,030	0,016	0,006
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	11,370	9,111	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	9,971	8,153	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	1,399	0,958	0,000	0,000	0,000
Total dette à M. & L. terme	**21,411**	**16,485**	**5,062**	**4,889**	**4,282**
Total dette à court terme *	0,410	0,707	0,550	0,717	1,304
Total dette extérieure	**21,821**	**17,192**	**5,612**	**5,606**	**5,586**

* D'une durée initiale d'une année et moins

L'encours de la dette extérieure totale n'est plus que de 5,586 milliards de dollars à fin 2008, à concurrence de 4,282 milliards de dollars au titre de la dette à moyen et long termes et de 1,304 milliard de dollars de dette à court terme (de durée inférieure à 12 mois). L'augmentation exceptionnelle de la dette à court terme, à 1,304 milliard de dollars contre 717 millions de dollars en 2007, est fortement corrélée à l'envolée des importations enregistrée en 2008.

Cet encours de la dette extérieure à moyen et long termes comporte depuis l'année 2000 une dette extérieure non garantie par l'Etat ou par un organisme public. Cette nouvelle catégorie de crédits a commencé à prendre de l'ampleur depuis 2003 et a atteint 1,160 milliard de dollars à fin 2008 contre 1,067 milliard de dollars à fin 2007. Il s'agit de dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie.

Après le remboursement total des crédits de rééchelonnement, la structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2008, montre une nouvelle tendance :

· les crédits bilatéraux représentent 77 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes et se répartissent entre les crédits commerciaux garantis (37 %) et les crédits gouvernementaux (63 %) ;
· les crédits financiers atteignent 979 millions de dollars à fin 2008 contre 796 millions de dollars à fin 2007, soit 22,9 % de l'encours de la dette à moyen et long termes contre 16,3 % à fin 2007, après avoir enregistré une hausse relativement significative depuis 2002 ;
· les crédits multilatéraux, quant à eux, ne représentent plus que 0,2 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2008 contre 4,6 % à fin 2007, se répartissant entre les trois principaux créanciers : Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement et le FIDA.

Par ailleurs, l'encours de la dette publique ou garantie par un organisme public ne représente plus que 1,315 milliard de dollars US, soit 31 % de l'encours de la dette extérieure à moyen

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2008

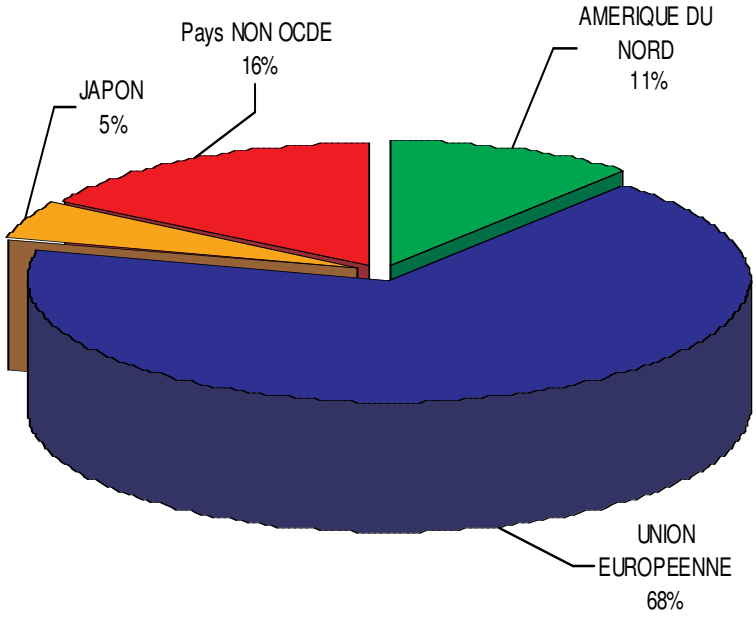

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T PAR DEVISE AU 31/12/2008

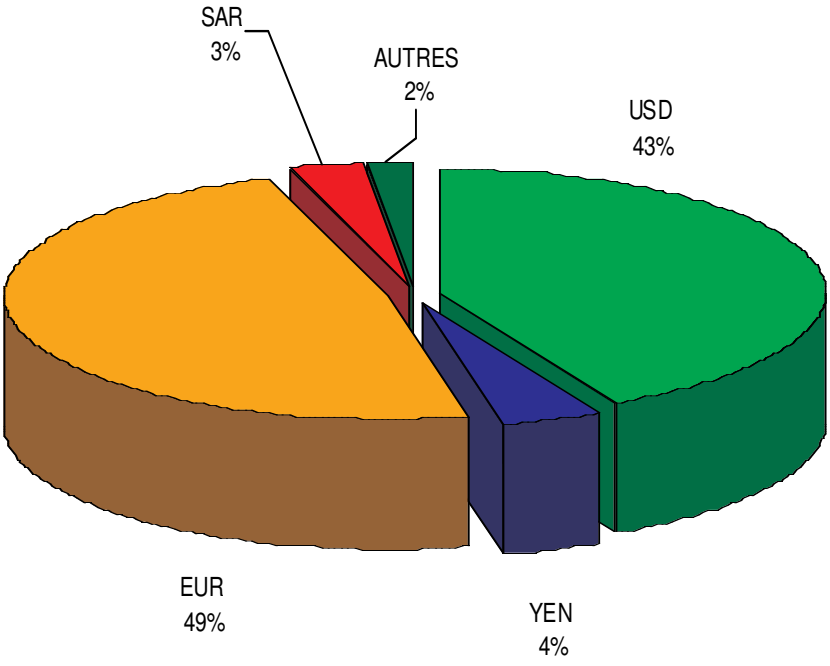

et long termes à fin 2008 suite aux opérations de remboursement par anticipation, contre 26 % en 2007.

IV.2.2 - Evolution des mobilisations et du service de la dette

Les mobilisations de crédits à moyen et long termes ont enregistré une baisse relative en 2008, de même que la part relative des mobilisations au titre de la dette privée non garantie (57 % en 2008 contre 60 % en 2007 et 67 % en 2006).

Si le montant des mobilisations a relativement baissé en 2008 par rapport aux années précédentes, passant de 650 millions de dollars en 2006 à 425 millions de dollars en 2007 puis à 406 millions de dollars en 2008, la structure des mobilisations a enregistré un changement et se présente comme suit :

. les crédits financiers ont sensiblement augmenté en passant de 46 % du total des mobilisations en 2007 à 56 % en 2007 et constituent la part la plus importante des mobilisations de crédits extérieurs ;
. les crédits bilatéraux reculent de 51 % en 2007 à 43 % en 2008 et ;
. les crédits multilatéraux ne représentent plus que 1 % du total des mobilisations en 2008.

Pour l'année 2008, les principaux secteurs bénéficiaires des mobilisations des crédits sont : le secteur des transports et communication (42 %), le secteur financier (31 %), le secteur des services fournis aux entreprises (15 %) et le secteur du commerce avec (8 %).

En matière de service de la dette, l'année 2008 totalise 1,218 milliard de dollars, dont 1,067 milliard de dollars pour le principal avec 367 millions de dollars en remboursement par anticipation et 151 millions de dollars pour les intérêts. Un tel service de la dette ne représente plus, en terme de ratio de service, que 1,03 % en 2008, après un passage de 39,1 % en 1999 à 9,5 % en 2005 et à 2,26 % en 2007.

En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat ne représente plus que 21 % du service total de la dette en 2008, après avoir atteint 85 % en 2006 lors des remboursements anticipés de la totalité de la dette rééchelonnée au Club de Paris et Club de Londres. Cependant, il est en hausse par rapport au taux (12 %) enregistré en 2007.

IV.2.3 - Principaux ratios d'endettement

Les principaux ratios d'endettement extérieur continuent de s'améliorer en 2008, témoignant de la bonne soutenabilité de la dette extérieure.

La structure de la dette par devises montre que les parts des principales devises composant la dette extérieure sont légèrement modifiées par rapport à celles de l'année 2007. Si la part du dollar est passée de 40 % en 2007 à 43 % en 2008, celles de l'euro et du yen japonais restent stables à 49 % et 4 %. Le DTS et les devises qui lui sont liées disparaissent quasiment dans la structure de la dette extérieure de l'Algérie tandis que les autres monnaies représentent 4 % en 2008.

Le taux de change du dollar s'est déprécié durant les premiers mois de l'année 2008, le cours euro/dollar était passé de 1,4715 à fin 2007 à 1,5799 à fin juin 2008 avant de revenir à des niveaux proches de ceux enregistrés à fin 2007 avec un cours de 1,4089 à fin 2008. Cette évolution a produit un effet de change positif pour l'Algérie qui a occasionné une baisse de l'encours de la dette de 66 millions de dollars. En revanche, elle a occasionné une perte de change de 38 millions de dollars sur le service de la dette extérieure.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes, par taux d'intérêt (fixe versus variable), elle a subi une modification matérialisée notamment par une augmentation de la part à taux fixe qui est passée de 78 % en 2007 à 83 % en 2008. Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long termes pour l'année 2008 s'élève à 2,35 % contre 3,11 % en 2007.

En outre, pour l'année 2008 et après remboursements par anticipation, le délai moyen de remboursement de la dette à moyen et long termes restante est de 56 mois, soit environ cinq ans, tandis que la maturité moyenne s'élève à 76 mois (six ans).

Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur depuis le début des années 2000, à en juger notamment par :

. le ratio encours de la dette/PIB continue de reculer en passant de 4,31 % en 2006 à 3,62 % en 2007 pour atteindre 2,51 % en 2008. La performance de l'année 2008 s'explique par l'augmentation du produit intérieur brut. Pour mémoire, ce ratio avait atteint un "pic" de 76 % en 1995, c'est à dire en période de rééchelonnement ;
. le ratio service hors remboursements par anticipation/ exportations de biens et services est tombé à 1,03 % en 2008 contre 2,26 % en 2007 ;
. le ratio Intérêts/Exportations de biens et services suit une tendance baissière depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 où il a atteint 17 % en raison de la forte baisse des exportations. Il chute à 1,06 % en 2006 puis à 0,33 % en 2007 pour atteindre 0,18 % en 2008 ;
. le ratio encours de la dette/exportations de biens et services est de 5,2 % en 2008. Il ne cesse de s'améliorer depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 caractérisée par le "choc" externe (chute des prix des hydrocarbures).

Il importe de souligner que le faible niveau de la dette extérieure à moyen et long termes (4,282 milliards de dollars) et le bas niveau du service de la dette extérieure, seulement 1,03 % des exportations des biens et services en 2008, témoignent clairement de la viabilité à moyen terme de la position financière extérieure de l'Algérie. Il s'agit là d'une performance historique, vu la gravité de la crise financière internationale et les besoins urgents et accrus de beaucoup de pays émergents et en développement en matière de financements extérieurs.

CHAPITRE V :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES

Après un fléchissement en 2007 à 456,8 milliards de dinars, l'excédent du solde global du Trésor renoue en 2008 avec les accroissements des années 2005 et 2006 pour atteindre 835,9 milliards de dinars, soit 7,6 % du produit intérieur brut contre 4,9 % en 2007.

L'augmentation de l'excédent du solde global du Trésor résulte principalement de l'augmentation des recettes budgétaires, notamment des recettes des hydrocarbures, malgré une augmentation substantielle des dépenses courantes et en capital.

En 2008, l'encours du Fonds de régulation des recettes s'est accru de 1064,5 milliards de dinars, représentant 20,8 % des recettes budgétaires totales contre 284,5 milliards de dinars en 2007 (7,7 % des recettes totales). L'encours de ce fonds à fin 2008 a atteint 4280 milliards de dinars, ce qui représente 38,9 % du PIB de 2008 contre 34,6% en 2007.

Dans le contexte actuel de récession des économies des pays avancées, de réduction de l'activité économique dans les pays émergents et en développement et de baisse des prix des produits exportés, les renforcements conjugués de la position financière extérieure nette et de la situation des finances publiques constituent le socle de la solidité du cadre macro économique de l'Algérie. Par conséquent, la situation macro économique permet la poursuite des programmes d'investissement dans les infrastructures publiques et par ce biais la consolidation de la croissance hors hydrocarbures.

V.1 - RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires s'établissent à 5111 milliards de dinars en 2008 contre 3687,8 milliards de dinars en 2007. Elles ont progressé de 38,6 % alors qu'elles avaient quasiment stagné en 2007. Cette augmentation résulte pour 90,8 % de la hausse des recettes des hydrocarbures inhérente à l'évolution favorable des

GRAPHIQUE 13
INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

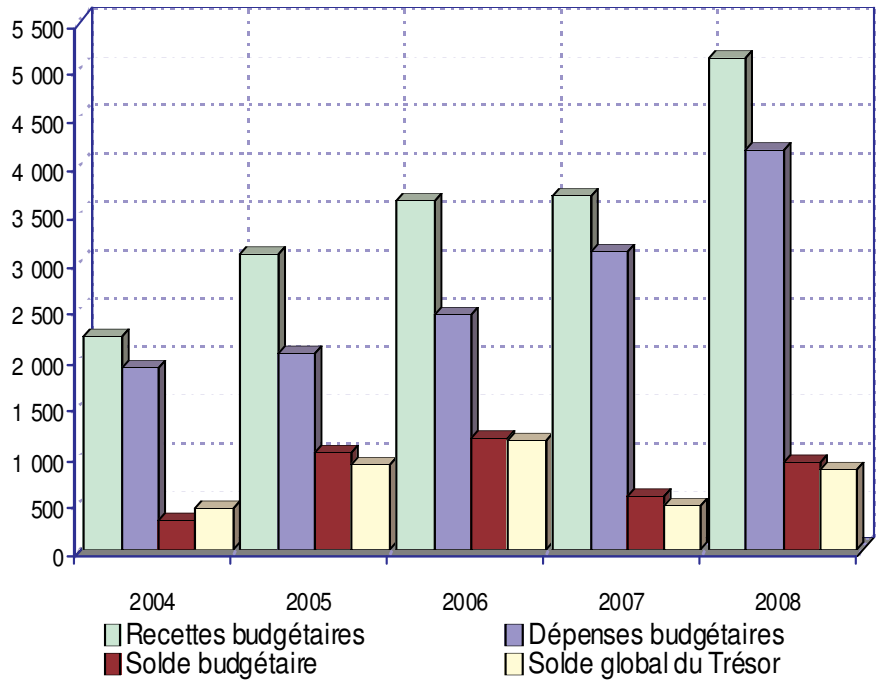

GRAPHIQUE 14
INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

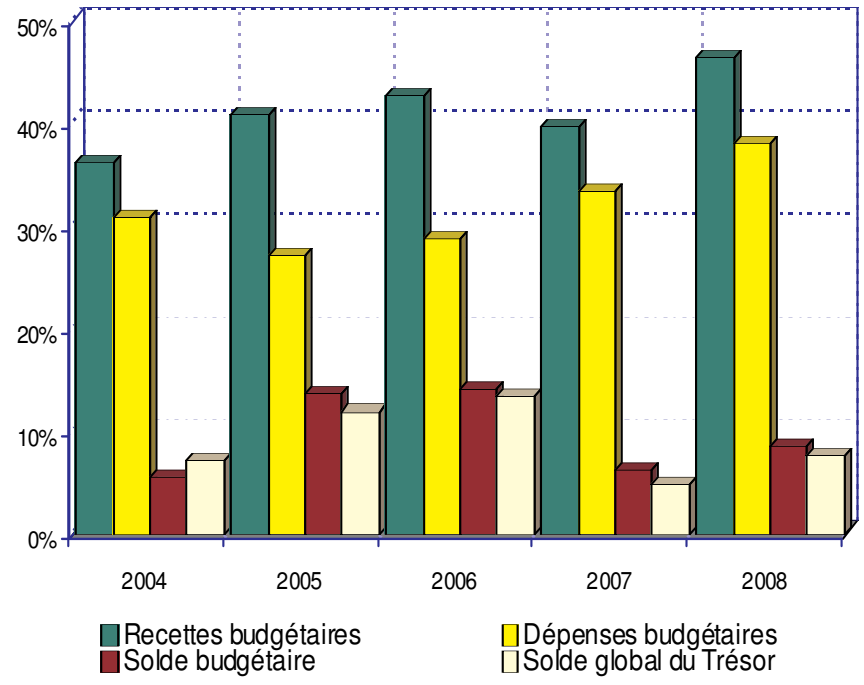

prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux et à l'instauration de la taxe sur les profits exceptionnels.

Rapportées au produit intérieur brut (PIB), les recettes totales représentent 46,5 % et les recettes des hydrocarbures 37,2 %, soient les taux les plus élevés jamais enregistrés en la matière. L'augmentation, sans précédent, des prix moyens d'hydrocarbures en 2008 et l'instauration de la taxe sur les profits exceptionnels des entreprises des hydrocarbures expliquent l'élévation de ces ratios.

Les recettes fiscales des hydrocarbures sont en effet passées de 2711,8 milliards de dinars en 2007 à 4003,6 milliards de dinars en 2008, soit une progression de 47,6 %. Elles représentent près de 2,4 fois la fiscalité pétrolière budgétisée au prix de référence de 37 dollars le baril. L'excès des recettes effectives des hydrocarbures sur les recettes budgétisées a été versé au Fonds de régulation des recettes. De plus, en 2008, les recettes effectives des hydrocarbures représentent 80 % du total des recettes budgétaires et couvrent 97,9 % du total des dépenses budgétaires, soit des proportions jamais égalées par le passé.

En 2008, les recettes hors hydrocarbures ont atteint un montant global de 1022,1 milliards de dinars, en progression de 15,7 %, contre 5,1 % en 2007; mais elles ne représentent, toutefois, que 20 % du total des recettes budgétaires. Elles ne financent que 24,5 % des dépenses totales et ne couvrent ni les dépenses courantes, dont elles ne représentent que 45,9 %, ni même le poste le plus important de ces dépenses représenté par les transferts courants.

Le ratio recettes hors hydrocarbures / produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté relativement stable avec 17,05 % en 2008 contre 16,93 % en 2007. Sur la période 2004-2008, ce ratio fluctue dans une fourchette comprise entre 18,12 % (2006) et 16,93 % (2007). Le taux global de prélèvement fiscal et non fiscal sur les activités hors hydrocarbures est donc relativement stable sur la période.

Les recettes fiscales ont progressé en 2008 de 16,8 % et ont atteint 895,4 milliards de dinars. Elles représentent 87,6 % des recettes hors hydrocarbures contre 86,8 % en 2007 et 85,8 % en 2006. Les augmentations les plus significatives ont été enregistrées par les impôts sur les revenus et sur les biens et services qui couvrent 79,6 % des recettes fiscales contre 79 % en 2007. Par ailleurs, il y a lieu de noter l'insignifiance et la chute brutale des montants de la TVA et des prélèvements sur les produits pétroliers qui sont passés de 37,1 milliards de dinars en 2004 et 45 milliards de dinars en 2007 à seulement 0,3 milliard de dinars en 2008.

Le poids des droits de douane dans les recettes fiscales baisse, passant de 23,9 % en 2004 à 17,1 % en 2008. Cette baisse a été principalement compensée par la hausse du poids des impôts sur les revenus et bénéfices qui a progressé de plus de neuf points de pourcentage passant de 25,5 % en 2004 à 34,6 % en 2008. La part des impôts sur les biens et services a baissé de 2,2 points de pourcentage passant de 47,2 % en 2004 à 45 % en 2008.

Enfin, après une baisse de 2,8 % en 2007, les recettes non fiscales, qui ne représentent que 12,4 % des recettes hors hydrocarbures, ont augmenté de 8,8 % en 2008 et affichent un montant de 126,7 milliards de dinars.

Au total, si les recettes budgétaires totales rapportées au PIB n'ont cessé de progresser en raison de l'accroissement de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures dans le PIB, le taux de prélèvement sur les activités hors hydrocarbures est resté relativement stable sur la période 2004-2008. Néanmoins, en termes relatifs, les prélèvements fiscaux directs sur les revenus des entreprises et ménages ont évolué plus fortement que les impôts indirects sur les biens et services. Alors que la valeur ajoutée marchande des secteurs hors hydrocarbures a augmenté de 81,1 % pour la période 2004-2008 (le PIB hors hydrocarbures a augmenté de 77,1 %), la fiscalité directe s'est accrue beaucoup plus vite que la fiscalité indirecte sur la même période, soit respectivement de 142,1 % et de 72,3 %.

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

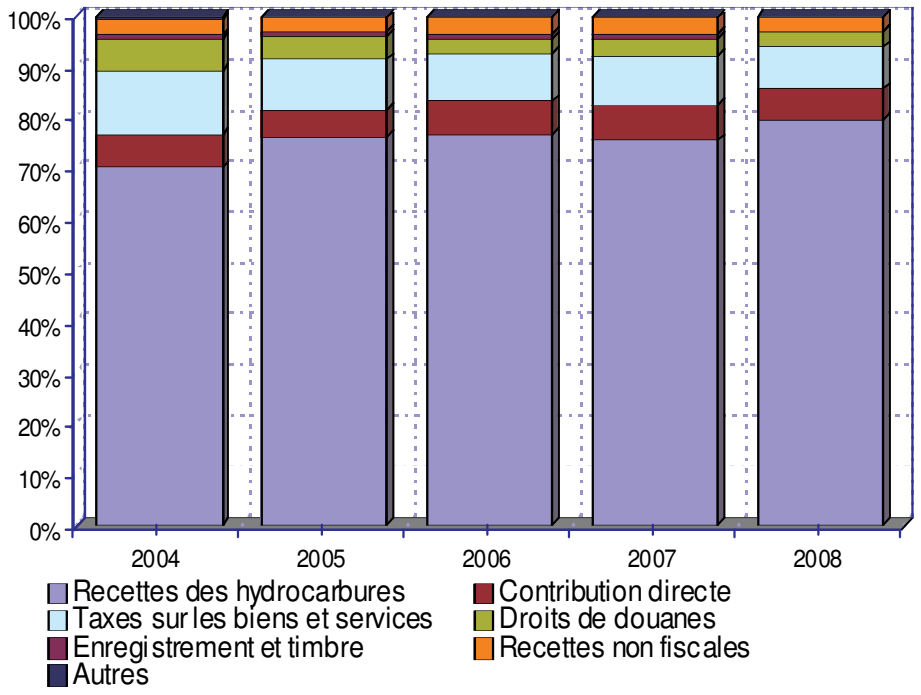

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

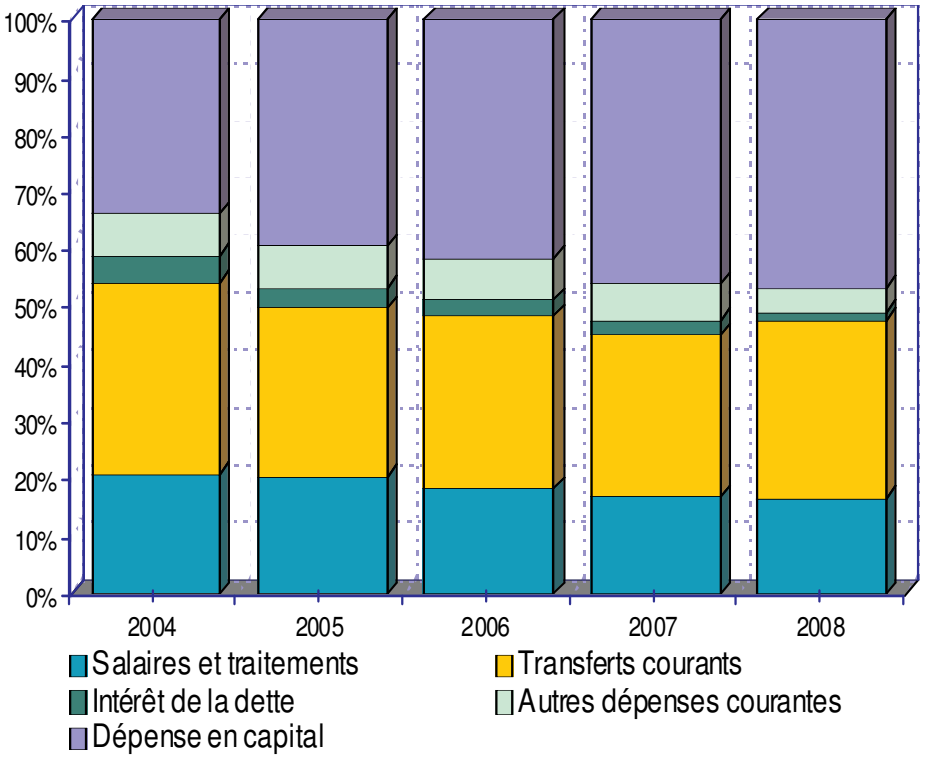

V.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses budgétaires totales s'établissent à 4175,7 milliards de dinars en 2008 contre 3108,5 milliards de dinars en 2007, soit une progression de 34,3 %, contre 26,7 % en 2007. Par rapport à l'année 2004, la croissance des dépenses budgétaires est de 120,7 % (4175,7 milliards de dinars en 2008 contre 1891,8 milliards de dinars en 2004). En 2008, l'augmentation des dépenses courantes a contribué à l'accroissement des dépenses budgétaires pour 51,9 % et les dépenses en capital pour 48,1 %. En revanche, sur la période 2004-2008, l'augmentation des dépenses totales résulte pour 42,7 % de l'augmentation des dépenses courantes et de l'augmentation des dépenses d'investissement pour 57,3 %.

Entre 2004 et 2007, l'effort budgétaire consenti pour la relance de l'activité économique à travers les différents programmes de dépenses publiques s'est traduit par un accroissement plus rapide des dépenses d'investissement que celui des dépenses de fonctionnement. En 2008, cette tendance s'est modifiée puisque les dépenses courantes ont augmenté de 553,4 milliards de dinars et les dépenses en capital de 513,8 milliards de dinars.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement, initialement budgétisées à 2018 milliards de dinars et 2304,9 milliards de dinars respectivement dans la loi de finances de 2008, sont estimées à 2363,2 milliards de dinars et 2519 milliards de dinars respectivement dans la loi de finances complémentaire de la même année. Alors que les montants budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 94,2 %, les dépenses d'équipement budgétisées l'ont été à concurrence de 77,3 % contre 59,3 % en 2007. L'année 2008 marque donc une amélioration sensible des capacités d'absorption traduisant une accélération de la réalisation des programmes d'infrastructure publique.

Après un recul à 16,5 % en 2005 contre 20,3 % en 2004, le ratio dépenses courantes/produit intérieur brut progresse pour atteindre 20,3 % en 2008 contre 18 % en 2007 à la faveur de l'importante augmentation des dépenses de fonctionnement. En

revanche, la tendance haussière du ratio dépenses d'équipement/produit intérieur brut s'est encore confirmée en 2008 puisque ce ratio est passé de 10,4 % en 2004 à 15,4 % en 2007 et à 17,7 % en 2008. Cette hausse résulte autant de l'augmentation du montant du budget d'équipement que de l'amélioration du taux d'absorption.

En 2008, la forte augmentation des dépenses courantes est induite principalement par l'augmentation des transferts courants qui y ont contribué à hauteur de 75,7 % dont les dépenses de services de l'administration (hôpitaux et établissements publics à caractère administratif) à hauteur de 14,9 %. Les dépenses de personnel (traitements, salaires, allocations) y ont contribué pour 30 %. Les dépenses courantes relatives aux autres postes ont, soit stagné à l'image des pensions des moudjahidine, soit diminué comme les dépenses en matériels et fournitures et les intérêts sur la dette publique.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, en forte progression entre 2005 et 2006 (25,8 % en 2005 et 25,8 % en 2006), sont passées à un palier supérieur entre 2007 et 2008 avec respectivement 41,3 % et 35,8 % de croissance. En termes de montants, l'accroissement effectif en 2008 (513,8 milliards de dinars) est supérieur à l'augmentation constatée en 2007 (419,5 milliards de dinars).

Les dépenses d'infrastructures économiques et administratives, de loin les dépenses les plus importantes, représentant 37,6 % du total des dépenses d'équipement en 2008, ont progressé de 37,5 %. Toutes les autres dépenses ayant un poids significatif dans le total des dépenses d'équipement ont, soit modérément diminué à l'image des dépenses au profit du secteur de l'énergie et des mines, de l'habitat et de l'agriculture et de l'hydraulique, soit quasiment stagné à l'instar des dépenses pour l'éducation et la formation et les dépenses d'infrastructures socioculturelles.

Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes ordinaires de 58,2 % et 58,5 % respectivement en 2005 et 2006 baisse progressivement en 2007 et 2008 passant à 52,8 % en 2007 et à 45,9 % en 2008. L'augmentation des transferts courants en liaison avec la réalisation du budget

d'équipement est une des causes expliquant cette évolution défavorable pour un pays producteur d'hydrocarbures comme l'Algérie.

V.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Après une diminution à 456,8 milliards de dinars en 2007, l'excédent du solde global des opérations du Trésor est remonté à 835,9 milliards de dinars en 2008 et représente 7,6 % du PIB contre 4,9 % en 2007 et 13,5 % en 2006. L'augmentation de la fiscalité en 2008 (hydrocarbures et hors hydrocarbures) s'est donc traduite par un flux d'épargne publique (recettes totales moins dépenses courantes) de 2883,7 milliards de dinars, soit 56,4 % des recettes totales (54,6 % en 2007) et 45,5 % de l'épargne intérieure totale.

Ce volume d'épargne publique a permis de financer la totalité des dépenses d'investissement de l'Etat et de dégager un solde global du Trésor positif (solde d'épargne moins investissements publics) de 835,9 milliards de dinars. Cet excédent de l'épargne sur l'investissement public en 2008 représente 37,5 % de l'excès de l'épargne intérieure totale sur l'investissement domestique. Le cumul de ces excédents, depuis l'année 2000, a alimenté le Fonds de régulation des recettes. L'encours de ce fonds a atteint, à fin 2008, un montant de 4280 milliards de dinars sous forme de stock d'épargnes financières du Trésor déposées auprès de la Banque d'Algérie.

La capacité de financement du Trésor s'est donc accrue en 2008. Elle représente 38,9 % du PIB et 83,7 % des recettes totales de l'année 2008 et plus que la totalité des dépenses publiques de l'année 2008. La constitution de cette capacité de financement du Trésor à travers l'institution du Fonds de régulation des recettes est une garantie permettant de mener une politique budgétaire contre-cyclique à moyen terme. Cette politique de maintien des dépenses publiques, notamment en capital, à un niveau proche de celui des années précédentes, en dépit de la chute prévisible des recettes fiscales des hydrocarbures, permettra de maintenir un niveau élevé de l'activité économique hors hydrocarbures et la poursuite des programmes de réalisation des infrastructures publiques.

SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2004	2005	2006	2007	2008
			(En milliards de dinars)		
Total des recettes budgétaires et dons	**2 229,7**	**3 082,6**	**3 639,8**	**3 687,8**	**5 111,0**
Recettes des hydrocarbures*	1 570,7	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	623,5	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2
Fonds de Régulation des Recettes net	153,2	1 121,0	1 088,4	284,5	1 064,5
Recettes hors hydrocarbures	652,5	724,2	840,5	883,1	1 022,1
Recettes fiscales	580,4	640,4	720,8	766,7	895,4
Impôts sur les revenus et les bénéfices	148,0	168,1	241,2	258,1	309,6
Impôts sur les biens et services	274,0	308,8	341,3	347,4	402,9
Droits de douane	138,8	143,9	114,8	133,1	153,2
Enregistrement et timbres	19,6	19,6	23,5	28,1	29,7
Recettes non fiscales	72,1	83,8	119,7	116,4	126,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	30,0	48,7	75,3	41,0	22,5
Droits	42,1	35,1	44,4	75,4	104,2
Dons	6,5	5,7	0,3	7,9	0,3
Total dépenses budgétaires	**1 891,8**	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 175,7**
Dépenses courantes	1 251,1	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 227,3
Dépenses de personnel	391,4	418,5	447,8	526,2	692,1
Pensions des Moudjahidine	69,2	79,8	92,5	101,6	101,3
Matériels et fournitures	71,7	76,0	95,7	93,8	81,7
Transferts courants	633,6	597,6	733,3	871,8	1 291,0
dont: Services de l'Administration	176,5	187,5	215,6	273,0	355,4
Intérêts sur la dette publique	85,2	73,2	68,6	80,5	61,2
Dépenses en capital	640,7	806,9	1 015,1	1 434,6	1 948,4
Solde budgétaire	**337,9**	**1 030,6**	**1 186,8**	**579,3**	**935,3**
Solde des comptes spéciaux	109,9	-129,0	-4,1	18,8	29,6
Prêts nets du Trésor	11,8	5,2	32,1	141,3	129,0
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissement	**436,0**	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**835,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0	0,0
Solde primaire 1/	521,2	969,6	1 219,2	537,3	897,1
Solde global	**436,0**	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**835,9**
Financement	**-436,0**	**-896,4**	**-1 150,6**	**-456,8**	**-835,9**
Bancaire	-412,4	-1 002,2	-976,9	-553,0	-1 360,6
Non bancaire	29,6	221,5	-15,0	206,9	528,6
Extérieur	-53,2	-115,7	-158,7	-110,7	-3,9

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

CHAPITRE VI :

SYSTEME BANCAIRE ET INTERMEDIATION

CHAPITRE VI :
SYSTEME BANCAIRE,
ET INTERMEDIATION

L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement de la stabilité du système bancaire et, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire.

Au plan réglementaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de consolidation et de renforcement des conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de la supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné ces mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte du système bancaire dans son ensemble et a mis en place, en 2007, le suivi des banques par des exercices de stress tests en plus des indicateurs de solidité du système bancaire.

VI.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Suite à l'entrée en activité de deux nouvelles banques, le système bancaire, à fin 2008, est constitué de vingt-six (26) banques et établissements financiers agréés ayant tous leur siège social à Alger et d'une banque de développement en restructuration. Les banques et les établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

· six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
· une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
· quatorze (14) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
· trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
· deux (2) sociétés de leasing privées ;

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. En matière d'opérations bancaires et par rapport aux banques, les établissements financiers ne sont pas autorisés à collecter des dépôts auprès du public.

Les banques publiques prédominent toujours par l'importance de leur réseau d'agences réparties sur tout le territoire national, mais le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'est nettement accéléré ces dernières années. Il en résulte une progression rapide de l'activité des banques privées qui contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires.

A fin décembre 2008, le réseau des banques publiques comprend 1057 agences et celui des banques privées et établissements financiers 244 agences contre 196 en 2007. Le total des guichets d'agences (sans succursales) des banques s'établit à 1301 contre 1233 en 2007, soit un guichet pour 26400 habitants contre 27400 en 2007. L'amélioration constatée de la bancarisation sous l'angle de développement du réseau est confirmée par le ratio population active / guichets bancaires, qui est de 8300 personnes en âge de travailler par guichet contre 8500 en 2007.

Le niveau de la bancarisation, sous l'angle du nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (dinars et devises) se situe autour de 1,7 compte par personne en âge de travailler. Le ratio actif des banques/produit intérieur brut est de 66,3 % contre 70 % à fin 2007 et 61,4 % à fin 2006. Le ratio actif des banques hors placement de dépôts du secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures a atteint 99,9 % contre 100,3 % en 2007 et 97 % en 2006.

En ce qui concerne les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est conforme globalement aux exigences de la réglementation prudentielle en

la matière. A fin 2008, le ratio de solvabilité global est de 16,54 %, dont 15,97 % pour les banques publiques et 20,24 % pour les banques privées. Le niveau des crédits non performants est en baisse et le taux de provisionnement de ces crédits est en augmentation. La liquidité globale des banques reste plus élevée pour les banques publiques que pour les banques privées, en raison de l'importance relative des dépôts des entreprises du secteur des hydrocarbures.

A fin 2008, les banques emploient 34488 personnes, dont 28894 personnes pour les banques publiques, contre 33384 personnes en 2007, dont 28844 par les banques publiques.

VI.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Sous l'angle du total des actifs, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 90,8 % à fin 2008 contre 92,2 % à fin 2007 et 91,7 % à fin 2006. A fin 2008, au sein des banques publiques, la première banque représente 38,3 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 19,1 % contre 37,7 % et 18,6 %, respectivement à fin 2007. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 9,1 %. Les trois premières banques privées représentent 4,8 % du total des actifs des banques et 52,1 % du total de l'actif des banques privées contre 3,8 % et 48,6 %, respectivement à fin 2007.

Bien que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement, les indicateurs y afférents restent en deçà de ceux atteints dans les pays méditerranéens voisins de l'Algérie. A fin 2008, les crédits à l'économie, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus) et les crédits des établissements financiers, représentent 51,7% du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 56,7 % en 2007. Cette baisse est due aux remboursements par anticipation des obligations de rachat de créances non performantes sur les entreprises publiques effectués par le Trésor.

Les ressources collectées

L'activité de collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu un développement appréciable en 2008, mais moins important qu'en 2007. Hors dépôts préalables à l'importation, la croissance des dépôts s'établit à 14,3 % contre 27,1 % en 2007. Avec les dépôts préalables à l'importation, qui ne sont plus inclus (dépôts bloqués) dans la masse monétaire au sens de M2 à compter de 2007, la croissance des dépôts est de 14,3 % en 2008 contre 28,5 % en 2007, à en juger par les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
a) Dépôts à vue	**1 224,4**	**1 750,4**	**2 560,8**	**2 946,9**
Banques publiques	1 108,3	1 597,5	2 369,7	2 705,1
Banques privées	116,1	152,9	191,1	241,8
b) Dépôts à terme	**1 632,9**	**1 649,8**	**1 761,0**	**1 991,0**
Banques publiques	1 575,3	1 584,5	1 671,5	1 870,3
dont : dép. en devises	(209,1)	(210,3)	(207,1)	(224,3)
Banques privées	57,6	65,3	89,5	120,7
dont : dép. en devises	(16,9)	(25,0)	(22,4)	(26,9)
c) Dépôts préalables à l'import.	**103,3**	**116,3**	**195,5**	**223,9**
Banques publiques	79,0	85,6	162,9	185,1
dont : dép. en devises	(1,6)	(1,0)	(0,8)	(2,1)
Banques privées	24,3	30,7	32,6	38,8
dont : dép. en devises	(4,1)	(4,5)	(3,6)	(4,4)
Total de ressources collectées	**2 960,6**	**3 516,5**	**4 517,3**	**5 161,8**
Part banques publiques :	93,3 %	92,9 %	93,1 %	92,2 %
Part banques privées :	6,7 %	7,1 %	6,9 %	7,8 %

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

	2005	2006	2007	2008
a) Dépôts à vue	**1 224,4**	**1 750,4**	**2 560,8**	**2 946,9**
Secteur public	773,9	1 163,9	1 831,7	2 056,4
Secteur privé	321,3	442,4	563,3	720,8
Autres *	129,2	144,1	165,8	169,7
b) Dépôts à terme	**1 632,9**	**1 649,8**	**1 761,0**	**1 991,0**
Secteur public	365,8	364,5	350,6	394,0
Secteur privé	1 232,8	1 271,4	1 395,9	1 572,9
Autres *	34,3	13,9	14,5	24,1
c) Dépôts préalables à l'import. (DA+dev)**	**103,3**	**116,3**	**195,5**	**223,9**
Total :	**2 960,6**	**3 516,5**	**4 517,3**	**5 161,8**
Part secteur public	**42,3%**	**47,1%**	**52,7%**	**51,7%**
Part secteur privé	**57,7%**	**52,9%**	**47,3%**	**48,3%**

* opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle

** les dépôts préalables à l'importation ne sont pas suivis par secteur

En 2008, l'activité collecte des ressources des banques a été marquée par :

· l'augmentation plus modérée des ressources collectées (14,3 % en 2008 contre 28,5 % en 2007 et 18,8 % en 2006) ;

· l'augmentation plus importante des dépôts à vue par rapport à celle des dépôts à terme. La croissance des dépôts à vue a atteint 15,1 % contre 46,3 % en 2007 et 43 % en 2006, alors que le taux de croissance des dépôts à terme est passée de 1 % en 2006 à 6,7 % en 2007 et 13,1 % en 2008 ;

· la légère hausse de la part relative des dépôts des entreprises privées et ménages. La part des dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages, qui était de 52,9 % à fin 2006 et 47,3 % à fin 2007, est passée à 48,3 % en 2008. La part des dépôts du secteur public, qui était de 47,1 % à fin 2006 et de 52,7 % à fin 2007, est en baisse en 2008 (51,7 %). La légère baisse à fin 2008 de la part relative des dépôts du secteur public est due au fort ralentissement de la croissance des dépôts du secteur des hydrocarbures ;

· l'évolution plus importante des dépôts collectés par les banques privées que par les banques publiques a conduit, en 2008, à une hausse de la part des dépôts des banques privées dans le marché des ressources (7,8 % contre 6,9 % à fin 2007).

De plus et comme pour l'année 2007, dans l'encours des dépôts du secteur privé et ménages, la part des dépôts à terme demeure importante (68,6 % contre 71,2 % à fin 2007 et 74,2 % à fin 2006), alors que dans les dépôts collectés auprès du secteur public, la part des dépôts à vue prédomine (83,9 % à fin 2008 et 2007 contre 76,1 % à fin 2006).

Sous l'angle des flux, la part relative des dépôts collectés en 2008 par les banques publiques auprès du secteur public baisse considérablement (51,9 % contre 77,4 % en 2007) en raison du ralentissement de la constitution de dépôts par le secteur des hydrocarbures. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2007, les ressources collectées en 2008 proviennent uniquement des entreprises privées et ménages.

A l'instar des années précédentes, l'année 2008 s'est caractérisée par la poursuite de la croissance des moyens d'action des banques (dépôts à vue et dépôts à terme en dinars). Le taux de croissance de ces dépôts, bien qu'inférieur à celui de l'année 2007, est resté appréciable (14,5 % contre 30,8 % en 2007) dans un contexte de poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire. L'évolution des dépôts en devises collectés par les banques est en hausse de 10,2 %, après une baisse de 2,9 % en 2007 et une croissance de 3,9 % en 2006.

Les crédits distribués

En 2008, l'évolution des crédits distribués par les banques est plus importante qu'en 2007.

L'activité de crédit à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, a évolué comme suit (après déduction des créances non performantes rachetées par le Trésor public) :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
Crédits au secteur public	**882,5**	**848,4**	**989,3**	**1 202,2**
Banques publiques	**881,6**	**847,3**	**987,3**	**1 200,3**
Crédits directs	811,3	751,7	900,1	1 112,2
Achat d'obligations	70,3	95,6	87,2	88,1
Banques privées	**0,9**	**1,1**	**2,0**	**1,9**
Crédits directs	0,4	0,0	0,1	0,0
Achat d'obligations	0,5	1,1	1,9	1,9
Crédits au secteur privé	**896,4**	**1 055,7**	**1 214,4**	**1 411,9**
Banques publiques	**765,3**	**879,2**	**964,0**	**1 086,7**
Crédits directs	765,3	874,7	959,6	1 081,7
Achat d'obligations		4,5	4,4	5,0
Banques privées	**131,1**	**176,5**	**250,4**	**325,2**
Crédits direct	131,1	176,4	250,3	325,1
Achat d'obligations		0,1	0,1	0,1
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	**1 778,9**	**1 904,1**	**2 203,7**	**2 614,1**
Part des banques publiques :	**92,6 %**	**90,7 %**	**88,5 %**	**87,5 %**
Part des banques privées :	**7,4%**	**9,3 %**	**11,5 %**	**12,5 %**

Dans le total des crédits distribués, la part des banques privées est en progression. Bien que lente, cette évolution est appréciable, à mesure qu'elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages.

Le total des crédits des banques, hors le rachat de créances non performantes par le Trésor en 2005-2007 (94,8 milliards de dinars), est passé de 2298,6 milliards de dinars à fin 2007 à 2708,9 à fin 2008 correspondant à un accroissement de 17,8 % contre 15,2 % en 2007.

Après déduction des rachats de créances non performantes, l'accroissement des crédits des banques en 2008 s'établit à 18,6 % contre 15,7 % en 2007. Les crédits au secteur privé se sont accrus de 16,2 % contre 15 % en 2007 et les crédits au secteur public de 21,5 % contre 16,6 % en 2007. La part des crédits au secteur privé dans l'encours total des crédits distribués par les banques est passée de 55,1 % à fin 2007 à 54 % en 2008.

L'encours des crédits distribués au secteur public (crédits rachetés par le Trésor déduits) reste important, représentant 46 % du total des crédits à l'économie, soit 42,5 % en crédits directs et 3,4 % en achat d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 44,9 % en 2007 (40,9 % en crédits directs et 4 % en achat d'obligations).

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public, alors même que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, soit 77 % en 2008 contre 79,4 % en 2007. Au cours de l'année 2008, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises privées et ménages ; les banques publiques finançant les grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'accroissement des crédits distribués par les banques privées en 2008 s'établit à 29,6 % contre 42,1 % en 2007. L'évolution des crédits des banques privées en 2008, dont le taux est plus élevé que celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages et a conduit à l'augmentation de leur part dans le marché de crédits (12,5 % en 2008 contre 11,5 % en 2007).

A fin 2008, comme pour les exercices précédents, l'encours des dépôts collectés, aussi bien auprès du secteur public que privé, hors dépôts préalables à l'importation, est largement supérieur à l'encours des crédits distribués à chacun de ces deux secteurs.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction de créances non performantes rachetées par le Trésor public) ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	2006	2007	2008
Crédits à court terme	**923,3**	**915,7**	**1 026,1**	**1 189,4**
Banques publiques	852,9	819,3	902,5	1 025,8
Banques privées	70,4	96,4	123,6	163,6
Crédits à moyen et long termes	**855,6**	**988,4**	**1 177,6**	**1 424,7**
Banques publiques	794,0	907,2	1 048,8	1 261,2
Banques privées	61,6	81,2	128,8	163,5
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	**1 778,9**	**1 904,1**	**2 203,7**	**2 614,1**
Part crédits à court terme	**51,9 %**	**48,1 %**	**46,6 %**	**45,5 %**
Part crédits à M et LT	**48,1 %**	**51,9 %**	**53,4 %**	**54,5 %**

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2008 (créances rachetées par le Trésor public déduites) montre que les crédits à moyen et long termes représentent 54,5 % de l'encours de crédits distribués contre 45,5 % pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une nouvelle tendance amorcée à compter de 2006 due, notamment, à la progression des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes. En ce qui concerne les crédits hypothécaires, leur encours passe de 109 milliards de dinars à fin 2007 à 127 milliards de dinars à fin 2008, soit un accroissement de 16,5 %, dont 1,5 milliard de dinars de crédits refinancés.

A fin 2008, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 55,1 % du total de leurs crédits contre 53,7 % à fin 2007. En ce qui concerne les banques privées, leur part des crédits à moyen et long termes a atteint un niveau appréciable (50 % du total de leurs crédits contre 51 % à fin 2007). Ce niveau de crédits à moyen et long termes est dû à l'effort de distribution des crédits d'investissement aux entreprises privées et des crédits de financement de biens durables aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2008 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux. Les créances sur l'Etat des banques publiques sont largement plus importantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat propriétaire.

Au cours de l'année 2008, le Trésor public a procédé aux remboursements par anticipation d'une partie des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 273,7 milliards de dinars. De ce fait, l'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor public au titre des rachats de créances non performantes sur les entreprises publiques est en forte baisse, à savoir 270,6 milliards de dinars à fin 2008 contre 556,3 milliards de dinars à fin 2007. Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (56,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (219,7 milliards de dinars contre 236,4 milliards de dinars à fin 2007). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 74 milliards de dinars à fin 2008 contre 43,6 milliards de dinars à fin 2007.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2005	**2006**	**2007**	**2008**
Banques publiques	855,8	977,5	920,1	667,4
dont : obligations de rachat	(501,5)	(590,9)	(556,3)	(270,6)
Banques privées	20,6	37,0	21,1	10,9
Total :	**876,4**	**1 014,5**	**941,2**	**678,3**

Les activités de la Caisse d'épargne-une institution spécialisée

Les indicateurs de l'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux indicateurs relatifs aux banques publiques. Néanmoins, il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque, elle a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences de la poste joue un rôle appréciable. L'entreprise Algérie-Poste collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne. La caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2008, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 667,9 milliards de dinars, dont 35,6 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 630,2 milliards de dinars de dépôts en 2007, dont 34,6 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages (96,2 %). Dans le total des ressources collectées en 2008, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est importante (94,7 % contre 94,5 % en 2007).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements et des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Au cours des années précédentes, elle avait distribué aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables, mais cette pratique a été suspendue pour lui permettre de se consacrer exclusivement au financement du logement. A fin 2008, les crédits au secteur public, soit directement soit par l'achat d'obligations, s'élèvent à 200,8 milliards de dinars, alors que les crédits distribués aux

entreprises privées et ménages ont atteint 140,8 milliards de dinars. Aussi bien durant l'exercice 2008 que 2007, les flux de crédits au secteur public ont été moins importants que ceux affectés aux entreprises privées et ménages. A fin 2008, l'accroissement des crédits au secteur public est de 3 % alors que les crédits au secteur privé ont augmenté de 20 %.

VI.1.2 - Assainissement et restructuration des banques publiques

Au cours de la période 1991-2007, le Trésor public a procédé, par étape, à l'assainissement des banques publiques et à la misse à niveau de leurs fonds propres afin de leur permettre d'affronter la concurrence des banques privées suite à l'ouverture du secteur aux investisseurs nationaux et étrangers et de se conformer à la réglementation prudentielle promulguée en 1991 et renforcée en 1994. Les opérations d'assainissement patrimonial des banques sont des éléments endogènes de la réforme bancaire visant à améliorer l'intermédiation bancaire et assurer l'allocation optimale des ressources.

Les opérations d'assainissement

Les opérations d'assainissement des banques publiques ont consisté en rachat de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques et autres créances sur l'Etat. Ces rachats incluent les créances détenues sur les maisons mères des entreprises publiques restructurées organiquement en 1983, les créances détenues sur les entreprises dissoutes et les créances sur les entreprises publiques déstructurées en activité.

Le Trésor public a procédé aux rachats dans le cadre des opérations d'assainissement en plusieurs étapes, à savoir :

· en 1990-1991 ont été rachetées les créances sur les maisons mères pour un montant de 21,9 milliards de dinars ;
· en 1991-1992, le rachat a porté sur les créances non performantes d'un groupe de vingt-trois (23) entreprises importantes pour un montant de 275,4 milliards de dinars ;
· entre 1996-1998, ont été rachetées les créances des offices

d'importation de certains produits de base suite à leur liquidation. Le montant total de ces rachats s'élève à 186,7 milliards de dinars ;

· entre 2000-2001, les rachats ont porté sur les créances des banques sur les entreprises dissoutes, les entreprises destructurées et sur les montants dus par l'Etat au titre des injonctions (gel des découverts, volet social,…) pour un montant de 349,4 milliards de dinars y compris le rachat des créances au titre du solde des pertes de changes et différentiels d'intérêt (21,3 milliards de dinars) ;

. en 2001, ont été rachetées les créances de la caisse d'épargne sur les OPGI pour un montant de 161 milliards de dinars ;

· en 2002 ont été rachetées les créances sur l'agriculture pour un montant de 15 milliards de dinars ;

· entre 2005-2007, ont été rachetées les créances sur les entreprises publiques déstructurées et/ou dissoutes pour un montant total de 231,2 milliards de dinars.

Au total, le montant de l'assainissement des banques publiques s'établit à 1240,6 milliards de dinars. Dans le but d'atténuer l'impact sur la trésorerie des banques, le Trésor a effectué des avances aux banques sur les créances rachetées pour 281,2 milliards de dinars et pour le complément (959,4 milliards de dinars), il a émis des obligations, initialement à vingt (20) ans mais dont les maturités ont été ramenées à douze ans et moins.

Au cours de l'année 2008, le Trésor a procédé au remboursement des obligations par anticipation pour un montant total de 273,7 milliards de dinars.

Le montant net des obligations de rachat non encore remboursées, à fin décembre 2008, s'élève à 321,4 milliards de dinars dont 50,8 milliards de dinars d'obligations cédées par les banques publiques sur le marché secondaire des titres.

Dans le cadre du processus d'assainissement, le Trésor public a pris en charge les pertes de change et les différentiels d'intérêt dus par les banques publiques sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements. Les montants décaissés par le Trésor entre 1990 et 1997, pour ces opérations, s'élèvent à fin 1997 (clôture du fonds

d’assainisement) à 168 milliards de dinars. Les pertes de change et les différentiels d'intérêt dus au titre des exercices postérieurs à 1997 (21,3 milliards de dinars) ont été transformés en obligations et inclus dans les opérations d'assainissement de 2000-2001.

Les opérations de restructuration

Les opérations de restructuration des banques publiques couvrent la mise à niveau de leurs fonds propres effectuée en plusieurs étapes. Au cours des exercices 1993, 1995 et 1997, ces opérations ont été effectuées sur la base des résultats des audits de leurs états financiers effectués par des cabinets d'audit internationaux. A partir de 1998, la mise à niveau des fonds propres des banques a eu pour base les évaluations de la Banque d'Algérie.

Le montant total des fonds apportés par le Trésor au titre des opérations de restructuration des banques s'élève à 169,5 milliards de dinars dont une partie a été apportée par le Trésor public sous forme de versements en cash (80,4 milliards de dinars) et une autre par l'émission de titres participatifs au profit des banques (89,1 milliards de dinars). Sur le montant total des titres émis, le Trésor public a effectué des rachats en 2001 pour un montant de 28,9 milliards de dinars et en 2006 pour un montant de 4 milliards de dinars.

A fin 2008, les titres participatifs détenus par les banques s'élèvent à un montant de 56,2 milliards de dinars.

VI.1.3 - Rentabilité des banques

A fin 2008, les banques publiques, y compris la caisse d'épargne, représentent en moyenne 90,8 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 76,6 % du produit net bancaire total et 80,6 % du réseau bancaire national.

A l'instar de l'année 2007, les indicateurs de rentabilité qui suivent n'incluent pas une banque publique en cours de mise à niveau des fonds propres et la mutuelle d'assurance agréée pour effectuer des opérations de banque.

La rentabilité des fonds propres

Si en termes de niveau, la rentabilité des fonds propres des banques privées est supérieure à celle des banques publiques sur la période 2006-2008, l'évolution de cet indicateur demeure contrastée entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio de rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques, après une forte amélioration en 2007 de 6,2 points augmente modérément en 2008 pour s'établir à 25,01 % contre 23,64 % en 2007 et 17,41 % en 2006. En revanche, le ROE des banques privées qui s'était fortement amélioré de 4,6 points en 2007 a enregistré une baisse en 2008 de 2,4 points pour s'établir à 25,60 % contre 28,01 % en 2007 et 23,40 % en 2006.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2006	2007	2008
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
ROE *	17,41%	23,64%	25,01%
ROE (avant provisions)	42,93%	26,42%	33,26%
ROA **	0,75%	0,87%	0,99%
Levier financier***	23	27	25
Ratio : Total des charges/total des produits (avant impôt)	77,14%	69,24%	60,03%
Banques privées en activité courant 2008			
ROE *	23,40%	28,01%	25,60%
ROE (avant provisions)	32,60%	32,73%	30,43%
ROA**	2,31%	3,21%	3,27%
Levier financier ***	9	9	8
Ratio : total des changes /total des produits (avant impôt)	71,47%	61,60%	61,37%

*** ROE : résultats / fonds propres moyens**
**** ROA : résultats / total moyen des actifs**
***** Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens**

En 2008, l'évolution de la rentabilité des fonds propres des banques, aussi bien publiques que privées, est due à l'effet conjugué de la hausse de leurs résultats et de la hausse du niveau de leurs fonds propres dont l'augmentation en 2008 pour les banques privées est plus importante que celle de leurs résultats. En effet, en ce qui concerne les banques publiques, elles ont mis en réserves leurs résultats de l'année 2007, du fait que l'Etat propriétaire, dans le souci de renforcer leurs fonds propres, n'a pas exigé le versement des dividendes au titre de cet exercice. Pour ce qui est des banques privées, afin de tenir compte de la nouvelle réglementation en matière de renforcement du capital minimum, elles n'ont pas distribué les résultats de l'exercice 2007.

Par contre, le rendement des actifs des banques publiques et privées est en légère hausse. Pour les banques publiques, la hausse de leurs résultats est due à l'augmentation du volume de leurs activités et à la baisse de la part de frais généraux dans le produit net bancaire. Pour les banques privées, en revanche, la légère hausse de leurs résultats découle de la hausse du rendement de leurs actifs et la hausse des revenus des services bancaires. Vu la hausse substantielle des fonds propres des banques en 2008, le levier financier baisse aussi bien pour les banques publiques que privées.

Le rendement des actifs

Le taux de rendement des actifs des banques publiques et des banques privées, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (Return on assets), est en légère hausse en 2008 comparativement à celui de l'exercice 2007. Le taux de rendement des banques publiques (0,99 %) bien qu'en légère hausse, reste inférieur à celui réalisé par les banques privées (3,27 %). De plus, le rendement des banques publiques progresse lentement (0,99 % contre 0,87 % en 2007 et 0,75 % en 2006), alors que le rendement des banque privées a fortement progressé en 2007 et connaît une très légère hausse en 2008, passant de 2,31 % en 2006 à 3,21 % en 2007 et à 3,27 % en 2008.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2006	2007	2008
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
A - ROA	0,75%	0,87%	0,99%
B - Marge bancaire *	2,97%	2,61%	2,47%
a. Marge d'intermédiation	2,43%	1,91%	1,82%
b. Marge hors intermédiation	0,55%	0,70%	0,65%
C - Marge de profit **	25,11%	33,39%	40,07%
Banques privées en activité en 2008			
A - ROA	2,31%	3,21%	3,27%
B - Marge bancaire *	5,69%	7,01%	7,73%
a. Marge d'intermédiation	3,82%	4,56%	4,52%
b. Marge hors intermédiation	1,87%	2,45%	3,21%
C - Marge de profit **	40,54%	45,83%	42,31%

*** Marge bancaire : Produit net bancaire / total moyen des actifs**
**** Marge de profit : Résultats nets / Produit net bancaire**

Le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert, en premier lieu, l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

La marge bancaire

En 2008, la marge bancaire des banques privées est en progression alors que la marge bancaire des banques publiques reste stable, voire baisse légèrement. La marge bancaire des banques privées, en progression depuis 2004, a évolué favorablement passant de 5,69 % en 2006 à 7,01 % en 2007 et à 7,73 % en 2008. Celle des banques publiques, en légère baisse en 2007 et 2008 s'établit à 2,47 % en 2008 contre 2,61 % en 2007 et 2,97 % en 2006.

En 2008, l'écart dans les marges bancaires ne cesse de se creuser entre les deux groupes de banques. Cet écart est passé de 2,72 points en 2006 à 4,40 points en 2007 et à 5,26 % en 2008. La faible baisse de la marge bancaire des banques publiques

(2,47 % contre 2,61 % en 2007) est due aussi bien à la baisse de la marge d'intermédiation que de la marge hors intermédiation. En ce qui concerne les banques privées, leur marge bancaire s'améliore (7,73 % contre 7,01 % en 2007) principalement en raison de l'amélioration de la marge hors exploitation (3,21 % en 2008 contre 2,45 % en 2007) face à la stabilisation, voire légère baisse, de la marge d'intermédiation (4,52 % en 2008 contre 4,56 % en 2007).

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour le secteur bancaire dans sa globalité. Cette activité contribue pour 84,02 % à la marge d'intermédiation dans les banques privées contre 80,28 % en 2007 et pour 49,99 % pour les banques publiques contre 45,87 % en 2007, soit une hausse de l'activité clientèle aussi bien pour les banques publiques que pour les banques privées. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation des banques privées, demeure importante au cours des trois dernières années (84,02 % en 2008 contre 80,28 % en 2007 et 78,24 % en 2006), alors que celle des banques publiques baisse considérablement entre 2006 et 2007, passant de 65,39 % en 2005 à 59,81 % en 2006 et à 45,87 % en 2007 et augmente en 2008 de 4,1 points de pourcentage. La baisse des crédits non performants dans les actifs des banques publiques en 2008 explique, partiellement, l'accroissement constaté en 2008.

Inversement, les banques publiques ont une part relativement importante dans les opérations avec les institutions bancaires et les opérations sur titres comparativement aux banques privées. La part dans la marge des banques publiques liées à ces deux activités est importante et en forte augmentation, passant de 40,70 % en 2006 à 54,11 % en 2007 et à 50 % en 2008, alors que les marges d'intermédiation réalisées par les banques privées dans ces deux activités sont beaucoup plus faibles. En revanche, les banques privées réalisent des marges importantes sur les autres produits et intérêts assimilés (8,67 % en 2008 contre 9,20 % en 2007), alors que les banques publiques n'enregistrent pratiquement pas de marges sur les autres produits et intérêts (0,02 % en 2007 et 0,1 % en 2008).

L'amélioration de la liquidité bancaire en 2006-2008, en contexte de croissance limitée des opportunités d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques, publiques notamment, vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés.

Au total, la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire est nettement plus élevée dans les banques privées que dans les banques publiques. La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées, plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières, et le niveau des créances non performantes dans les actifs des banques publiques qui, bien qu'en baisse, reste plus important que celui des banques privées, expliquent le niveau inégal des marges bancaires des deux groupes de banques.

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2006	2007	2008
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	13,95%	22,37%	25,00%
Opérations avec la clientèle Crédits	59,81%	45,87%	49,99%
Opérations de leasing	----	----	----
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	23,51%	28,37%	23,88%
A revenu variable	3,24%	3,37%	1,12%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,51%	0,02%	0,01%
Banques privées en activité en 2008			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	10,69%	8,33%	7,17%
Opérations avec la clientèle			
Crédits	71,82%	71,33%	69,74%
Opérations de leasing	6,42%	8,95%	14,28%
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	1,94%	2,16%	0,12%
A revenu variable	0,20%	0,03%	0,02%
Autres intérêts et produits assimilés	8,93%	9,20%	8,67%

La marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit, notamment), évolue, en 2008, en sens contraire pour les deux groupes de banques. Elle est en progression continue sur la période 2006-2008 pour les banques publiques, passant d'un taux de 25,11 % en 2006 à 33,39 % en 2007 et à 40,07 % en 2008. Pour les banques privées, cette marge, d'un niveau plus élevé que celle des banques publiques, passe de 40,54 % en 2006 à 45,83 % en 2007 et à 42,31 % en 2008. L'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées indique une meilleure gestion des risques de crédit des banques privées. Dans le même temps, l'augmentation du taux de la marge de profit des banques publiques en 2008 (6,68 points) indique une amélioration progressive dans les domaines de l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de crédit à la faveur, entre autres, de l'intensification du contrôle de leurs portefeuilles par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire.

L'augmentation en 2008 du taux de la marge de profit des banques publiques résulte des effets opposés et croisés de :

. la hausse des provisions pour risques de crédit qui consomment 13,20 % du produit net bancaire (PNB) contre 3,92 % en 2007 mais 36,80 % en 2006 ;

. la baisse de la part des frais généraux qui absorbent 26,50 % du PNB contre 29,97 % du PNB en 2007 ;

. la baisse des pertes hors exploitation qui ne représentent plus que 3,57 % du PNB contre 15,74 % en 2007.

En ce qui concerne la baisse de la marge de profit en 2008 des banques privées, elle résulte de l'effet conjugué de :

. la hausse des dotations aux amortissements qui de 9,26 % du PNB en 2007 passent à 11,97 % ;

. la baisse des produits divers qui de ce fait couvrent 10,38 % du PNB contre 12,03 % en 2007 et 15,21 % en 2006 ;

. la hausse des produits hors exploitation qui de 0,74 % du PNB en 2007 passent à 1,10 % en 2008.

Tableau 4 : Répartition du produit net bancaire

	2006	2007	2008
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,10%	-0,10%	-0,08%
Frais généraux	24,52%	29,97%	26,50%
Dotation aux amortissements et prov.	2,47%	4,51%	3,32%
Pertes hors exploitation (+)	0,68%	15,74%	3,57%
Provisions pour risques bancaires	36,80%	3,92%	13,20%
Impôt sur le bénéfice	10,53%	12,57%	13,42%
Marge de profit	25,11%	33,39%	40,07%
Banques privées en activité en 2008			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-15,21%	-12,03%	-10,38%
Frais généraux	38,04%	36,56%	36,78%
Dotation aux amortissements et prov.	9,70%	9,26%	11,97%
Pertes hors exploitation (+)	-1,11%	-0,74%	-1,10%
Provisions pour risques bancaires	17,19%	7,71%	7,99%
Impôt sur le bénéfice	10,85%	13,41%	12,43%
Marge de profit	40,54%	45,83%	42,31%

En dépit de l'écart de 10,28 points de pourcentage, en faveur des banques publiques, dans les parts des frais généraux des banques publiques et privées, en 2008, l'écart dans les marges de profit entre les deux groupes de banques, résulte principalement :

. du niveau plus élevé des provisions pour risques bancaires des banques publiques (13,20 % du PNB contre 7,99 % pour les banques privées) ;
. du niveau insignifiant des produits divers des banques publiques (0,08 % du PNB contre 10,38 % pour les banques privées) et, enfin ;
. des charges hors exploitation des banques publiques représentant 3,57 % du PNB contre des produits hors exploitation à hauteur de 1,10 % du PNB pour les banques privées.

L'analyse des indicateurs de rentabilité des banques en 2008 montre, qu'entre les banques publiques et les banques privées, les écarts des marges bancaires augmentent alors que l'écart des marges de profit diminue. La légère baisse de la marge bancaire

des banques publiques indique que le rendement global des activités avec la clientèle reste stable mais, qu'en 2008 par rapport à 2007, une plus grande part de leurs activités a été traitée avec les institutions bancaires, voire avec la banque centrale, dont le rendement est inférieur au rendement sur les actifs clientèle.

L'amélioration des marges de profit en 2008 des banques publiques est due, en premier lieu, à la baisse des frais généraux et des pertes hors exploitation. Cette baisse (15,6 points de pourcentage) est pour une partie compensée par la hausse des provisions pour risques de crédit, indiquant l'effort fait pour couvrir au maximum les créances non performantes.

La détérioration des marges de profit des banques privées est due globalement à la hausse des dotations aux amortissements et à la baisse des produits divers et des impôts sur les bénéfices.

L'amélioration de la rentabilité des banques publiques sur la période 2006-2008 tient à la croissance de leur volume d'activité face à la hausse importante de leurs fonds propres. Ce qui s'est traduit par la baisse de leur levier financier et de la part des frais généraux. Néanmoins, cette amélioration a été légèrement compressée par la baisse du taux de leur marge bancaire qui traduit une diminution de la productivité de leurs actifs en contexte d'excès de liquidité.

VI.1.4 - Activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers, qui sont de création relativement récente, a évolué plus vite en 2008 que durant les années précédentes, à en juger par l'évolution du total de leurs bilans qui passe de 41,7 milliards de dinars à fin 2006 à 60,7 milliards de dinars à fin 2007 et à 82,58 milliards de dinars à fin 2008. Cette évolution assez importante est due à l'effet conjugué de la forte évolution d'un seul établissement financier très actif dans le marché de crédit et à la mise en liquidation d'un établissement financier depuis septembre 2008.

Les ressources des établissements financiers, à fin 2008, sont constituées des fonds propres (capital : 14,5 milliards de dinars ; réserves : 2,7 milliard de dinars), des emprunts obligataires émis (6,9 milliards de dinars), des emprunts sur le marché monétaire interbancaire (34,4 milliards de dinars) et des soutiens de maisons mères (11,3 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 66,3 milliards de dinars contre 42,4 milliards de dinars à fin 2007 et 21,1 milliards de dinars à fin 2006. Une grande partie des crédits est accordé aux particuliers pour l'acquisition de biens durables. Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en expansion expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires entre 2006-2008 (16,5 % en 2008) mais, en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement de ces crédits n'est pas suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

VI.2 - CENTRALES DES RISQUES ET DES IMPAYES

Les centrales d'information, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés ont été instituées par la première loi bancaire (n° 90-10) puis renforcées par l'article 98 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la Monnaie et au Crédit. Elles sont les bases de données constituées par les participants qui comprennent la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et établissements financiers, adhérents à ces centrales, des informations, par la consultation "on line" ou par requête.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés gérées par la Banque d'Algérie constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

VI.2.1 - Centrales des Risques

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

L'activité de cette centrale est régie par le règlement n°92-01 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques et son instruction d'application n° 70-92 relative à la centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail.

Les actions initiées entre 2004 et 2008 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation “on line” au niveau des banques. Ce processus a été parachevé en 2006 pour l'ensemble des banques. Au cours des exercices 2007-2008, la Banque d'Algérie a maturé le projet de création d'une nouvelle centrale des crédits aux particuliers qui devrait être un outil très utile pour le suivi des crédits aux particuliers et l'évolution de leur endettement.

Finalement, au cours de l'année 2008, il a été décidé d'implémenter une nouvelle centrale globale des crédits aux entreprises et particuliers qui ne sera pas basée sur un seuil de déclaration. Il s'agit d'une centrale qui comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et particuliers) et le compartiment des crédits distribués qui n'ont pas été remboursés à l'échéance.

Cette centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations "on line" par les déclarants dans le cadre de leur gestion de risques de crédit et par les emprunteurs au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle de façon à pouvoir, dès le départ, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédits significatifs. Au cours de l'année 2008, les termes de référence

pour la nouvelle centrale ont été élaborés avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses. Il s'agit de déclarations des créances impayées entendues au sens de créances classées définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Ce nouveau compartiment de la centrale des risques dit "Centrale négative" est opérationnel depuis avril 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif en place par la mise à la disposition des adhérents à la Centrale des Risques des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

A fin décembre 2008, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 55124 entreprises et professions libérales déclarées par leurs banques et établissements financiers respectifs (47829 à fin 2007) comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux (2) millions de dinars.

Evolution des déclarations

Année	Nombre de déclarations
2004	24816 déclarations
2005	32557 déclarations
2006	43584 déclarations
2007	54639 déclarations
2008	63943 déclarations

A fin 2008, l'encours des crédits déclarés à la Centrale des Risques (centralisation positive et négative) s'élève à 2367,98 milliards de dinars et se décompose comme suit :

. 53,88 % pour le secteur public,

. 46,12 % pour le secteur privé.

La répartition des crédits entre secteurs juridiques, du fait de seuil de déclaration, ne correspond pas à la distribution de crédits aux secteurs public et privé, déclarée par les banques et établissements financiers.

VI.2.2 - Centrale des Impayés

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements promulgués par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Le premier texte réglementaire concerné est le règlement n° 92-02 du 22 mars 1992 qui porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, le règlement n° 08-01 est relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2008, sont en hausse de plus de 1,79 % en nombre et 30,50 % en valeur par rapport aux données de l'année 2007.

Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nombre de déclarations	Montant	Nombre d'interdits de chéquiers
2002	29 387	27 milliards de DA	4584
2003	23 389	18 milliards de DA	3770
2004	31 271	18 milliards de DA	5805
2005	43 351	28 milliards de DA	7360
2006	31 059	21,3 milliards de DA	4458
2007	37 861	20,3 milliards de DA	5083
2008	38 538	26,5 milliards de DA	4710

Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation support papier en cours de fermeture, en 2008, les incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la Centrale des Impayés pour absence ou insuffisance de provision ne représentent que 63,28 % en nombre et 46,07 % en valeur de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour défaut de provision.

Le taux de chèques impayés pour absence ou insuffisance de provision en 2008 est de 0,90 % contre 1,02 % en 2007. Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars pour 72,03 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique “affaires personnelles” (commerçants, artisans) dans le secteur privé (49,68 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dans le secteur public (82,60 %).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquiers, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2008, un nombre de 5823 personnes physiques et morales, sanctionnées pour douze et vingt-quatre mois contre 5384 à fin 2007.

CHAPITRE VII :

SYSTEME DE PAIEMENT

CHAPITRE VII :
SYSTEME DE PAIEMENT

Au cours des dernières décennies, les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont permis l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans beaucoup de pays développés et émergents.

Dans ce contexte de changements accélérés, la Banque d'Algérie, en étroite collaboration du Ministère des Finances et l'implication de la communauté bancaire, a entrepris le développement et la modernisation des systèmes de paiement. Dans ce processus, elle a entrepris le développement des normes et standards, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière de systèmes de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente.

La mise en production des nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux s'est effectuée au cours de l'année 2006. Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) est entré en production en février 2006 et la télé-compensation des paiements de masse, dénommée système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), en mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a pu être connecté au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dès la mise en exploitation de celui-ci. La Banque Mondiale a apporté une assistance technique à la modernisation des systèmes des paiements, principalement le système ARTS.

La Banque d'Algérie est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement. Dans le cadre de cette mission, confiée à la Banque d'Algérie par la loi, la Direction Générale de l'Inspection Générale a effectué au

cours de l'année 2007 une mission de contrôle des systèmes de paiement. Il s'agit d'une mission pilote transversale effectuée dans cinq (5) banques sélectionnées pour faire partie de l'échantillon (trois banques publiques et deux banques privées).

Les enseignements tirés de cette mission d'évaluation portent sur la nécessité d'améliorer la prise en charge complète de la sécurité des opérations et sa supervision, en ce qui concerne les structures opérationnelles dans les banques contrôlées, de mieux définir les missions de ces structures opérationnelles, leur organisation et leurs responsabilités qui sont apparues diluées, et d'assurer une meilleure prise en charge du contrôle interne de ces compartiments. Sur le plan de la supervision, une réflexion est engagée pour définir le domaine d'une surveillance dynamique permanente des systèmes de paiements ARTS et ATCI, en plus des missions de contrôle ponctuelles sur place auprès des gestionnaires de ces systèmes (Direction Générale du Réseau et des Systèmes de Paiements de la Banque d'Algérie) et des participants (banques).

VII.1 - SYSTEME DE REGLEMENTS BRUTS EN TEMPS REEL DE GROS MONTANTS ET PAIEMENTS URGENTS

La mise en exploitation du système ARTS a eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques du fait que tous les flux de paiements interbancaires par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et les paiements urgents transitent par ce système, aussi bien les virements pour leur propre compte que les virements pour le compte de leur clientèle.

Le pilotage du système ARTS par le personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants et administrateurs du système) et l'implication active des participants au système a facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs de ces services.

En 2008, le taux de disponibilité de ce système a été de 99,34 %. Ce ratio est le résultat du rapport entre la durée d'ouverture nominale du système aux échanges et celle des dysfonctionnements exprimés en heures. Le rapport obtenu est conforme aux standards internationaux communément admis pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants en général.

Au cours de l'année 2008, le système ARTS a enregistré un nombre de 195175 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (176900 en 2007), pour un montant total de 607138 milliards de dinars (313373 milliards de dinars en 2007), soit une moyenne mensuelle de 16265 opérations pour un montant moyen de 50595 milliards de dinars. Le système a été ouvert en 2008 pendant 252 jours. Comparativement à l'année 2007, le système connait une progression de 10,3 % en nombre d'opérations et 93,7 % en valeur.

Ce qui caractérise le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents est l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (54,8 %) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (45,2 %). En valeur, la part des opérations de la clientèle représentent 1,1 % du montant total des transactions, alors que la part interbancaire représente 98,9 % du total.

En valeur, dans le système ARTS, les opérations de la banque centrale et des banques atteignent respectivement des taux de 49,7 % et 49,3 % en contexte d'un taux très limité (1,0 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 95,7 % du total de ses opérations en valeur. Par rapport à la volumétrie globale réalisée en 2008, les opérations de politique monétaire ont atteint 47,6 % en valeur contre 0,4 % pour les opérations fiduciaires et 1,4 % pour les opérations dénouées sur le marché des changes.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres et compensation manuelle) au titre du règlement des soldes multilatéraux indique une activité significative de la télé-compensation par rapport à la compensation manuelle au niveau de laquelle transite uniquement les rares chèques non normalisés et des virements globaux des salaires accompagnés des bordereaux de salaires individuels. La réduction progressive de ce segment des paiements devrait se traduire à court terme par la suppression des chambres de compensation manuelles.

Au cours de l'année 2008, par rapport à la volumétrie totale du système ARTS, les règlements des soldes nets multilatéraux de la compensation manuelle ont atteint seulement 0,11 % contre 0,85 % pour la télé-compensation. Quant à l'activité relative aux opérations sur titres, elle reste marginale avec seulement une part de 0,23 % de la volumétrie globale enregistrée par le système ARTS.

En ce qui concerne l'activité en valeur des participants au système, les banques publiques, le Trésor et Algérie Poste représentent 97 %.

La volumétrie réalisée en 2008 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) représentent 8,9 % du total, les paiements dont le montant se situe entre un et dix millions de dinars représentent 31,5 %, les paiements pour des montants entre dix et cent millions de dinars représentent le volume le plus important (39,4 %) et la part des paiements pour des montants supérieurs à cent millions de dinars est de 20,2 %.

VII.2 - SYSTEME DE TELE-COMPENSATION DES PAIEMENTS DE MASSE

Le système de télé-compensation dit ATCI a été mis en production en mai 2006. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Le système a été mis en production par la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du “tout ou rien”.

Les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter les chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration progressive dans le système de télé-compensation. A fin 2008, ne transitent plus par les chambres de compensation manuelle que des virements globaux de salaires accompagnés des bordereaux de détail de salaires en attendant l'automatisation du règlement des virements dits multiples comprenant le transfert automatisé de virements de salaires des entreprises vers les banques et des banques vers le système ATCI. Les protocoles d'échange sont définis et l'intégration de ce volet de paiements devrait s'accélérer.

La généralisation de l'image chèque qui représente le segment le plus large dans le système s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle (sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements).

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2008 est importante. Au cours de l'année 2008, le système ATCI a dénoué 9,320 millions d'opérations de paiement, contre 6,926 millions d'opérations de paiement en 2007, pour un montant total de 7188,255 milliards de dinars (5452,188 milliards de dinars en 2007), soit un accroissement en volume de 34,6 % et de 31,8 % en valeur. Le système a traité en moyenne mensuelle 0,777 million d'opérations (0,577 million d'opérations en 2007) pour un montant mensuel moyen de 599,021 milliards de dinars (454,349 milliards de dinars en 2007).

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse, reste inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement des pays comparables. Les banques publiques algériennes sont des banques à grands réseaux et les paiements intra-bancaires représentent une volumétrie de plus de cinq fois supérieure à celle de leurs paiements inter-bancaires.

En terme d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer dans le système ATCI. Avec un volume de 6,6 millions de chèques compensés contre 5,6 millions en 2007, cet instrument de paiements représente 70,3 % du total des opérations compensées (80,7 % en 2007).

Selon la norme bancaire en vigueur, les opérations sur chèques sont de trois natures :

· opérations sur chèques dont le montant est inférieur à 50000 dinars et dont les chèques ne font pas l'objet d'échange d'image numérisée de la vignette ;
· opérations sur chèques dont le montant est compris entre 50000 et 200000 dinars, avec l'échange d'image chèque ;
· opérations sur chèques dont le montant est supérieur à 200000 dinars avec l'échange d'image chèque et un suivi particulier par les banques.

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la première catégorie représentent 40 %, ceux de la deuxième catégorie atteignent 29 % et, enfin, ceux de la troisième catégorie ont une

part relative de 31 %. Par contre, en valeur, les chèques de la troisième catégorie représentent 96 % de la valeur totale des opérations de paiement par chèques traités. L'utilisation des chèques, en particulier pour les grands montants, en lieu et place de virements en dépit des contraintes (coût, délais de recouvrement plus longs que pour les virements, risque de perte,…) est un fait culturel et le changement des habitudes reste lent.

Le volume des virements qui est de 1,530 million d'opérations représente 16,4 % du volume total des opérations traitées (14,6 % en 2007). Il s'agit, pour plus de 99 %, des virements clientèle et, pour 1 % seulement, des virements de régularisation.

Les transactions par carte bancaire, dont plus de 97 % sont des opérations de retrait d'espèces, sont en hausse, soit 1,161 million d'opérations représentant 12,5 % du total des opérations de paiement. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées qui ne transitent pas par le système ATCI.

Le volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), quant à eux, ne représentent que 1 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Les rejets interbancaires au titre des opérations échangées dans le système ATCI relèvent de deux types :

- pour les motifs imputables à la clientèle ;
- pour les motifs relevant des banques “participants” au système.

Les rejets dont les motifs sont imputables aux banques “participants” se sont élevés en 2008 à 76000 opérations, soit un taux de 49 % du total des rejets enregistrés. Ces rejets portent essentiellement sur les doublons d'opérations, images non reçues, images non exploitables, coordonnées bancaires invalides.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2008 s'élève à 153678 opérations, soit 1,65 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI. Le taux de rejets est plus important sur les effets de commerce (12,8 %) bien que le nombre d'opérations traitées reste limité. Au total, le taux de rejets des opérations de paiement reste relativement proche de celui constaté en 2007 (1,62 %).

CHAPITRE VIII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VIII :
CONTROLE ET
SUPERVISION BANCAIRE

La solidité et l'intégrité du système bancaire, acteur dans la collecte des ressources et dans l'allocation de celles-ci, constituent la préoccupation fondamentale de la supervision bancaire.

La supervision bancaire est une activité permanente qui a pour objectif de protéger les déposants et de prévenir les risques systémiques découlant d'une mauvaise gestion ou des engagements trop importants de la part des banques et établissements financiers.

Les risques qui découlent de l'activité bancaire mettent en avant la double problématique de leur évaluation, suivi et gestion ainsi que de leur maîtrise.

Les règles régissant les activités bancaires, ayant comme corollaire la gestion prudente et transparente des banques et des établissements financiers, connaissent elles mêmes à l'échelle mondiale des évolutions et des adaptations permanentes. La crise financière internationale en cours nécessite des renforcements en la matière, à en juger par certaines initiatives du Comité de Bâle.

L'effort soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Commission Bancaire et de la Banque d'Algérie en matière de réglementation, de contrôle et de supervision des activités bancaires s'inscrit dans l'objectif premier de prémunir l'industrie bancaire contre tous risques majeurs, dont les risques systémiques.

VIII.1 - ACTIVITE DE CONTOLE ET DE SUPERVISION

L'année 2008 est une année charnière dans l'application du texte de loi concernant la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; l'ensemble des opérateurs bancaires ayant bénéficié de la formation appropriée en la matière.

En Algérie, le dispositif de contrôle bancaire, qui porte, entre autres, sur le respect des dispositions légales et réglementaires régissant les activités des banques et établissements financiers, comprend, notamment, le contrôle sur pièces et le contrôle sur place. A travers ces deux types de contrôle, les superviseurs des banques et établissements financiers sont appelés à porter l'appréciation sur l'institution contrôlée aussi bien au niveau de la fiabilité de ses comptes, de la qualité de gestion de ses risques, de la qualité de ses déclarations périodiques effectuées à la Banque d'Algérie et/ou à l'organe de supervision ainsi qu'au niveau de la sécurité des systèmes de paiement.

Le contrôle sur pièces s'effectue sur la base des déclarations périodiques des banques et des établissements financiers dites reportings prudentiels. Ces reportings portent sur les situations comptables mensuelles, les ratios de solvabilité et de division des risques, les ratios d'exposition aux risques de taux de change (niveau des positions ouvertes), le coefficient de fonds propres permanents ainsi que sur le ratio d'exposition aux engagements par signature au titre du commerce extérieur.

Le contrôle sur place consiste en des missions sur place dépêchées auprès des banques et des établissements financiers pour les évaluer sous l'angle institutionnel et financier, en particulier, la fiabilité des comptes et l'examen du portefeuille d'engagements par caisse et par signature. L'évaluation est menée sur la base d'échantillons représentatifs.

Les missions sur place peuvent également être diligentées pour s'assurer du respect de l'application par les intermédiaires agrées, à savoir les banques et établissements financiers, des dispositions législatives et réglementaires des changes et des

mouvements de capitaux de et vers l'étranger et pour effectuer les contrôles au titre du dispositif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour s'assurer de la solidité des banques et établissements financiers et de la qualité de leur intermédiation, le renforcement des capacités de contrôle bancaire par les inspecteurs de la Banque d'Algérie s'est poursuivi au cours de l'année 2008 (recrutement des inspecteurs, formation spécifique,…).

Au cours de l'année 2008, l'effort a été poursuivi pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle. Cela a permis à la Banque d'Algérie, au Conseil de la Monnaie et du Crédit et à la Commission Bancaire de réagir rapidement à l'évolution de la situation prudentielle de certaines banques et établissements financiers.

VIII.1. 1 - Contrôle sur pièces

Les reportings des banques sont réglementés par des textes (loi bancaire, règlements édictés par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, instructions promulguées par la Banque d'Algérie) qui fixent les contenus des déclarations, la période couverte par ces déclarations et les délais de leur transmission.

Le contrôle sur pièces est un contrôle effectué sur la base des déclarations réglementaires des banques et établissements financiers. Ces déclarations sont transmises aux différentes structures de la Banque d'Algérie, notamment les services en charge de l'Inspection Générale. Ces derniers utilisent tous ces reportings dans le cadre de leurs missions et attributions.

En 2008, le contrôle sur pièces, qui constitue le premier niveau d'un système d'alerte (early warning) permettant une meilleure surveillance du système bancaire, a porté sur vingt-six (26) banques et établissements financiers : six (06) banques publiques, quinze (15) banques privées, deux (02) établissements financiers publics et trois (03) établissements financiers privés.

Les travaux réalisés ont consisté à :

· s'assurer de la réception des documents comptables et prudentiels, transmis par les banques et établissements financiers, dans les délais réglementaires ;

· vérifier la fiabilité des informations reçues, analyser et corriger les anomalies par les demandes d'explication nécessaires ;

· exploiter les rapports des commissaires aux comptes ;

· interpréter les informations reçues et détecter les éventuelles infractions ;

· participer à l'analyse financière et prudentielle périodique et relever les évolutions défavorables ;

· alerter la Commission Bancaire sur le non-respect par les banques et établissements financiers des normes prudentielles ;

· élaborer les différents projets pour les besoins de développement de la supervision.

Sur le plan macro prudentiel, les travaux effectués dans le cadre du contrôle sur pièces ont porté sur :

· l'agrégation des données comptables et prudentielles des institutions ;

· l'élaboration des indicateurs globaux de solidité financière ;

· la collecte des données macro-économiques relatives à l'économie mondiale et l'économie nationale ;

· la participation aux travaux d'informatisation pour abriter les données des ratios prudentiels ;

· l'établissement d'un plan de change devant aboutir à la mise en place des moyens nécessaires au développement de la structure chargée des contrôles sur pièces.

Durant l'année 2008, les résultats du contrôle sur pièces ont donné lieu à 63 échanges d'informations et à 810 observations :

· de relance pour retard de transmission de données (302),

· de demandes d'explication pour le non respect des normes (84),

· des incohérences de reporting (424).

En ce qui concerne les relances et l'exploitation des rapports des commissaires aux comptes (rapports généraux et spéciaux, rapports intérimaires), 99 correspondances leur ont été adressées en 2008 contre 108 en 2007.

Les cas de non respect des normes sont imputables plus aux banques privées (52 %) qu'aux banques publiques (37 %) et aux établissements financiers (11 %).

Le nombre de relances pour retard de transmission des reportings réglementaires est passé de 226 en 2006 à 305 en 2007 et à 302 en 2008. Quelques retards de transmission de données persistent encore bien que les banques et établissements financiers aient poursuivi des efforts considérables pour y remédier. Certaines insuffisances de leurs systèmes d'information ne sont pas encore complètement levées.

Plusieurs séances de travail, à la demande des banques et établissements financiers ou à la demande des services de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie, ont été tenues. A ces occasions, des clarifications et des explications relatives aux dispositions régissant l'activité de banque ont été données. Ces relations directes ont même été intensifiées en 2008 et connaîtront des développements plus importants encore à l'avenir.

L'exploitation des rapports de contrôle interne des banques et établissements financiers montre que certaines institutions ne répondent pas de manière satisfaisante aux exigences de la réglementation définissant les principes du contrôle interne que les banques et établissements financiers doivent appliquer. La raison principale réside souvent dans l'absence de la mise en place organisationnelle et opérationnelle du dispositif complet de contrôle interne, qu'il s'agisse du contrôle de premier niveau ou du contrôle du deuxième niveau.

Cependant, les banques et établissements financiers continuent à mettre l'accent sur le dispositif de contrôle interne qui leur permettra de répondre aux exigences de la réglementation en la matière. Dans ce cadre, la Direction Générale de l'Inspection

Générale, qui avait souvent été interrogée par les banques et établissements financiers sur la nature des informations devant figurer dans les rapports périodiques prévus dans le cadre du dispositif de contrôle interne, a élaboré en janvier 2008 des plans et structures thématiques types.

Sur le plan de la surveillance générale, les analyses macro prudentielles sont effectuées au niveau des services de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie. A ce titre, des tests de résistance, initiés en 2007 avec l'assistance de l'équipe technique du Fonds Monétaire International, ont été poursuivis en 2008. L'objectif que l'Inspection Générale s'est fixée est de pratiquer ces tests dans les meilleurs délais et d'une manière permanente, en vue d'identifier les vulnérabilités du secteur bancaire et d'estimer l'impact de chocs extrêmes possibles sur la solvabilité et la liquidité des banques et établissements financiers. A ce stade, les tests de résilience effectués à partir des données des banques montrent leur vulnérabilité quant à la qualité des crédits distribués. A titre d'exemple, le changement de 20 % des créances courantes en créances classées à provisionner à 100 % entraînerait une baisse importante de leur ratio de solvabilité.

VIII.1.2 - Contrôle sur place

Au cours de l'année 2008, la Direction Générale de l'Inspection Générale a mené des missions de contrôle sur place qui ont porté sur le contrôle intégral, le contrôle de portefeuille de crédits et le contrôle des opérations de commerce extérieur sur les dossiers domiciliés auprès des banques, intermédiaires agréés. De plus, la Direction Générale de l'Inspection Générale a diligenté sur place des missions thématiques (enquêtes spéciales).

Globalement, les missions de contrôle intégral ont aussi couvert l'examen du dispositif de surveillance des nouveaux systèmes de paiement mis en production en 2006 et le contrôle des opérations de commerce extérieur.

Par thèmes, les interventions de vérification sur place ont évoluées, au cours des dernières années, comme suit :

	2005	2006	2007	2008
- contrôle intégral	6	4	5	5
- commerce extérieur	6	10	3	16
- contrôle thématique				
· blanchiment d'argent			8	1
· système de paiement			5	5
· Portefeuilles	4	3	2	1
· enquêtes spéciales	2	6	2	3
· installation de banques et ouverture de guichets	50	76	101	97

Le contrôle intégral

Les missions de contrôle intégral ont couvert deux (2) banques privées et trois (3) établissements financiers spécialisés dans les opérations de leasing. Les contrôles de ces institutions ont démontré, pour certains, leur exposition au risque opérationnel, des déficiences dans le système de contrôle interne ainsi que le manque de maîtrise des risques.

Une attention particulière a été réservée à un établissement de leasing dont la situation a été jugée préoccupante, voire alarmante, au regard des défaillances constatées au niveau de son activité. Cet établissement est mis, depuis septembre 2008, en liquidation par la Commission Bancaire, suite au retrait d'agrément par le Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Les missions de contrôle sur place ont également relevé une réorientation de l'activité d'une banque vers la seule activité de crédit à la consommation (crédit automobile). Cette situation, au delà des risques qu'elle comporte pour la banque, pose avec l'acuité le problème de surendettement des ménages.

L'évaluation du portefeuille

Le contrôle sur place portant sur l'évaluation de portefeuille des banques a eu pour but d'évaluer la qualité des risques pris, de classer leurs créances et engagements par signature

conformément à la réglementation prudentielle en vigueur et d'évaluer le niveau de provisionnement nécessaire. Le constat général de ces missions a mis en avant les améliorations enregistrées en matière de maîtrise d'octroi de crédits, mais a révélé que les créances classées ne sont pas toujours reparties conformément aux critères énoncés dans la réglementation en vigueur. Ce qui a eu pour conséquence un provisionnement inadéquat.

L'ouverture des banques et établissements financiers et de leurs agences

Concernant l'installation des banques et établissements financiers et l'ouverture des agences bancaires, les interventions sur place ont porté sur quatre-vingt dix-sept (97) dossiers dont :

· huit (8) dossiers de demande d'autorisation d'installation de banques et établissements financiers en Algérie pour lesquels dix-neuf (19) demandes de compléments de dossiers ont été adressées ;

· trois (3) dossiers de demande d'autorisation d'augmentation de capital pour lesquels six (6) demandes de compléments de dossiers ont été transmises ;

· cinq (5) dossiers de demande d'autorisation d'augmentation de capital avec six (6) dossiers de demande de compléments d'information ;

· quatre (4) dossiers de demande d'autorisation de cession d'actions ;

· un (1) dossier de demande d'autorisation de modifications des statuts ;

· deux (2) dossiers de demande d'agrément de banque ;

· et, soixante quatorze (74) dossiers et compléments de demande d'agréments de cadres dirigeants.

VIII.2 - CONTROLE DES OPERATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR ET DES TRANSFERTS

En matière de contrôle des opérations du commerce extérieur, une réglementation unique en matière du contrôle des changes a été édictée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit courant 2007. Il s'agit du règlement n° 01-07 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes en devises.

Au cours de l'année 2008, les missions effectuées dans ce cadre ont eu pour objet de :

· s'assurer du respect, par les intermédiaires agréés, de toutes les dispositions législatives et réglementaires en matière de contrôle des changes qui leur sont applicables ;

· délivrer l'autorisation aux intermédiaires agréés pour effectuer les opérations de commerce extérieur ;

· constater éventuellement les irrégularités et les insuffisances et établir les procès-verbaux d'infraction.

Les contrôles a posteriori, au titre du contrôle des opérations du commerce extérieur, visent essentiellement de :

· s'assurer que les flux financiers entre l'Algérie et le reste du monde correspondent à des flux physiques réellement effectués ;

· s'assurer que ces flux physiques de biens et services sont déclarés à leur valeur réelle tant à l'importation qu'à l'exportation ;

· s'assurer que les guichets domiciliataires désignés se conforment bien aux prescriptions et procédures générales concernant le contrôle financier des importations et des exportations ;

· vérifier que les déclarations obligatoires à la Banque d'Algérie ont été effectuées selon les normes et délais réglementaires ;

· vérifier que les diligences qui incombent aux banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, au titre de la législation et la réglementation, sont observées.

En 2008, les missions entreprises ont couvert de façon particulière le contrôle du respect, par les banques et établissements financiers, des dispositions réglementaires relatives aux transferts des produits d'investissements directs étrangers (dividendes, tantièmes et jetons de présence).

Au titre du contrôle des opérations du commerce extérieur, les missions ont couvert dix (10) banques privées et six (6) banques publiques. Les inspecteurs de la Banque d'Algérie ont procédé à la vérification de 35594 dossiers de domiciliation dans ces banques (6403 dossiers en 2007) et ont eu à établir 81 procès verbaux de constat d'infraction (60 en 2007) totalisant une contre-valeur de 5429 millions de dinars.

Les inspecteurs ont reçu 616 dossiers de domiciliation de la Direction Générale des Changes de la Banque d'Algérie. Sur les dossiers traités, ils ont eu à établir 56 procès verbaux de constat d'infraction à l'encontre des opérateurs totalisant une contre-valeur d'un montant de 808 millions de dinars.

En application des prérogatives légales qui lui sont dévolues en matière de poursuite de l'infraction à la législation des changes et des mouvements de capitaux, la Banque d'Algérie a procédé aux dépôts de 69 plaintes auprès des juridictions compétentes, dont treize (13) plaintes à l'encontre des banques contrôlées et cinquante-six (56) à l'encontre des opérateurs suite à l'examen des dossiers reçus de la Direction Générale des Changes.

VIII.3 - EVALUATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En 2008, il a été procédé au lancement, auprès d'une banque, de l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce thème a été aussi couvert dans le cadre du contrôle intégral effectué dans cinq (5) banques et établissements financiers.

Il convient de préciser que le dispositif législatif et réglementaire relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est la transposition, dans le droit national, des instruments internationaux à vocation universelle concernant ce domaine. Ces instruments qui définissent les règles fondamentales et les principes directeurs d'une législation nationale, ont été ratifiés par l'Algérie.

Il s'agit, notamment de :

- la convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de psychotropes, ratifiée par l'Algérie le 28 janvier 1995,
- la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ratifiée par l'Algérie le 23 décembre 2000,
- la convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée par l'Algérie en 2002,
- la résolution n° 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Une Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) a été créée par décret exécutif n° 2002-127 du 7 avril 2002 qui a fixé également son organisation, ses missions et son fonctionnement.

Pour répondre à la mission de surveillance du dispositif de lutte contre le blanchiment, des cycles de formation intensive de l'ensemble des inspecteurs de la Banque d'Algérie ont été

assurés entre 2005 et 2007. Pour cette formation, l'appel a été fait aux experts de banques centrales et de la Banque mondiale.

Si au niveau des banques contrôlées les correspondants à la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) ont été formellement désignés dès 2004, leur implication effective dans la mise en place du dispositif est beaucoup plus tardive. En outre, le contour actuel de la fonction "correspondant CTRF" nécessite d'être renforcée, au regard des objectifs fixés par la réglementation en vigueur.

VIII.3.1 - Contrôle test du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent

L'objectif assigné à la mission qui a examiné le dispositif complet de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans une banque, qui n'a pas fait l'objet du contrôle intégral, a été d'évaluer la prise de conscience de celle-ci sur la nécessité de mettre en place ce dispositif tel que prévu par la réglementation en vigueur.

L'évaluation effectuée s'est fondée sur l'application de l'ensemble des textes réglementaires en vigueur. Ces textes imposent aux institutions bancaires l'élaboration d'un programme écrit de prévention, de détection et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comprenant, notamment :

· la désignation d'un correspondant CTRF,

· la rédaction de procédures de contrôles spécifiques en application de la réglementation,

· la mise en place d'une méthodologie pour connaître la clientèle et pour exercer la vigilance à l'égard des opérations réalisées par celle-ci, et

· la mise en place d'un programme de formation pour l'ensemble du personnel.

Les constats de la mission dans ces divers volets au niveau de la banque contrôlée sont :

· désignation tardive du correspondant CTRF qui n'a été effectuée que plus d'une année après la date de démarrage de l'activité de la banque contrôlée ;

· actualisation tardive des procédures écrites régissant la prévention, la détection et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

· quelques manquements en matière de mise en application des procédures relatives à l'identification et la sélection de la clientèle, particulièrement lors de l'entrée en relation (segmentation de la clientèle par profil de risque, filtrage des opérations suspectes,…).

En ce qui concerne l'exercice de vigilance, le contrôle de la mission a porté sur :

· l'identification de la clientèle ;

· la qualité du dispositif de déclaration de soupçon.

En matière de conservation des documents et renseignements, la réglementation prévoit que les dossiers doivent être conservés cinq ans au moins après la clôture du compte et la rupture de la relation avec un client. La banque concernée n'étant en activité que depuis 2006, cette exigence ne s'applique pas dans ce cas.

Plus de 70 % du personnel de la banque contrôlée a bénéficié, courant l'année 2008, des formations exhaustives portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces formations ont ciblé le personnel d'encadrement ainsi que les employés en contact direct avec la clientèle.

VIII.3.2 - Contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent effectué dans le cadre du contrôle intégral

Les missions de contrôle intégral sur place ont couvert, entre autres, le volet "dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme".

Suivant le constat des missions, ce dispositif, mis en place dans les cinq institutions contrôlées intégralement en 2008, demeure globalement encore partiellement incomplet dans sa partie de mise en œuvre opérationnelle. Les institutions concernées ont pris en charge cet aspect et poursuivent leurs efforts pour que leur dispositif en la matière soit totalement en phase avec la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IX :

SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE IX :
SITUATION MONETAIRE
ET POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macroéconomique des huit dernières années 2000-2008 fait émerger la persistance de l'excès de l'épargne sur l'investissement en tant que caractéristique structurelle de l'économie nationale. Cet élément distinctif du cadre macroéconomique est confirmé par une position financière solide, élément d'une gestion macroéconomique saine qui a contribué à asseoir une résilience aux chocs externes.

Dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources, la forte réduction de la dette publique extérieure inhérente à l'accélération des remboursements par anticipation en 2006, pour des montants substantiels, s'est même conjuguée avec une accumulation soutenue de ressources du fonds de régulation des recettes. Aussi, le parachèvement de la conduite soutenue de la stratégie de désendettement extérieur a débouché sur une accumulation plus importante des réserves officielles de change au cours des années 2007-2008, source principale de l'expansion monétaire. Aussi, l'année 2008 s'inscrit dans le nouveau trend de baisse du rythme d'expansion monétaire, atténué en partie par l'ampleur des ressources dans le Fonds de régulation des recettes qui ne font pas parties de la masse monétaire.

C'est dans ce contexte de l'expansion monétaire modérée et de reprise de l'inflation, que la Banque d'Algérie continue à veiller à résorber l'excès de liquidité au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire.

IX.1. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Dans le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie, les principales missions de la Banque d'Algérie sont fixées dans l'article 35 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Cet article stipule que : "La Banque

d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes".

En effet, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constitue l'objectif ultime de la politique monétaire, dont la définition et l'instrumentation sont fixées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. La mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie.

Dans le cadre de la conduite de politique monétaire, la Banque d'Algérie intervient aussi bien par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

Sous l'angle de l'évolution historique, le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit remplacée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

La nouvelle loi bancaire a repris l'ensemble des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire et a laissé une flexibilité au Conseil de la Monnaie et du Crédit en matière d'évolution de l'instrumentation.

En effet, en application de l'article 62, le Conseil :

- fixe les objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit ;
- arrête l'instrumentation monétaire ;
- arrête des règles de prudence sur le marché monétaire ;
- s'assure de la diffusion d'une information sur la place visant à éviter les risques de défaillance.

Cependant, l'ordonnance n° 03-11, dans son livre III "attributions et opérations de la Banque d'Algérie", indique dans le titre III les opérations que la Banque d'Algérie est autorisée à effectuer avec les banques dans le cadre de la conduite de politique monétaire. Celles-ci sont consignées dans les articles 41 à 45.

L'article 41 stipule que “les modalités et conditions de réescompte, de prise et de mise en pension et d'avances sur effets en monnaie nationale par la Banque d'Algérie sont fixées par règlement du Conseil de la monnaie et du crédit. L'encours des opérations sur effets publics réalisées par la Banque Centrale, prévues aux articles précédents, est fixé conformément aux objectifs de la politique monétaire”.

L'article 45 spécifie que "la Banque d'Algérie peut, dans les limites et suivant les conditions fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit, intervenir sur le marché monétaire et, notamment, acheter et vendre des effets publics et des effets privés admissibles au réescompte ou aux avances. En aucun cas ces opérations ne peuvent être traitées au profit du Trésor, ni des collectivités locales émettrices".

Il est utile de noter ici que corrélativement à la fixation des objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, au moins annuellement par le Conseil, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie sont endogènes à la programmation monétaire aussi bien en flux qu'en stock.

En relation avec le contenu de ces deux articles qui étaient déjà dans la loi n° 90-10, le Conseil de la Monnaie et du Crédit avait édicté deux règlements :

· le règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire qui dans son titre III (articles 11 à 22) indique les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire dans le cadre de ses objectifs monétaires ;
· le règlement n° 2000-01 du 13 février 2000 relatif aux opérations de réescompte et de crédit aux banques.

Ces règlements sont toujours en vigueur, car conformément à l'article 141 de la l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 : "les règlements pris dans le cadre de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 modifiée et complétée, demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement par des règlements pris en application de la présente ordonnance".

Si dans la loi n° 90-10, le système de réserves obligatoires était détaillé dans la loi elle-même, l'ordonnance n° 03-11 précise dans l'article 62 point (c) que l'instrumentation monétaire est arrêtée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. C'est dans ce cadre que le Conseil a édicté le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires. Ce règlement indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires, le taux maximum et l'assiette de constitution, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. L'article 18 de ce règlement indique que dans le cadre des principes édictés dans ce règlement, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution de réserves obligatoires.

Aussi, la dernière augmentation du taux des réserves obligatoires a été prise par instruction n° 13-07 du 24 décembre 2007 modifiant et complétant l'instruction n° 02-04 relative au régime des réserves obligatoires. Suivant l'article 3 de cette instruction, le taux des réserves obligatoires est fixé à 8 % de

l'assiette définie dans l'article 2 du règlement cité. Quant au taux de rémunération des réserves obligatoires, la dernière modification a été faite par instruction de la Banque d'Algérie n° 02-08 du 11 mars 2008 modifiant l'instruction n° 01-05 relative au régime des réserves obligatoires. Cette instruction a fixé la rémunération des réserves obligatoires à 0,75 %.

Compte tenu de l'excès de liquidité depuis début 2002, devenu même structurel, la Banque d'Algérie a utilisé de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité, à savoir : les reprises de liquidité et la facilité de dépôts rémunérés.

II convient de rappeler que le règlement n° 91-08 portant organisation du marché monétaire, spécifie dans son titre III - intervention de la Banque d'Algérie -, qu'à la vue de ses objectifs monétaires, la Banque d'Algérie peut intervenir :

· par des opérations de prise ou de mise en pension d'une durée de 24 heures et que ces opérations ne seront ni automatiques ni à coûts fixes ;
· par des opérations de pension à 7 jours ;
· par d'autres opérations que la Banque d'Algérie se réserve la possibilité d'introduire et que ces opérations ponctuelles peuvent s'effectuer à tout moment, mais uniquement en faveur des banques.

En référence à ce règlement, il a été promulgué :

· l'instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire. Il s'agit des reprises de liquidité en blanc sous forme d'appel d'offre immédiat qui peuvent prendre la forme de dépôts à 24 heures ou à terme, rémunérés à un taux d'intérêt fixé pour chaque adjudication. La Banque d'Algérie intervient sur le marché monétaire à des taux qui sont fonction de l'évolution de la situation sur ce marché ;
· l'instruction n° 04-05 du 14 juin 2005 relative à la facilité de dépôts rémunérés. Il s'agit d'une facilité permanente rémunérée, réputée en blanc que la Banque d'Algérie accorde exclusivement aux banques. Ces dernières peuvent donc avoir

recours à cette facilité en constituant des dépôts à la Banque d'Algérie à 24 heures. Cette facilité est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie à l'avance, qu'elle peut modifier en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux.

IX.2 - EVOLUTIONS MONETAIRES

L'analyse de la situation monétaire consolidée de l'année 2008, aussi bien au cours du premier semestre que du second semestre de cette année, tout comme pour l'année 2007, montre que l'évolution de la masse monétaire continue à être tirée par la forte expansion de l'agrégat avoirs extérieurs nets, sachant, que les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale.

L'analyse du processus de création monétaire et la dynamique des flux de fonds font émerger le fait que les réserves officielles de change détenues par la Banque d'Algérie restent la première source d'expansion monétaire, témoignant de la qualité de la garantie des signes monétaires dans l'économie nationale. Le processus de monétisation des ressources en devises rapatriées et cédées, *de jure* en ce qui concerne les recettes d'exportations d'hydrocarbures, à la Banque d'Algérie explicite clairement cette causalité.

La situation monétaire consolidée à fin 2008 montre clairement que l'agrégat avoirs extérieurs nets a enregistré une forte progression de 38,2 %, dont 23,6 % au second semestre contre 11,8 % au premier semestre. Le rythme annuel d'expansion réalisé en 2008 (38,2 %) est un "pic" historique, sachant que les cinq dernières années ont représenté un plateau en la matière dont le taux de croissance se situe entre 31,95 % et 34,46 %. Pour l'année 2007, son taux de croissance était de 34,46 %. L'agrégat avoirs extérieurs nets s'est établi, en équivalent dinars, à 8290,38 milliards à fin juin 2008 et 10246,96 milliards à fin décembre 2008, après un passage de 5515,05 milliards à fin décembre 2006 à 7415,56 milliards à fin décembre 2007.

SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**3 119,2**	**4 179,7**	**5 515,0**	**7 415,5**	**10 246,9**
Banque centrale	3 109,1	4 151,5	5 526,3	7 382,9	10 227,5
Banques commerciales	10,1	28,2	-11,3	32,6	19,4
Avoirs intérieurs nets	**525,2**	**-109,2**	**-687,5**	**-1 420,9**	**-3 291,0**
Crédits intérieurs	1 514,4	846,6	601,3	12,1	-1 011,8
Crédits à l'État (nets)	-20,6	-933,2	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3
Banque centrale	-915,8	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7
Banques commerciales	736,9	777,3	870,8	723,1	278,6
Dépôts aux CCP et au Trésor	158,3	276,0	335,8	378,7	459,8
Crédits à l'économie *	1 535,0	1 779,8	1 905,4	2 205,2	2 615,5
Fonds de prêts de l'État	-49,0	-54,6	-33,5	-28,9	-16,3
Engagements extér. à moyen et long terme	-49,6	-20,6	-19,4	-14,7	-11,4
Autres postes (nets)	-890,6	-880,6	-1 235,9	-1 389,4	-2 251,5
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**3 644,3**	**4 070,4**	**4 827,6**	**5 994,6**	**6 955,9**
Monnaie	2 165,6	2 437,5	3 177,8	4 233,6	4 964,9
Circulation fiduciaire (hors banques)	874,3	921,0	1 081,4	1 284,5	1 540,0
Dépôts à vue dans les banques	1 133,0	1 240,5	1 760,6	2 570,4	2 965,1
Dépôts au Trésor et CCP	158,3	276,0	335,8	378,7	459,8
Quasi-monnaie	1 478,7	1 632,9	1 649,8	1 761,0	1 991,0
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**10,5**	**11,7**	**18,6**	**24,2**	**16,0**
Monnaie	31,8	12,6	30,4	33,2	17,3
Quasi-monnaie	-10,7	10,4	1,0	6,7	13,1
Avoirs intérieurs nets	**-45,1**	**-120,8**	**529,6**	**106,7**	**131,6**
Crédits intérieurs	-16,0	-44,1	-29,0	-98,0	-8 462,0
Crédits à l'État (nets)	-104,9	4 430,1	39,7	68,2	65,4
Crédits à l'économie	11,2	15,9	7,1	15,7	18,6
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	59,3	53,8	56,7	64,4	63,3
Monnaie/PIB	35,2	32,2	37,3	45,5	45,2
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	14,2	12,2	12,7	13,8	14,0
Crédits à l'économie/PIB	25,0	23,5	22,4	23,7	23,8
Monnaie/M2	59,4	59,9	65,8	70,6	71,4
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,0	22,6	22,4	21,4	22,1
Multiplicateur monétaire	3,1	3,5	3,6	3,5	3,6

* Masse monétaire M2 (2004-2006) suivant la nouvelle définition introduite en 2007 (dépôts des assurances et établissements financiers à la Banque d'Algérie inclus ; dépôts préalables à l'importation au niveau des banques exclus)

* Hors rachat par le Trésor des créances non performantes sur les entreprises déstructurées et/ou dissoutes, le taux de croissance des crédits en 2006 s'établit à 12,16% et à 15,22% en 2007

Cependant, le niveau élevé de l'agrégat avoirs extérieurs et, particulièrement, sa forte expansion en 2008 constitue un challenge pour la conduite de la politique monétaire, surtout en contexte d'inflation importée et de persistance de l'excès de liquidité bancaire. De plus, le ratio avoirs extérieurs nets/M2 a atteint un record historique de 1,473 à fin 2008 contre 1,237 à fin 2007, après un passage de 1,027 à fin 2005 à 1,142 à fin 2006.

Sous l'effet principalement de l'expansion structurelle des avoirs extérieurs nets, la masse monétaire s'est accrue de 16,04 % en 2008, soit à un rythme inférieure aux taux de croissance des années 2007 et 2006 qui étaient, respectivement, de 24,17 % et 18,6 %. En rythme semestriel, le taux de croissance monétaire du second semestre 2008 (5,36 %) est aussi bien en deçà de celui du premier semestre 2008 (10,13 %) que du taux d'expansion enregistré au second semestre 2007 (10,89 %). La modération du rythme de création de monnaie au second semestre 2008, comparativement aux deux semestres précédents, annonce de facto un nouveau trend baissier en la matière, après le cycle de baisses des taux d'expansion de monnaie enregistré entre 2001 et 2004 et le trend de rythmes haussiers en la matière en 2005-2007. Il importe de souligner que le taux de croissance monétaire de l'année 2007 (24,17 %) représente un "pic" pour les neuf dernières années.

Aussi, le suivi de l'évolution du rythme de croissance de M2 devient pertinent pour mieux cerner les canaux de transmission des effets des développements monétaires en cours, à mesure que la sphère budgétaire injecte des liquidités importantes dans l'économie.

L'agrégat monnaie fiduciaire est un indicateur pertinent dans les mécanismes de transmission des développements monétaires. En 2008, l'accroissement de la circulation fiduciaire (19,89 %) est supérieur au rythme de M2, pendant que le ratio monnaie fiduciaire/masse monétaire a légèrement augmenté en 2008, passant de 21,43 % à fin 2007 à 22,14 % à fin 2008. Cela montre que la préférence pour les encaisses caractérise les comportements de demande de monnaie en Algérie, alors que la

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 17
STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE
(Données rendues homogènes 2003-2006)

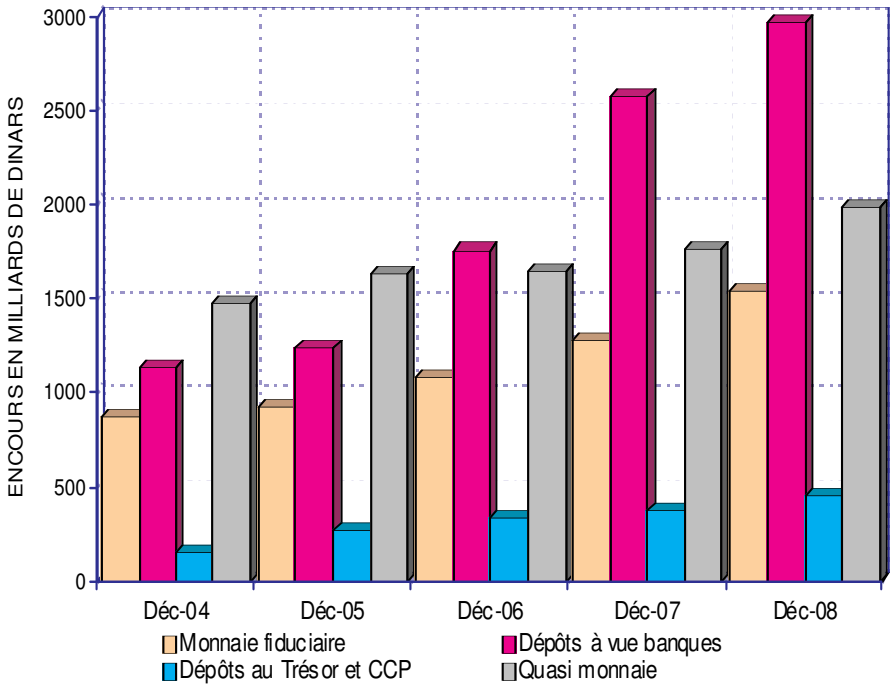

GRAPHIQUE 18
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

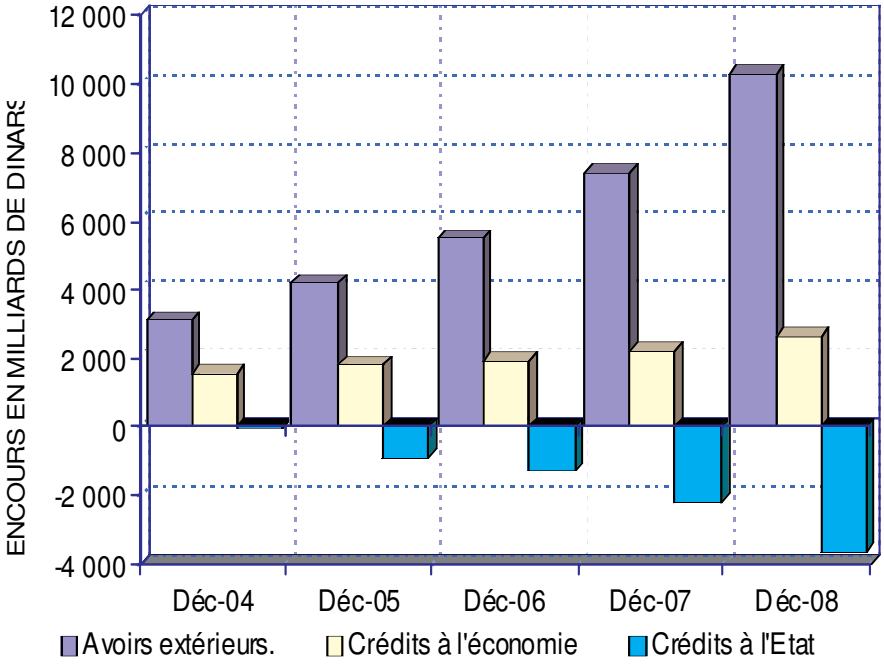

modernisation des systèmes de paiement (système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents et système de télé-compensation) est effective depuis le premier semestre 2006. En effet, les résultats du programme de modernisation de l'infrastructure financière commencent à être effectifs en terme de développement financier. En valeur, les opérations traitées par le système RTGS sont en forte progression (93,7 %) en 2008, pendant que le système de télé compensation traite un nombre bien accru d'opérations (9,32 millions d'opérations en 2008 contre 6,93 millions d'opérations en 2007).

Vu l'importance structurelle de la monétisation des recettes d'exportations des hydrocarbures dans la création de monnaie, l'évolution de la structure de la masse monétaire M2 reste assez corrélée aux comportements des entreprises du secteur des hydrocarbures, notamment le profil temporel de leurs encaissements/décaissements. La forte augmentation des dépôts à vue de l'entreprise des hydrocarbures au premier semestre 2008 (18,86 %) a été suivie par une forte baisse au second semestre, indiquant, notamment, l'augmentation du rôle de l'autofinancement de ses investissements. Ce qui met en avant un processus d'ajustement de l'investissement à l'épargne dans le secteur des hydrocarbures. L'année 2008 se caractérise aussi par l'augmentation de la part des dépôts à vue hors secteur des hydrocarbures (30,53 % contre 28,14 % à fin 2007) et la stabilisation de la part relative des dépôts à vue, globalement, à (49,24 %) et ce, relativement à M2. En outre, par rapport à fin 2007, le ratio dépôts à terme/M2 connaît une légère baisse en 2008, s'établissant à 28,31 % à fin juin 2008 et 28,62 % à fin décembre 2008, contre 29,38 % à fin décembre 2007.

Par agent économique, la progression des dépôts des entreprises privées et ménages dans les banques (17,07 %) a été plus importante que celle de dépôts du secteur public (12,28 %) ; cette dernière étant largement corrélée à l'évolution des dépôts du secteur des hydrocarbures. L'année 2008 montre une nouvelle dynamique de formation des actifs financiers par les entreprises privées et ménages, même si la gamme de produits financiers offerts par les banques reste très limitée. C'est ainsi

INDICATEURS MONETAIRES 2008

GRAPHIQUE 19
EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

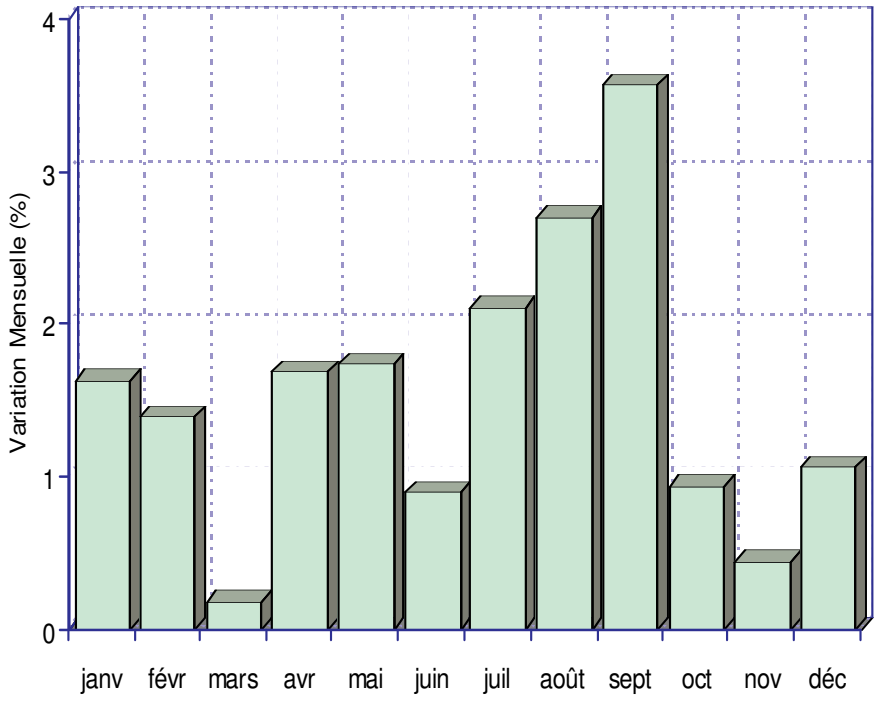

GRAPHIQUE 20
MASSE MONETAIRE
(Données rendues homogènes 2003-2006)

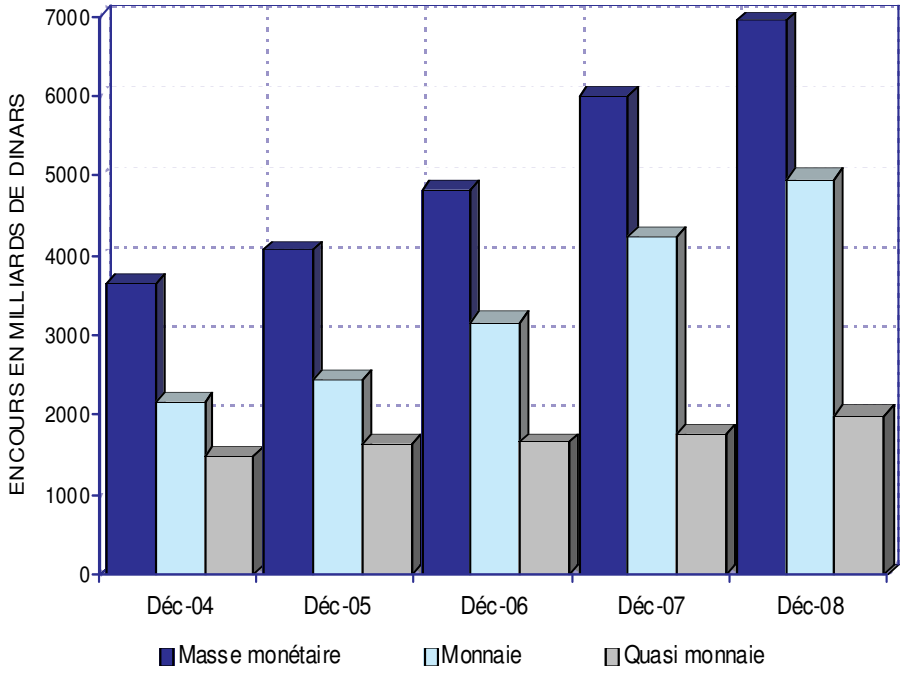

qu'en terme de structure de dépôts selon les instruments, la part des dépôts à vue auprès des banques, du Trésor public et des CCP a augmenté au premier semestre 2008 (64,09 % à fin juin contre 62,54 % à fin 2007 et 55,84 % à fin 2006), alors que le second semestre a vu un léger repli en la matière (63,11 % à fin 2008). La part des dépôts à terme en dinars, quant à elle, s'est relativement stabilisée en 2008 (31,18 % à fin juin 2008 et 32,23 % à fin décembre 2008 contre 32,58 % à fin 2007), marquant une pause après le trend baissier des années 2003-2007.

Par ailleurs, les crédits à l'économie (avant rachat de créances non performantes), en tant que deuxième contrepartie de la masse monétaire, ont enregistré une forte croissance (17,84 %) en 2008, avec un rythme de 12 % au second semestre 2008 contre 9,26 % au second semestre de 2007. La croissance des crédits à l'économie réalisée au second semestre 2008 est même très proche du taux de progression pour toute l'année 2006 (12,16 %). L'année 2007 avait enregistré une augmentation des crédits à l'économie de 15,22 %, portant la reprise des crédits à l'économie. Il importe de souligner qu'en 2008, la consolidation de la reprise des crédits à l'économie se conjugue avec le début d'un cycle à la baisse des rythmes d'expansion de l'agrégat monétaire M2. Ce nouveau contexte fait émerger l'importance du "canal" crédit dans la transmission des effets des récents développements monétaires.

L'analyse de la structure des crédits par secteur juridique montre qu'une plus grande part de crédits continue à être allouée au secteur privé, même si la part de crédits distribués au secteur privé est en légère baisse au second semestre 2008 (52,14 % à fin décembre 2008 contre 52,93 % à fin juin 2008). La progression plus importante des crédits d'investissement, notamment pour des entreprises mixtes du secteur de l'énergie et de l'eau, en est un facteur explicatif.

Sous l'angle des maturités, l'évolution des crédits à l'économie en 2008 confirme la poursuite du relatif trend haussier des crédits à moyen et long termes. En effet, la part relative des crédits à moyen et long termes est passée de 49,58 % à fin

GRAPHIQUE 21

INDICATEURS MONETAIRES

(Données rendues homogènes 2003-2006)

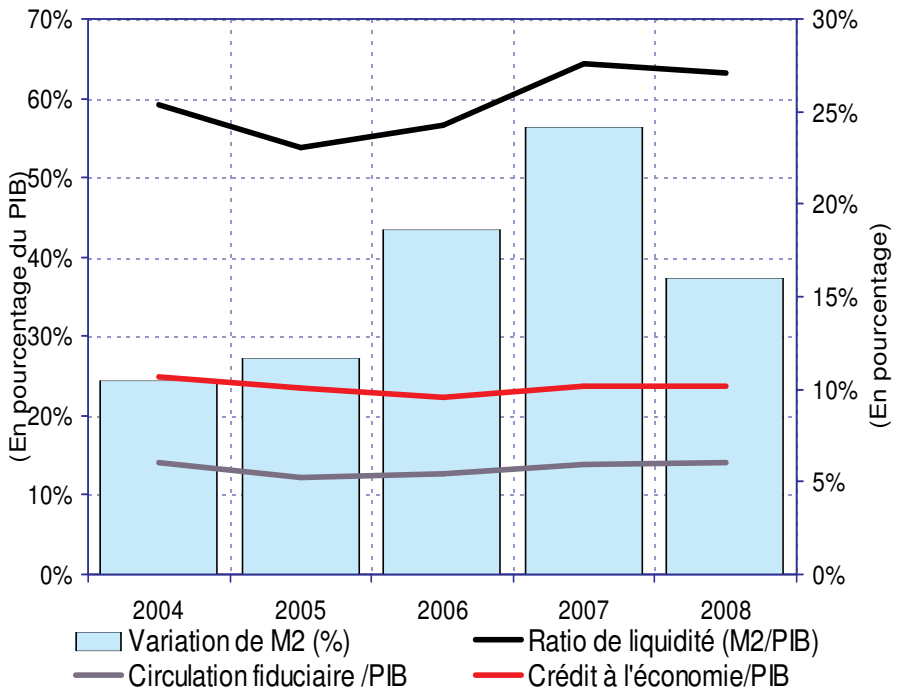

GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

décembre 2006 à 51,26 % à fin décembre 2007, pour se situer à 52,62 % à fin décembre 2008. En particulier, les crédits hypothécaires ont enregistré un élan appréciable, aussi bien en 2007 qu'en 2008, soit un encours de 127 milliards de dinars à fin 2008 contre 109 milliards de dinars à fin 2007.

En complément au fort flux de financement en provenance de la sphère budgétaire au titre des décaissements réalisés sur le budget d'équipement de l'Etat (1948,4 milliards de dinars), la progression des crédits à moyen et long termes (20,95 %) est en phase avec le caractère favorable des conditions de financement bancaire de l'économie nationale notamment au titre des crédits d'investissement.

Dans la situation monétaire consolidée, l'agrégat créances sur l'Etat, contrepartie de la masse monétaire, est baissier au premier et second semestres 2008, sous l'effet du désendettement progressif du Trésor, dont une partie par anticipation, et de l'accumulation d'épargnes financières par ce dernier. Avec les ressources accrues du Fonds de régulation des recettes, le Trésor public est le créancier net de l'ensemble du système bancaire et ce, depuis fin 2004. Cette créance nette est de 3627,3 milliards de dinars à fin décembre 2008 contre 2889,4 milliards de dinars à fin juin 2008 et 2193,2 milliards de dinars à fin 2007. Cela contribue à la liquidité du système bancaire dans son ensemble.

Le trend haussier du niveau de la liquidité bancaire matérialise bien le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. L'encours de la liquidité bancaire est donc monté à 2597,8 milliards de dinars à fin juin 2008 puis à 2845,9 milliards de dinars à fin décembre 2008, après un passage de 1146,9 milliards de dinars à fin décembre 2006 à 2001,2 milliards de dinars à fin 2007. D'où une progression de 29,81 % au premier semestre 2008 et 9,55 % au second semestre 2008, témoignant du ralentissement de l'expansion de l'excès de liquidité.

Quant aux réserves obligatoires, leur taux a été ajusté à la hausse à partir de mi janvier 2008, soit 8 % contre 6,5 %. Leur encours a atteint 394,7 milliards de dinars à fin décembre 2008 contre

384,8 milliards de dinars à fin juin 2008, alors que leur niveau était de 272,1 milliards de dinars à fin 2007.

Le rôle de la politique monétaire dans la régulation du marché monétaire, ancré sur les prévisions de liquidité par la Banque d'Algérie, doit être accompagné par un progrès de la part des banques quant à la gestion du risque de liquidité, sachant que la persistance du contexte d'excès de liquidité en Algérie contraste avec l'acuité de la crise de liquidité qui a été la première manifestation de la crise financière internationale dès 2007. La question de la gestion du risque de liquidité se pose avec acuité à l'échelle mondiale.

Il est également attendu que les banques poursuivent d'une manière plus résolue la nécessaire amélioration de l'évaluation, la gestion et la maîtrise des risques de crédits, vu l'acuité de cette question au niveau international. Cela est nécessaire pour une contribution effective des banques à l'amélioration de l'allocation des ressources financières dans l'économie nationale, ancrée sur un renforcement des fonds propres des banques. Aussi, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a augmenté en décembre 2008 l'exigence en matière de capital minimum des banques et des établissements financiers. Pour sa part, la Banque d'Algérie a modernisé et consolidé, au quatrième trimestre 2008, le système de reporting mensuel des banques et des établissements financiers.

Pour s'assurer de la réalisation des objectifs de la politique monétaire en 2008, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a également examiné en début d'année les instruments de conduite de la politique monétaire ainsi que leur pertinence dans le contexte d'excès de liquidité structurel. Ainsi, la Banque d'Algérie a été dotée d'une instrumentation monétaire lui permettant de continuer à faire face à ce phénomène d'excès de liquidités structurel, indice de l'existence de risques à la hausse pour la stabilité des prix.

L'analyse des rythmes élevés d'expansion de l'agrégat M2, en 2006-2008, en relation avec le trend du produit intérieur brut nominal est également utile, vu le caractère structurel de l'excès

de liquidité. En effet, le taux de liquidité, en tant que ratio M2 moyen/produit intérieur brut, est passé de 52,21 % en 2006 à 58,15 % en 2007 et 58,90 % en 2008, ancrant un nouveau trend haussier ; l'année 2008 étant marquée par une légère hausse en la matière. Cependant, hors dépôts du secteur des hydrocarbures, estimés en tant que variable proxy, et par rapport au produit intérieur brut hors hydrocarbures, le ratio de liquidité est relativement plus stable jusqu'à l'année 2006 et puis progresse de deux points entre 2006 et 2008 passant de 82,67 % en 2006 à 84,51 % en 2007 et à 86,54 % en 2008.

L'analyse des flux de fonds par agent économique permet de mieux cerner leurs comportements d'épargne financière et l'interaction avec l'évolution des agrégats monétaires, à mesure que les actifs monétaires et quasi monétaires représentent l'essentiel des produits financiers offerts par les banques.

IX.3 - MONNAIE ET FLUX DE LIQUIDITE

La réglementation des changes en vigueur en Algérie stipule que les opérations d'exportation et d'importation des biens et services des agents économiques (Etat, entreprises) s'effectuent par l'intermédiaire des banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, chargés de domicilier les dossiers d'importation et d'exportation des biens et services de leur clientèle. Aussi, ces transactions courantes avec le reste du monde sont soumises au contrôle des changes, dans le respect des engagements internationaux de l'Algérie au titre de la convertibilité courante du dinar (article 8 des statuts du Fonds Monétaire International et accord d'association avec l'Union Européenne).

En matière d'exportation des biens et services, le rapatriement des recettes reçues s'effectue auprès des banques et établissements financiers concernés qui à leur tour rétrocèdent les devises reçues, par le biais des correspondants étrangers, à la Banque d'Algérie contre monnaie nationale (100 % pour les exportations des hydrocarbures, 50 % pour les exportations des biens hors hydrocarbures, 50 % pour les services).

Pour les importations des biens et services, les banques instruisent les dossiers et effectuent les paiements y afférents après avoir acheté, à la demande de leur clientèle, les devises nécessaires sur le marché des changes où la Banque d'Algérie est le principal offreur.

En ce qui concerne les opérations du compte capital avec le reste du monde, elles sont soumises à un contrôle strict sur les mouvements des capitaux. De plus, leur importance s'est beaucoup réduite à partir de l'année 2007, suite aux remboursements par anticipation de la dette extérieure.

Au total, le flux net positif des entrées et des sorties de devises vient alimenter les réserves officielles de change détenues par la Banque d'Algérie. L'importance accrue de ces réserves de change depuis l'année 2000 fait, qu'aujourd'hui, elles constituent la garantie de la masse monétaire (monnaie fiduciaire et dépôts) dans l'économie nationale. Les réserves officielles de change constituent donc la contrepartie des signes monétaires (dinars) dans l'économie nationale, c'est-à-dire les liquidités monétaires et quasi monétaires détenues par l'Etat, les entreprises et les ménages.

La monnaie nationale reçue par les banques et établissements financiers au titre des exportations de biens et services par les agents économiques alimente leurs comptes de dépôts détenus auprès des banques. Ces dépôts sont utilisés par ces derniers pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris le règlement des impôts au profit du Trésor public. En effet, la fiscalité pétrolière représente une grande partie des recettes du Trésor dont les comptes sont tenus sur les livres de la Banque d'Algérie.

Les recettes du Trésor public sont affectées à la couverture des dépenses budgétaires (fonctionnement et équipement) inscrites annuellement dans les Lois de finances. L'épargne du Trésor public alimente le Fonds de régulation des recettes (fiscalité pétrolière supérieure aux prévisions des Lois de finances), le compte courant du Trésor enregistre l'ensemble des transactions.

Une partie importante des recettes du Trésor public se retrouve dans la sphère économique sous forme de salaires, autres transferts venant ainsi alimenter les comptes des ménages au niveau des banques et CCP et servent à couvrir leurs besoins. Une grande partie de ces besoins est réglée en monnaie fiduciaire émise par la Banque d'Algérie à concurrence de la demande interne des banques et CCP pour répondre aux retraits sur comptes de leur clientèle de déposants.

Une autre partie des dépôts provenant de la contrepartie en dinars de la rétrocession des devises est utilisée par les banques dans leur intermédiation financière (octroi de crédits) et vient de ce fait soutenir la croissance et l'emploi.

L'envolé des prix des hydrocarbures sur le marché international a généré l'excès de liquidité dans le secteur bancaire qui est épongée par la Banque d'Algérie, par le biais de ses instruments de politique monétaire (réserves obligatoires, reprises de liquidité et facilité de dépôts rémunérés).

Compte tenu du processus expliqué plus haut, les réserves officielles de change rétrocédées à la Banque d'Algérie se retrouvent en contrepartie de monnaie nationale dans l'économie domestique. Les réserves de changes se transforment en contrepartie en dinars qui alimentent l'économie nationale, notamment à travers l'intermédiation bancaire, la couverture d'une grande partie des besoins budgétaires, l'épargne publique alimentant le Fonds de régulation des recettes et le revenu des ménages.

Pour expliciter le processus de création monétaire sous l'angle des flux de fonds, il convient d'analyser la typologie des opérations de l'économie nationale avec le reste du monde, à travers seulement quatre agents économiques : agent économique “Entreprises des hydrocarbures”, agent économique “Etat”, agent économique “Banque d'Algérie” et agent économique “Reste de l'économie nationale”.

La monnaie créée, nette des opérations de transfert à l'étranger et de remboursement de crédits distribués, se retrouve sous forme de dépôts des agents non financiers dans les banques, les CCP et le Trésor et sous forme de monnaie fiduciaire en circulation.

Ce processus de création monétaire se déroule comme suit :

L'agent économique “Entreprises des hydrocarbures” rapatrie les devises étrangères (obligations réglementaires) reçues au titre de l'exportation des hydrocarbures (produits bruts, produits rafinés, gaz) et les rétrocède à la Banque d'Algérie. En contrepartie des devises rétrocédées, cet agent économique reçoit de la Banque d'Algérie, sur ses comptes tenus sur les livres de sa banque commerciale et autres banques de la place, de la monnaie nationale.

A partir de cette création monétaire primaire, l'agent économique “Entreprise des hydrocarbures” :

. transfère à l'étranger la quote-part revenant à ses associés, dans le cadre de partage de production ;
. verse la fiscalité sur les hydrocarbures vendus et la redevance annuelle à l'Etat ;
. règle ses importations de biens et services ;
. règle le principal et les intérêts sur sa dette extérieure ;
. effectue le paiement, le cas échéant, de la différence entre ses dépenses en monnaie nationale (salaires, matières premières, services, investissements,…) et ses recettes sur le marché intérieur.

La partie de ses recettes rapatriées et de ses recettes domestiques non dépensées est logée dans ses comptes ouverts dans les banques de la place. Ces dépôts font partie de la masse monétaire.

En effet, en 2008, le résultat net de l'ensemble des opérations de l’agent économique “Entreprise des hydrocarbures” ressort à 325,9 milliards de dinars. Déduction faite de l'épargne financière mise en dépôts (39,7 milliards de dinars), il ressort qu'un montant de 286,2 milliards de dinars a été dépensé sur le

marché national (salaires, biens, services, investissements, …) représentant les recettes de l'agent économique “Reste de l'économie nationale”. L'agent économique “Etat”, quant à lui, a reçu 4003,6 milliards de dinars au titre de la fiscalité sur les hydrocarbures et 85 milliards de dinars au titre de la redevance.

L'agent économique “Etat” reçoit :

. la fiscalité pétrolière et la redevance annuelle de l'agent économique “Entreprise des hydrocarbures” ;

. une partie du résultat de l'exercice de l'agent économique “Banque d'Algérie” ;

. la fiscalité ordinaire de l'agent économique “Reste de l'économie nationale” ;

. les autres produits non fiscaux.

Les recettes reçues permettent à l'agent économique “Etat” :

. de couvrir les dépenses budgétaires, courantes et d'équipement ;

. de payer le service de la dette interne ;

. de payer le service de la dette externe, déduction faite d'éventuels emprunts extérieurs mobilisés.

En net, le Trésor public a augmenté les dépôts dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (compte courant et compte de régulation des recettes) pour 1064,5 milliards de dinars.

Si l'agent économique “Etat” ne dépensait pas la fiscalité pétrolière, celle-ci serait portée globalement sur le compte du Trésor tenu sur les livres de la Banque d'Algérie. De ce fait, la fiscalité pétrolière serait en quelque sorte stérilisée et donc non recensée comme masse monétaire. Il importe de souligner que les dépôts en monnaie centrale du Trésor représentent une créance de l'Etat sur le secteur bancaire.

Les dépenses de l'agent “Etat” effectuées en dinars, déduction faite de l'ensemble de ses recettes hors hydrocarbures (fiscalité hors hydrocarbures et les autres produits non fiscaux) représentent des recettes pour l'agent économique “Reste de l'économie nationale”.

En effet, courant 2008, l'agent économique “Etat” a reçu la fiscalité et la redevance provenant de l'agent “Entreprises des hydrocarbures” (4088,6 milliards de dinars), les dividendes de la Banque d'Algérie (22,5 milliards de dinars) et la fiscalité hors hydrocarbures et autres produits (999,6 milliards de dinars) provenant de l'agent économique “Reste de l'économie nationale”. A cet agent, il a versé l'ensemble de ses dépenses (budget de fonctionnement et budget d'équipement) pour un montant de 4146,2 milliards de dinars.

L'agent économique “Banque d'Algérie” reçoit :

. les devises des agents économiques “Entreprise des hydrocarbures” (en contrepartie des exportations des hydrocarbures) et “Reste de l'économie nationale” (exportations hors hydrocarbures) qui sont des créances sur le reste du monde ;
. les devises en contrepartie du produit de placements des réserves officielles de change à l'étranger. En 2008, c'est le produit principal de cet agent économique du fait que les banques ne recourent plus au refinancement de la Banque d'Algérie.

Les dépenses de la Banque d'Algérie sont représentées, principalement, par :

. l'importation de biens et services,
. les charges d'exploitation en monnaie nationale, qui sont des recettes pour l'agent économique “Reste de l'économie nationale”.

D'un autre coté, cet agent économique verse aux détenteurs des comptes en devises des intérêts sur les dépôts qui sont gérés pour son compte par les banques. La Banque d'Algérie verse à l'Etat une partie de ses résultats.

Elle gère l'épargne de l'agent économique “Etat” enregistrée sur les comptes du Trésor tenus sur ses livres.

Sur l'ensemble de ses opérations et au titre de l'exercice 2008, cet agent économique a versé au profit de l'agent économique “Reste de l'économie nationale” un montant net de 10,4 milliards de dinars.

L'agent économique “Reste de l'économie nationale” reçoit comme produit :

. les dépenses des agents économiques “Entreprises des hydrocarbures”, “Etat” et “Banque d'Algérie” ;
. les devises en contrepartie des exportations hors hydrocarbures (50 % en dinars, les 50 % restants sont gérés par les banques en comptes devises),
. les transferts de salaires, retraites et autres produits de l'étranger.

Cet agent transfère :

. le solde net des services importés (solde entre les services exportés et les services importés),
. la valeur des importations de biens,
. le service de la dette extérieure qui le concerne.

Dans le souci de simplification, les dépenses en devises des agents économiques “Etat” et “Banque d'Algérie” sont enregistrées au niveau de cet agent économique qui, de ce fait, suivant le calcul reçoit de ces deux agents économiques l'ensemble des dépenses y compris la part à régler en devises.

Le solde de l'ensemble des opérations de l'agent économique “Reste de l'économie nationale”, représente les flux de dépôts dans les banques et CCP et de monnaie fiduciaire dans l’économie en tant que flux de monnaie créée et non détruite.

Au titre de l'exercice 2008, l'agent économique "Reste de l'économie nationale" a reçu, principalement :

. de l'Etat un montant net de 3146,7 milliards de dinars ;
. des "Entreprises des hydrocarbures" un montant de 286,2 milliards de dinars en tant que dépenses de cet agent sur le marché national ;

. de la Banque d'Algérie un montant net de 10,4 milliards de dinars ;
. de l'Etat un montant de 45,6 milliards de dinars au titre de prêts directs.

Il a reçu la contre valeur en dinars des 50 % d'exportations hors hydrocarbures (46,3 milliards de dinars) ; les autres 50 % étant gérés en comptes devises.

Il a transféré au profit du reste du monde, au titre des opérations courantes de la balance des paiements qui lui incombent, un solde net de 2552,1 milliards de dinars et a reçu le solde des opérations en capital (144,7 milliards de dinars).

Le Trésor a mobilisé auprès de l'agent "Reste de l'économie nationale" un montant net de 228,6 milliards de dinars, qui ont alimenté son compte courant à la Banque d'Algérie en plus du montant du solde global réalisé.

Les flux de crédits distribués (434,1 milliards de dinars) par les banques, établissements financiers et Trésor aux entreprises non financières et ménages, c'est-à-dire l'agent économique "Reste de l'économie nationale", se retrouvent sous forme de monnaie, soit au niveau des banques en dépôts de la clientèle, soit en monnaie fiduciaire.

L'excès des produits bancaires sur les charges bancaires se déduit des dépôts de l'agent économique "Reste de l'économie nationale" en tant que variable résiduelle pour assurer l'équilibre entre les montants obtenus suivant le processus de création monétaire et les déclarations des banques au niveau de leurs situations comptables mensuelles.

Il importe de souligner, que les flux de monnaie créée par l'intermédiaire de l'agent économique "Entreprises des hydrocarbures" et l'agent économique "Reste de l'économie nationale" sont correctement représentés à travers les déclarations des banques à la Banque d'Algérie.

La masse monétaire (M2) est constituée de l'ensemble des moyens de paiement détenus par les agents non financiers sous forme d'encaisses fiduciaires, de dépôts à vue et de la quasi monnaie. En Algérie, c'est l'agrégat de référence en matière de politique monétaire.

Dans le schéma présenté de l'économie nationale, ce sont donc les moyens de paiement détenus par les agents "Entreprises des hydrocarbures" et "Reste de l'économie nationale" qui constituent la masse monétaire.

De ce fait, les flux de monnaie en 2008 peuvent être estimés à travers les variations d'avoirs monétaires de ces deux agents. Ces flux annuels de monnaie ont pour contreparties (origine) les flux nets de devises entre l'économie nationale et le reste du monde (hors rendement des placements) et les flux nets de crédits octroyés par les banques et établissements financiers qui sont un sous-ensemble de l'agent économique "Reste de l'économie nationale".

Les flux nets en devises s'analysent aussi comme :

. (i) l'excès de l'épargne nationale sur investissement, correspondant au solde net des opérations courantes avec le reste du monde et

. (ii) le solde des opérations financières (compte de capital) avec le reste du monde.

Les variations d'avoirs monétaires résultant des flux nets en devises avec le reste du monde s'analysent comme les soldes nets de l'ensemble des opérations d'une économie avec le reste du monde.

Il est donc intelligible d'évaluer les variations des avoirs monétaires des agents non financiers d'une économie au moyen des soldes nets des opérations sur biens et services et opérations financières des deux agents économiques non financiers (Entreprises non financières et ménages et Entreprises d'hydrocarbures) avec les autres agents financiers ou non internes et le reste du monde.

Les avoirs monétaires de l'Etat résultant de l'excès de son épargne sur son investissement n'apparaissent pas dans la masse monétaire, dès lors qu'ils sont logés dans le compte du Trésor à la Banque d'Algérie.

A ces flux nets en devises, il faut ajouter les flux nets de crédits octroyés par les banques, établissements financiers et Trésor pour obtenir les variations d'avoirs monétaires des agents économiques non financiers.

IX.4 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le développement graduel du marché monétaire, au cours des années 1990, période d'ajustement structurel et de réforme financière, a permis une source additionnelle de liquidité pour les banques. Aussi, corrélativement à l'élargissement du rôle des instruments indirects de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. En effet, jusqu'au début des années 2000, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques, car des indices précurseurs de l'excès de liquidité avaient apparu dès le second semestre 2001.

Avec l'avènement de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie a mis en place à partir d'avril 2002 les instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. Tout comme pour les années 2002-2007, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au cours de l'année 2008 au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, confirmant le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. En effet, l'excès de liquidité bancaire caractérise l'évolution du système bancaire depuis 2002.

Le trend haussier du niveau de la liquidité bancaire matérialise bien le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, même si son rythme d'expansion s'est ralenti au

cours de l'année 2008. La liquidité bancaire s'est accrue de 42,2 % en 2008, principalement au premier semestre, passant de 2001,18 milliards de dinars à fin décembre 2007 à 2845,95 milliards de dinars à fin décembre 2008, contre 74,48 % en 2007 et 56,68 % en 2006. L'encours de la liquidité bancaire n'était que de 732 milliards de dinars à fin décembre 2005.

Face à la formation accrue de la liquidité du système bancaire, le marché monétaire interbancaire a connu une reprise de l'activité au cours de l'année 2008 par rapport aux années 2007 et 2006, mais avec un encours de fin de période (31,6 milliards de dinars) inférieur à celui atteint à fin 2005 (76,4 milliards de dinars). L'encours des opérations transigées sur le marché monétaire interbancaire est passé de 16,3 milliards de dinars à fin décembre 2007 à 31,6 milliards de dinars à fin décembre 2008. Au cours de cette année, l'augmentation de l'activité sur le marché monétaire interbancaire a été graduelle, passant de 17,9 milliards de dinars à fin mars 2008 à 32,1 milliards de dinars à fin juin 2008 et à 38,5 milliards de dinars à fin septembre 2008. L'activité du marché monétaire interbancaire a été donc plus dynamique au second semestre.

Les encours de fin de période, à l'exception des trois derniers mois de 2008, ont été négociés intégralement sur le compartiment à terme du marché monétaire interbancaire, dans un contexte d'augmentation progressive de la demande de liquidité exprimée sur le marché interbancaire au cours de l'année 2008. Le segment "au jour le jour", quant à lui, s'est caractérisé en 2008 par l'absence d'activité durant les trois premiers trimestres, suivi par une reprise d'activité au quatrième trimestre marquée par un nombre limité de transactions.

En contexte de tendance à l'augmentation de l'activité sur le marché monétaire interbancaire, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires a fluctué au sein d'une fourchette de taux compris entre 3,0682 % et 3,4231 % au cours de l'année 2008, correspondant à une stabilisation par rapport au second semestre 2007. Cela montre un relèvement des taux formés sur le marché monétaire interbancaire relativement à l'année 2007 où les taux d'intérêts moyens pondérés s'étaient inscrits dans une

fourchette de 2,34827 % et 3,36628 %. Le taux moyen pondéré des opérations interbancaires de fin de période a atteint 3,4231 % à fin décembre 2008, après un passage de 2,34827 % à fin décembre 2006 à 3,36628 % à fin décembre 2007, en contexte de rallongement de maturités négociées sur le marché.

Face à l'excès de liquidité structurel, la Banque d'Algérie a maintenu le même niveau d'interventions sur le marché monétaire au moyen des reprises de liquidité à maturités de 7 jours et 3 mois, comparativement au second semestre 2007. Cet instrument de marché a ainsi contribué, au cours de l'année 2008, à la résorption d'une partie de l'excès de liquidité (52,83 % en janvier, 42,34 % en juin et 38,65 % en décembre) dans le cadre d'une conduite ordonnée de la politique monétaire. Cependant, la répartition du montant global adjugé entre les reprises à maturités de 7 jours et celles à 3 mois a connu une stabilisation, respectivement de 75 % et de 25 %.

Dans le cadre des reprises de liquidité, les montants adjugés à la banque commerciale, structurellement en excès de liquidité à fin 2008, représentent 60,18 % du montant global adjugé pour l'ensemble du système bancaire contre 73,22 % à fin décembre 2007. Les montants placés par cette banque à fin décembre 2008 en facilité de dépôts rémunérés ont atteint 64,27 % contre 85,69 % à fin décembre 2007.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire, devenu structurel, met en avant l'acuité d'une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire.

Pour l'année 2008, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de la liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

. une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie pour 2844,6 milliards de dinars dont 2325,5 milliards de dinars sans effet de valorisation, soit la source la plus importante d'apport de liquidités ;

. une augmentation de la circulation fiduciaire de 255,5 milliards de dinars correspondant à un besoin de liquidités ;
. une augmentation de 1064,5 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et Fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, représentant un facteur autonome de forte ponction de liquidités.

De plus, dans le cadre de la réduction de la dette publique interne, le Trésor a effectué en 2008 d'importants remboursements au profit des banques publiques (301,6 milliards de dinars) dont une partie significative par anticipation, alimentant ainsi la liquidité des banques.

L'année 2008 a également vu une baisse relative de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire. Le montant de cet encours s'est élevé à 284,55 milliards de dinars à fin 2008 contre 317,3 milliards de dinars à fin décembre 2007, après que l'encours de fin 2006 (281,8 milliards de dinars) représentait une forte augmentation par rapport à celui de fin 2005 (171,8 milliards de dinars). La diminution de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2008 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée avec un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 88,06 milliards de dinars qui a concerné des titres à courtes maturités (bons du Trésor à treize et vingt-six semaines) pour 46,6 % et des bons à moyen terme assimilables à cinq ans pour 27,7 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, qui a émergé comme second facteur autonome en 2008, s'est accrue de 19,89 % contre 18,78 % en 2007 et 17,42 % en 2006 et a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 255,5 milliards de dinars, soit un effet de contraction plus important que celui de 2007 (203,1 milliards de dinars). La demande de billets de la part des ménages et certaines entreprises représente un important besoin de liquidités, d'autant plus que sa croissance a été plus prononcée en 2008.

Au total, et vu l'excès de liquidités structurel du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie sont passés de 466,06 milliards de dinars à fin juin 2008 à 345,55 milliards de dinars à fin décembre 2008 contre 418,07 milliards de dinars à fin décembre 2007, soit une baisse de 72,52 milliards de dinars pour l'année 2008.

En ce qui concerne les réserves libres, à savoir une composante du besoin de liquidités, elles sont passées de 81,2 milliards de dinars à fin juin 2008 à 45,3 milliards de dinars à fin novembre 2008, pour atteindre zéro à fin décembre 2008.

Face à la tendance haussière de la liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes d'apport de liquidités est supérieure à celle des facteurs autonomes de ponction de liquidités, la Banque d'Algérie a, en stabilisant le montant des reprises de liquidité à 1100 milliards de dinars, laissé aux banques l'initiative pour gérer une partie croissante de leurs excédents de trésorerie au moyen de la facilité de dépôts rémunérés à 24 heures. En conséquence, les excédents de trésorerie des banques placés dans cette facilité sont passés de 483,11 milliards de dinars à fin décembre 2007 à 1031,75 milliards de dinars à fin juin 2008 et à 1400,4 milliards de dinars à fin décembre 2008. Le flux annuel en la matière a été très significatif, 917,29 milliards de dinars d'augmentation, comparativement aux accroissements des années 2007 (26,39 milliards de dinars) et 2006 (406,97 milliards de dinars).

Il importe de souligner que la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie au moyen d'instruments indirects, dont les reprises de liquidité en tant qu'instrument de marché, a permis de résorber l'excès de liquidité d'une manière effective.

IX.5 - FORMULATION ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit a renforcé les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire et ce, sur la base de l'expérience des années 1990 en matière de réforme monétaire en contexte d'ajustement structurel.

Les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la formulation de la politique monétaire, sont définies clairement dans le nouveau cadre légal relatif à la monnaie et au crédit.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la Monnaie et au Crédit, des pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Sur la base de projections monétaires établies par la Banque d'Algérie, le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire. Il s'assure également de la bonne diffusion de l'information sur la place afin d'éviter les risques de défaillance.

En matière d'objectifs quantitatifs de la politique monétaire et d'instruments de sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la Monnaie et du Crédit, au début de chaque année, les prévisions de l'évolution des agrégats de monnaie et du crédit. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, qui est de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. Il s'agit là d'un ancrage légal pour la prise en charge de la stabilité financière en tant que second objectif explicite de la politique monétaire, sachant que les objectifs quantitatifs monétaires et de

crédit cibles sont arrêtés annuellement ; la stabilité des prix restant l'objectif premier en la matière.

La programmation monétaire annuelle est effectuée sur la base des projections de la balance des paiements à moyen terme, des projections des finances publiques et des opérations du Trésor ainsi que de l'objectif du taux de change effectif nominal. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Cependant, le cadre analytique repose plus sur l'analyse monétaire qui vise à évaluer les tendances de la masse monétaire et du crédit ainsi que de leurs composantes respectives. Aussi, les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont également recherchés. Pour l'année 2008, marquée par une montée en cadence en matière de réalisation du programme de consolidation et de soutien à la croissance, la programmation monétaire a intégré, dans une large mesure, le rythme et le profil des décaissements de la sphère budgétaire.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit a, tout en maintenant l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme comme objectif ultime de la politique monétaire, précisé une cible de 3 % à 4 % au titre de l'année 2008 et ce, en raison de risque à la hausse de l'inflation importée. En matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, le Conseil a arrêté, en début d'année 2008, les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 27-27,5 % et de taux de croissance des crédits à l'économie à 15-16 %. Corrélativement à la fixation de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie sont de facto endogènes à la programmation monétaire aussi bien en flux qu'en stock. Il est utile de noter que ces objectifs monétaires quantitatifs reposaient sur une hypothèse de prix moyen de 90,5 dollars/baril de pétrole et une forte augmentation du budget d'équipement par rapport à l'année 2007.

Pour l'année 2008, le prix moyen des hydrocarbures est de 99,97 dollars/baril, soit un prix moyen bien au-delà de l'hypothèse de 90,5 dollars/baril endogène à la programmation financière, débouchant sur une augmentation du prix moyen de 10,3 %. Le

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2008
(Grand Alger)

GRAPHIQUE 23

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

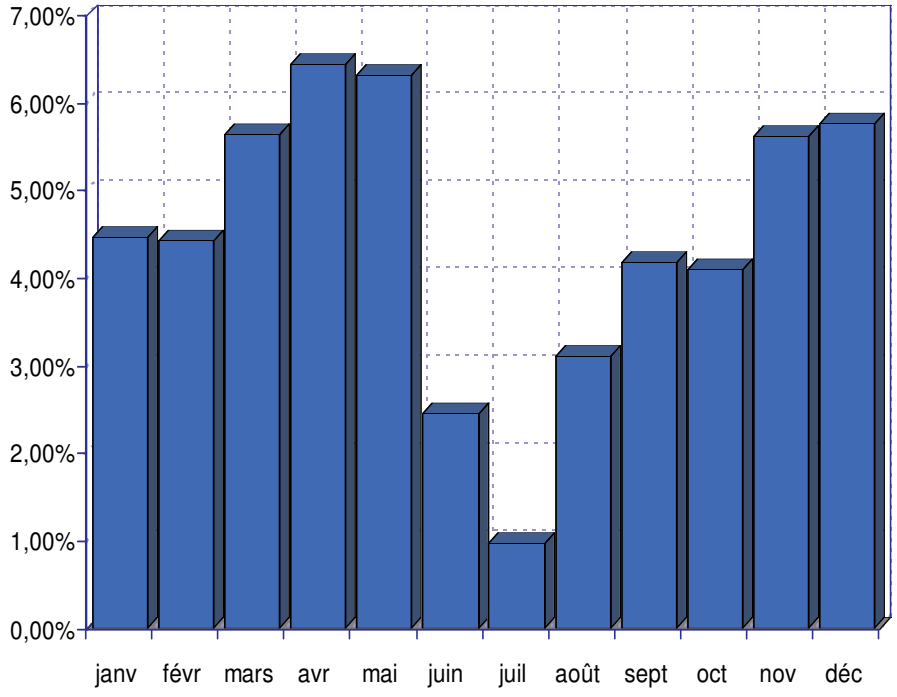

GRAPHIQUE 24

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)

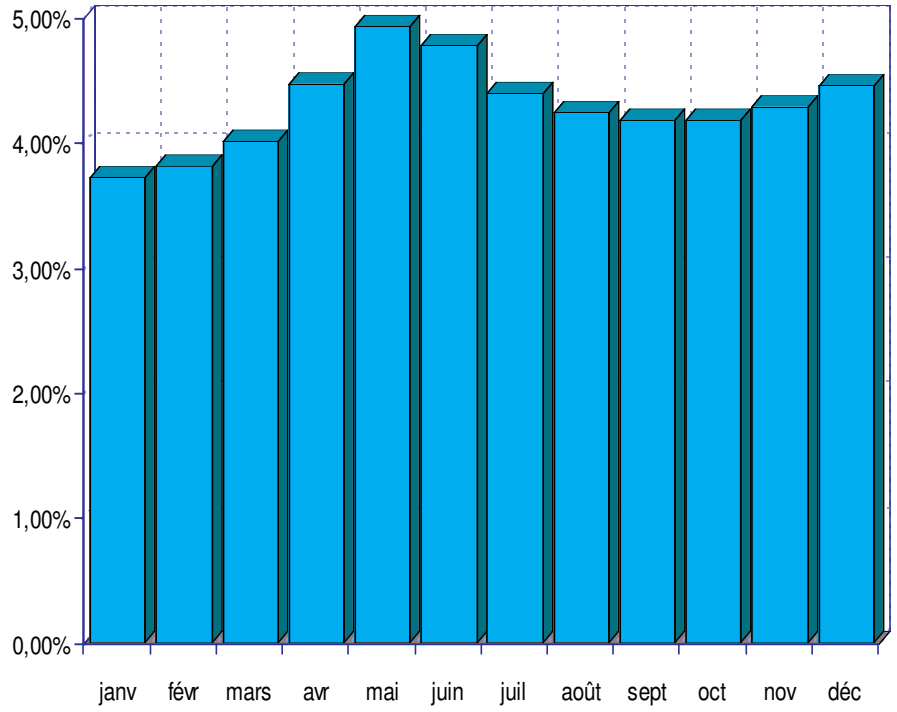

surcroît de ressources provenant de la balance des paiements s'est traduit par une forte expansion des avoirs extérieurs nets par rapport aux estimations contenues dans la programmation monétaire, et atteignant un niveau record, alors que l'excédent du Trésor a été plus élevé que celui prévu initialement dans la projection monétaire.

Le Conseil a souligné, pour l'année 2008, l'orientation prospective de la politique monétaire face au risque à la hausse pour l'inflation, d'autant plus que la période 2005-2007 s'est caractérisée par un trend haussier des rythmes d'expansion de M2 en contexte d'excès de liquidité structurel. C'est dans un tel contexte d'expansion monétaire, que les performances réalisées en matière de stabilité monétaire ont contribué à un environnement propice à une croissance soutenue hors hydrocarbures.

En particulier, dans une période de risques inflationnistes croissants, provenant notamment de l'inflation importée, la gestion de l'excès de liquidités sur le marché monétaire émerge comme préoccupation majeure dans l'élaboration et la conduite de la politique monétaire, à mesure que la fonction de préteur en dernier ressort n'est plus active depuis fin 2001 ; le marché monétaire étant de facto le quasi seul canal de transmission des impulsions de la politique monétaire à l'économie. L'amélioration soutenue en 2008 de la production des deux systèmes des paiements, sous l'angle, notamment, de la rapidité et de l'exhaustivité des données relatives à la liquidité bancaire, a contribué à la bonne conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie.

Pour conduire d'une manière ordonnée la politique monétaire, la Banque d'Algérie dispose d'une instrumentation monétaire qui porte aussi bien sur ses opérations avec les banques et établissements financiers hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances et facilité marginale de dépôts) que sur ses opérations de marché (adjudications de crédits, reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Il est utile de rappeler que depuis que son rôle de préteur en dernier ressort n'est plus sollicité par les banques et établissements financiers, correspondant au début 2002, la Banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de la politique monétaire. Cela a porté sur la création de nouveaux instruments par l'introduction en avril 2002 d'un nouvel instrument, à savoir la reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives sur une base hebdomadaire), pour faire face à l'excès de liquidité en tant que phénomène nouveau et déterminant de l'évolution macroéconomique, en contexte d'absence de recours à la liquidité banque centrale. La persistance de la situation de grande liquidité des banques qui a caractérisé les années 2002, 2003 et 2004, a nécessité l'introduction par la Banque d'Algérie en août 2005 de l'adjudication négative à trois mois, comme nouvel instrument permettant d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. En effet, la Banque d'Algérie a progressivement ajusté ses opérations de politique monétaire pour disposer d'un cadre opérationnel comportant un arsenal complet de dispositifs d'intervention, particulièrement dans cette période d'excès de liquidité de grande ampleur, comme en témoigne le tableau ci-après.

1. Mise en place de la politique monétaire	Banque d'Algérie
1.1. Taux d'intérêt directeur	Taux moyen de reprises de liquidité (pas d'opérations de prêts depuis 2002)
1.2. Objectif opérationnel	Base monétaire
1.3. Facilités marginales	Oui
1.3.1. Forme et échéance	Dépôts à 24h
1.3.2. Taux d'intérêt	Taux directeur + /- marge : taux facilité de dépôts : 0,75 % en 2008
1.3.3. Limites d'accès	Non
1.4. Réserves obligatoires	Oui
1.4.1. Taux de réserves	De 0% à 15 % : (8 % en 2008)
1.4.2. Evaluation en moyenne	Oui
1.4.3. Reports de l'excès de réserves	Non
1.4.4. Période de constitution et date lim.	Un mois, date limite : le 14 du mois suivant
1.4.5. Période de calcul et date limite	Du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant
1.4.6. Décalage de période	Non
1.4.7. Réserves en fiduciaire	Non
1.4.8. Rémunération	Oui : 0,75 % en 2008
1.4.9. Rémunération des réserves excédentaires	Non
2. Opérations sur le marché	**Banque d'Algérie**
2.1. Opérations principales	Adjudications (cessions ou reprises temporaires)
2.1.1. Fonctions de marché	Injection de liquidité, reprises de liquidité,
2.1.2. Types d'opérations traitées	Pensions d'effets, reprises de liquidité
2.1.3. Maturités des opérations traitées	Principalement sept jours, trois mois et plus
2.1.4. Fréquence d'opérations	Hebdomadaire, mensuelle
2.2. Garanties	Facilité de dépôts rémunérés : une opération "en blanc" réescompte contre effets
2.2.1. Statut et utilisation des facilités marginales / réescompte	
2.2.2. Garanties éligibles aux opérations d'open market	Effets publics, effets privés représentatifs de créances sur la clientèle
Autres titres acceptables	Créances à court terme négociables (réglementation en préparation)

Le contexte d'excès de liquidité structurel qui a prévalu pleinement en 2008 a fait que la politique monétaire a été conduite principalement au moyen de l'instrument reprises de liquidité, instrument de marché monétaire, ainsi que la facilité de dépôts rémunérés et ce, dans le but de rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif d'ordre opérationnel. Dans ce même objectif, la Banque d'Algérie a intégré dans la prévision de l'excès de liquidités les plans de financements des investissements de certaines entreprises d'importance en partenariat notamment au moyen des "project financing". En effet, maintenir les agrégats monétaires sous contrôle reste un objectif avec une priorité relativement élevée.

Dans la conduite de la politique monétaire, et en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a maintenu inchangées les reprises de liquidités globalement en 2008, alors qu'elle avait utilisé davantage cet instrument de politique monétaire au cours de l'année 2007 par rapport à l'année 2006. Ainsi, l'utilisation flexible de la facilité de dépôts rémunérés, à l'initiative des banques, a pu jouer un rôle plus accru en 2008 en tant qu'instrument bien actif de la politique monétaire.

Sous l'angle de la conduite au jour le jour de la politique monétaire, dans le respect du cadre opérationnel défini en la matière, la Banque d'Algérie a stabilisé le montant global des reprises de liquidités à environ 1100 milliards de dinars au cours de l'année 2008. Aussi, les reprises de liquidités sont restées un instrument actif dans la conduite de la politique monétaire, après avoir joué un rôle très accru au second semestre 2007 ; l'important ajustement de son montant de 450 milliards de dinars à 1100 milliards de dinars étant effectif dès mi-juin 2007. La structure selon le terme des reprises a enregistré une stabilisation au cours de l'année 2008, à concurrence de 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours. En 2007, la part des reprises à sept jours s'était significativement accru au second semestre 2007 pour atteindre 77 % à fin décembre 2007 contre 68 % à mi juin 2007, 24 % à

fin mars 2007 et 18 % à fin décembre 2006. L'encours des reprises à sept jours à fin 2008 s'élève à 825 milliards de dinars contre un montant de 852,16 milliards de dinars à la fin 2007. L'encours des reprises à trois mois, quant à lui, est évalué à 275 milliards de dinars à fin décembre 2008, alors qu'il était de 247,84 milliards de dinars à fin décembre 2007.

La facilité de dépôts rémunérés, instrument de politique monétaire mis en place en août 2005 par la Banque d'Algérie, a été utilisée plus activement par certaines banques au cours de l'année 2008, afin de placer à très court terme une partie de leur excèdent de trésorerie. Par rapport à l'année 2007, son rôle dans la conduite au jour le jour de la politique monétaire a été renforcé d'une manière substantielle aussi bien au premier qu'au second semestre 2008. La part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidités est évaluée à 49,21 % en décembre 2008, alors qu'elle était de 39,72 % en juin 2008 et 24,14 % en décembre 2007. En effet, en 2008, l'instrument facilité de dépôts rémunérés a joué un rôle important dans l'absorption effective de l'excès de liquidités tout en assurant le réglage fin de la liquidité bancaire, à mesure que cette dernière est en grande partie corrélative au profil de la fiscalité pétrolière.

L'instrument réserves obligatoires, dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004, a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2008, pendant que son coefficient a été ajusté à la hausse en janvier 2008 (8 % contre 6,5 %). Ainsi, les réserves obligatoires, calculées en multipliant l'assiette des réserves par le coefficient des réserves, ont évolué en parallèle avec les moyens d'actions des banques, représentant entre 13,87 et 16,18 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie et contribuant ainsi à atténuer l'excès de liquidités en 2008. L'encours des réserves obligatoires a atteint 394,7 milliards de dinars à fin décembre 2008 contre seulement 272,1 milliards de dinars pour fin 2007.

Ainsi, la combinaison ordonnée des instruments reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires dans la conduite de la politique monétaire par la Banque

d'Algérie montre la priorité accordée à l'amélioration de la régulation de la liquidité bancaire, en tenant compte des caractéristiques du moment et de l'évolution du marché monétaire interbancaire. Ancrée sur la stabilité instrumentale, l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité peut être appréciée, notamment, à travers le niveau et le trend des réserves libres des banques. Ces réserves ont été relativement stables à fin septembre 2008 par rapport à leur niveau de décembre 2007 (70,5 milliards de dinars). Si le "pic" en la matière a été observé à fin février 2008 (129,8 milliards de dinars), le quatrième trimestre s'est caractérisé par un faible niveau des réserves libres (27 milliards de dinars en novembre 2008), confirmant le caractère bien effectif de la résorption de l'excès de liquidité structurel du système bancaire.

Ajusté à 0,75 % en décembre 2007 contre 1 %, précédant la réduction des taux d'intérêts appliqués aux reprises à sept jours et à trois mois, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité par la Banque d'Algérie, formant ainsi une “fourchette” de taux. La Banque d'Algérie a abaissé en mars 2008 les taux d'intérêts des reprises de liquidités, 2 % pour les reprises à trois mois et 1,25 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2,5 % et 1,75 % ; le taux des reprises à trois mois étant le taux élevé de la fourchette de taux appliqués par la Banque d'Algérie dans la résorption de l'excès de liquidité. Aussi, en mettant en place une "fourchette" de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel. En mars 2008, la Banque d’Algérie a aussi abaissé le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,75 %.

La conduite ordonnée de la politique monétaire au cours de l'année 2008, année caractérisée par des risques inflationnistes croissants, a permis à la Banque d'Algérie de contenir les pressions inflationnistes et de mener à bien la stratégie de l'objectif d'inflation (3 % à 4 %, en moyenne annuelle). L'année 2008, marquée par l'agrégat M2 moins dynamique par rapport aux deux précédentes années, a enregistré un taux d'inflation de

4,4 % et ce, malgré l'effet significatif de l'inflation importée. Vu l'ampleur de la résurgence de l'inflation au niveau mondial en 2008 comme en témoignent les taux d'inflation à deux chiffres dans un grand nombre de pays émergents et en développement, le taux d'inflation en Algérie représente une performance en termes de contrôle de l'inflation. Le rythme d'inflation de l'année 2008 s'inscrit dans le trend des rythmes enregistrés au cours des neuf dernières années, confirmant la stabilité monétaire en Algérie.

Pour l'Algérie, l'envolée des prix des produits alimentaires importés a constitué un “choc” dont l'effet négatif a été atténué, dans une certaine mesure, par la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar ; la politique de change demeurant compatible avec la stabilité externe. Aussi, la Banque d'Algérie poursuit la gestion flexible du taux de change pour étayer l'objectif de la politique monétaire.

CONCLUSION

CONCLUSION

Après huit années de gestion macro économique saine en Algérie, l'année 2008 s'est caractérisée par des performances financières historiques à en juger notamment par la solidité marquée de la position financière extérieure nette. Les performances financières de l'année 2008 ont été réalisées dans un contexte de grave crise financière et économique internationale. De plus, le quatrième trimestre 2008 a vu une récession synchronisée au niveau des économies avancées et une propagation des effets négatifs de la crise financière aux pays émergents et en développement.

Au cours de l'année 2008, caractérisée par la crise financière, l'Algérie a poursuivi ses bonnes performances économiques. En dépit de la récession du secteur des hydrocarbures, qui enregistre sa troisième année consécutive de baisse de la valeur ajoutée, et la contre performance de l'agriculture, le produit intérieur brut a progressé grâce au dynamisme des secteurs du bâtiment et travaux publics, de l'industrie et des services. La croissance hors hydrocarbures, tirée par le programme d'investissements publics, s'est située au dessus de 6 % pour la deuxième année consécutive, pendant que l'inflation est restée sous contrôle (4,4 % en moyenne annuelle contre 3,5 % en 2007), rythme le plus élevé depuis quatre ans, en contexte d'excès de liquidité structurel .

En dépit de l'envolée des importations des biens et services, l'année 2008 a enregistré un excédent du compte courant extérieur qui a dépassé 20 % du produit intérieur brut. En particulier, cette année a vu une accumulation et un niveau record des réserves officielles de change ainsi qu'un niveau très bas de la dette extérieure (2,5 % du produit intérieur brut) et de faible ratio de service de la dette extérieure (1 % des exportations de biens et services).

Si la balance des paiements courants a subit le choc externe inhérent à la chute des prix des hydrocarbures, au quatrième trimestre 2008, l'année 2008 s'est par ailleurs caractérisée par un

équilibre de la balance des capitaux. Il s'agit d'une performance très appréciable dans le contexte actuel de grave crise financière internationale, où un nombre croissant de pays émergents et en développement ont d'importants besoins de financements extérieurs, crées et alimentés par la situation de "sudden stop" (choc soudain provenant de la nette détérioration de la situation des banques internationales et des marchés financiers). Aussi, l'Algérie est citée parmi un nombre limité de pays émergents et en développement à faible vulnérabilité, ancrée sur la solidité marquée et la viabilité à moyen terme de sa position financière extérieure nette.

Le Trésor a accumulé davantage de ressources au niveau du Fonds de régulation des recettes (fonds de stabilisation) en 2008. Sachant l'importance des ressources du Fonds de régulation des recettes, la poursuite du programme d'investissements publics, c'est-à-dire l'effort soutenu d'investissement de l'Etat, a contribué à la bonne performance des secteurs hors hydrocarbures. C'est l'ancrage pour la nécessaire diversification de l'économie nationale.

Ces éléments de sauvegarde (buffers), en contexte de gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure. De plus, au quatrième trimestre 2008, les exigences de capital minimum des banques et établissements financiers ont été relevées et les reportings ont été renforcés par la Banque d'Algérie, améliorant davantage la supervision du secteur bancaire. En particulier, l'affinement des stress tests est mené d'une manière soutenue. Pendant que le renforcement de la régulation du système financier émerge comme une priorité au niveau mondial, la Banque d'Algérie continue de suivre de près l'évolution des risques bancaires, notamment la concentration des risques de crédit, pour s'assurer du développement de crédits sains à l'économie.

La liquidité ample des banques a permis la poursuite de l'expansion des crédits à l'économie en 2008, notamment pour le financement des investissements productifs. Dans le total des crédits distribués par les banques et établissements financiers,

nets des créances rachetées par le Trésor, la part des crédits à moyen et long termes a progressé, soit 55,6 % à fin 2008 contre 54,3 % à fin 2007. Les crédits accordés aux entreprises privées et ménages restent plus importants (54 %) que ceux distribués aux entreprises publiques (46 %). Les grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau ont bénéficié des financements accordés par les banques publiques. Pour leur part, les crédits hypothécaires ont progressé de 16,5 % en 2008, passant de 109 milliards de dinars à fin 2007 à 127 milliards de dinars à fin 2008.

L'effort soutenu de bancarisation et de modernisation du secteur bancaire s'est conjugué avec une amélioration sensible des indicateurs de solidité du système bancaire en 2008, notamment en ce qui concerne la rentabilité et la solvabilité, témoignant de la résilience du secteur bancaire en Algérie face à la grave crise financière internationale.

Pour permettre aux banques d'améliorer davantage la gestion des risques de crédit, la Banque d'Algérie, après avoir activement participé à la modernisation des systèmes de paiement - elle est propriétaire et administrateur du système de règlements bruts de gros montants et paiements urgents -, a entrepris en 2008 la réalisation d'une nouvelle Centrale des risques. Celle-ci sera plus performante, pourvue de fonctionnalités plus étendues que celles de la centrale existante, avec un compartiment intégrant l'ensemble des crédits aux ménages.

En matière de supervision, et en plus des contrôles sur place et sur pièces traditionnels qui ont été intensifiés, les missions d'inspection conduite par la Banque d'Algérie ont procédé à l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau de cinq banques et établissements financiers, objet de contrôle intégral. De plus, un contrôle-test complet a été effectué au niveau d'une autre banque.

La Banque d'Algérie, face à l'excès de liquidité du système bancaire devenu structurel, a maintenu le même niveau d'intervention sur le marché monétaire au moyen de reprises de liquidité à maturités de sept jours et trois mois, comparativement au second semestre 2007. Si l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme a été maintenu comme objectif ultime, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a indiqué une cible de 3 % à 4 % pour l'année 2008 et ce, en raison du risque à la hausse de l'inflation importée.

La Banque d'Algérie a conduit la politique monétaire en 2008 principalement au moyen des instruments reprises de liquidité et facilités de dépôts rémunérés, avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif opérationnel. Cela a permis d'absorber de manière effective l'excès de liquidité sur le marché monétaire et de maîtriser l'inflation, renforçant ainsi davantage la stabilité monétaire.

Au total, capitalisant sur les acquis de la stabilité macro économique, il s'agit pour l'Algérie de continuer à gérer au mieux cette période de crise économique et financière internationale, vu l'apparition de signes précurseurs de choc externe à fin 2008, tout en poursuivant la mise en place des conditions nécessaires pour davantage de diversification de l'économie nationale.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)	Page..... 25
GRAPHIQUE 2	INFLATION EN (%)	Page..... 25
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA PIB & DU PIB (EN VOLUME)	Page..... 38
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 38
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL	Page..... 52
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 52
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 61
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 61
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 71
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&L T	Page..... 71
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 74
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE	Page..... 74
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 80
GRAPHIQUE 14	FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 80
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 83
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 83
GRAPHIQUE 17	STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 149
GRAPHIQUE 18	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 149
GRAPHIQUE 19	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 151
GRAPHIQUE 20	MASSE MONETAIRE	Page..... 151
GRAPHIQUE 21	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 153
GRAPHIQUE 22	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 153
GRAPHIQUE 23	GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 172
GRAPHIQUE 24	VARIATION ANNUELLE (EN %)	Page..... 172

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants..**p.188**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.189**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel..**p.190**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub....**p.191**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.192**

TABLEAU 6 : Revenu des ménages.....**p.193**

TABLEAU 7 : Population active, emploi et chômage.....**p.194**

TABLEAU 8 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.195**

TABLEAU 9 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.196**

TABLEAU 10 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.197**

TABLEAU 11 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.198**

TABLEAU 12 : Situation monétaire.....**p.199**

TABLEAU 13 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.200**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par maturité....**p.201**

TABLEAU 15 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.202**

TABLEAU 16/1 : Balance des paiements évalué en dollars.....**p.203**

TABLEAU 16/2 : Balance des paiements évalué en dinars.....**p.204**

TABLEAU 17 : Composition des Import. et des Export.....**p.205**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.206**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.207**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**6 150,4**	**7 563,6**	**8 520,6**	**9 306,2**	**10 993,8**
Dépense Intérieure Brute	**5 264,6**	**5 814,3**	**6 234,4**	**7 231,4**	**8 763,5**
Consommation	3 217,9	3 418,9	3 650,5	4 011,0	4 649,9
Publique	846,9	865,9	954,9	1 062,9	1 464,0
Privée	2 371,0	2 553,0	2 695,6	2 948,1	3 185,9
Investissement brut	2 046,7	2 395,4	2 583,9	3 220,4	4 113,6
Formation brute de capital fixe	1 476,9	1 691,6	1 967,3	2 444,9	3 065,1
Variations des stocks	569,8	703,8	616,6	775,5	1 048,5
Épargne intérieure brute	2 932,5	4 144,7	4 870,1	5 295,2	6 343,9
Revenus des facteurs nets	-259,9	-373,1	-328,9	-127,6	-84,2
Transferts courants nets	176,4	151,4	116,7	153,3	175,1
Épargne nationale	2 849,0	3 923,0	4 657,9	5 320,9	6 434,8
Produit National Brut	**5 890,5**	**7 190,5**	**8 191,7**	**9 178,6**	**10 909,6**
		(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	85,6	76,9	73,2	77,7	79,7
Consommation	52,3	45,2	42,8	43,1	42,3
Publique	13,8	11,4	11,2	11,4	13,3
Privée	38,6	33,8	31,6	31,7	29,0
Investissement brut	33,3	31,7	30,3	34,6	37,4
Formation brute de capital fixe	24,0	22,4	23,1	26,3	27,9
Variations des stocks	9,3	9,3	7,2	8,3	9,5
Épargne intérieure brute	47,7	54,8	57,2	56,9	57,7
Épargne nationale	46,3	51,9	54,7	57,2	58,5
Produit National Brut	95,8	95,1	96,1	98,6	99,2

Source: Office National des Statistiques; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2004	2005	2006	2007	2008
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	2 319,8	3 352,9	3 882,2	4 089,3	5 000,1
Autres secteurs	3 384,4	3 716,7	4 146,3	4 686,1	5 397,2
Agriculture	580,5	581,6	641,3	704,2	722,8
Industries manufacturières	390,5	420,1	444,4	463,7	483,0
Bâtiments et travaux publics	508,0	564,4	674,3	825,1	967,8
Services hors administrations publiques	1 302,2	1 518,7	1 708,4	1 910,7	2 189,3
Services des administrations publiques	603,2	631,9	677,9	782,4	1 034,3
Droits et taxes à l'importation	446,2	494,0	492,1	530,8	596,5
Produit Intérieur Brut	**6 150,4**	**7 563,6**	**8 520,6**	**9 306,2**	**10 993,8**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	37,7	44,3	45,6	43,9	45,5
Autres secteurs	55,0	49,1	48,7	50,4	58,0
dont : Agriculture	9,4	7,7	7,5	7,6	7,8
Industries manufacturières	6,3	5,6	5,2	5,0	5,2
Services des administrations publiques	9,8	8,4	8,0	8,4	11,1
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	24,1	44,5	15,8	5,3	22,3
Autres secteurs	13,6	9,8	11,6	13,0	15,2
dont : Agriculture	12,7	0,2	10,3	9,8	2,6
Industries manufacturières	9,9	7,6	5,8	4,3	4,2
Services des administrations publiques	9,2	4,8	7,3	15,4	32,2
Produit Intérieur Brut	17,1	23,0	12,7	9,2	18,1

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2004	2005	2006	2007	2008
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	3,3	5,8	-2,5	-0,9	-2,3
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	6,2	4,7	5,6	6,3	6,1
Agriculture	3,1	1,9	4,9	5,0	-5,3
Mines	-1,0	12,9	15,1	8,0	9,8
Énergie et eau	5,8	9,5	3,4	6,0	7,9
Industries manufacturières publiques	-1,3	-4,5	-2,2	-3,9	1,9
Industries alimentaires	-15,7	-14,4	-7,6	-2,1	6,8
Sidérurgie, construction mécanique et électricité	2,0	-4,1	1,3	-8,9	3,9
Industries chimiques	-2,2	3,9	-3,1	-4,4	2,5
Textiles	-14,4	0,6	-14,0	-15,0	-1,1
Cuirs et Peaux	15,4	-18,4	-15,9	-4,8	-1,2
Matériaux de construction	10,3	4,8	-3,8	2,7	-1,6
Bois et papier	-0,7	-15,9	2,9	-6,8	-11,9
Autres	5,2	-25,1	-1,0	-31,2	-20,6
Industries du secteur privé	2,5	1,7	2,1	3,2	
Bâtiments et travaux publics	8,0	7,1	11,6	9,8	9,8
Services hors administrations publiques	7,7	6,0	6,5	6,8	7,8
Services des administrations publiques	4,0	3,0	3,1	6,5	8,4
Droits et taxes à l'importation	10,2	5,9	2,7	5,5	7,7
Produit Intérieur Brut	**5,2**	**5,1**	**2,0**	**3,0**	**2,4**
Absorption intérieure brute	7,8	5,9	3,6	7,8	9,2
Consommation	5,5	4,2	3,4	3,6	6,3
Publique	4,5	2,1	4,8	7,1	4,9
Privée	5,8	4,8	2,9	2,5	8,7
Investissement brut	8,1	7,9	7,2	9,8	11,8
Exportations de biens et de services non facteurs	4,1	6,1	-2,5	-1,0	0,0
Importations de biens et de services non facteurs	13,1	9,5	-1,8	10,3	16,9

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	(%)	2004	2005	2006	2007*	2008*
			(1989 = 100)			
Eau et Énergie	6,9	211,6	231,7	239,6	253,9	273,9
Hydrocarbures	17,8	145,2	149,6	148,5	150,7	147,1
Industries extractives	2,7	82,7	91,0	104,8	120,9	132,8
Constructions mécanique et électrique	26,3	73,6	70,6	71,5	55,5	57,7
Matériaux de construction	8,8	105,4	112,7	108,5	116,1	114,2
Industries chimiques	7,0	78,0	82,3	77,7	67,4	69,1
Industries alimentaires	14,5	40,5	34,6	31,9	32,3	34,5
Textiles	9,2	24,6	24,6	21,2	18,4	18,2
Cuirs et peaux	2,2	13,5	10,9	9,2	7,4	7,4
Bois et papier	4,6	28,1	23,1	23,7	23,2	20,4
Industries diverses		25,3	19,0	18,8	13,0	10,3
Indice général	**100,0**	**87,3**	**88,7**	**88,4**	**90,1**	**91,8**
Indice général (hors hydrocarbures)		73,8	74,6	74,2	73,1	76,3
Indice général des produits manufacturés		61,5	60,0	58,5	51,8	52,8
			(Variation annuelle en pourcentage)			
Eau et Énergie		5,8	9,5	3,4	6,0	7,9
Hydrocarbures		1,1	3,0	-0,7	1,4	-2,4
Industries extractives		-1,0	10,0	15,1	8,0	9,8
Constructions mécanique et électrique		0,6	-4,2	1,3	-8,9	3,9
Matériaux de construction		8,8	7,0	-3,7	2,7	-1,6
Industries chimiques		-1,8	5,5	-5,6	-4,4	2,5
Industries alimentaires		-15,7	-14,6	-7,6	-2,1	6,8
Textiles		-14,8	0,0	-14,0	-15,0	-1,1
Cuirs et peaux		12,0	-19,4	-15,9	-4,8	-1,2
Bois et papier		-4,3	-17,9	2,9	-6,8	-11,9
Industries diverses		5,1	-25,1	-1,0	-31,2	-20,6
Indice général		**0,4**	**1,6**	**-0,5**	**0,3**	**1,9**
Indice général (hors hydrocarbures)		0,1	1,0	-0,5	0,3	4,3
Indice général des produits manufacturés		-2,2	-2,4	-2,5	-3,9	1,9

*Le changement de l'échantillon d'entreprises intervenu pour l'indice des 2007 et 2008

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	(%)	2004	2005	2006	2007	2008
			(1989 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	44,1	652,9	648,0	675,9	720,0	773,4
Habillement - Chaussures	11,6	445,0	445,8	444,5	442,9	440,4
Logement - Charges	5,6	644,1	730,6	754,0	761,2	770,6
Meubles et articles d'ameublement	6,8	372,4	371,4	370,3	371,0	371,7
Santé, Hygiène Corporelle	3,4	666,9	674,4	681,2	701,8	716,9
Transports et communication	11,5	601,1	660,1	670,2	667,1	672,2
Éducation, Culture, Loisirs	6,5	474,2	475,4	475,9	484,7	503,3
Divers	10,5	735,2	734,8	741,3	754,1	780,7
Indice général	**100,0**	**600,8**	**610,6**	**626,0**	**648,0**	**676,9**
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		3,7	-0,7	4,3	6,5	7,4
Habillement - Chaussures		0,3	0,2	-0,3	-0,4	-0,6
Logement - Charges		1,7	13,4	3,2	1,0	1,2
Meubles et articles d'ameublement		-0,2	-0,3	-0,3	0,2	0,2
Santé, Hygiène Corporelle		0,0	1,1	1,0	3,0	2,2
Transports et Communication		10,6	9,8	1,5	-0,5	0,8
Éducation, Culture, Loisirs		0,8	0,3	0,1	1,8	3,8
Divers		3,6	0,0	0,9	1,7	3,5
Indice général		**3,54**	**1,63**	**2,53**	**3,51**	**4,46**

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2004	2005	2006	2007
		(En milliards de dinars)		
Traitements et salaires 1/	1 229,0	1 327,4	1 411,7	1 698,6
Agriculture	51,0	70,6	75,3	89,5
Administration	595,0	632,4	681,5	797,2
Autres secteurs	583,0	624,4	654,9	811,9
Revenues des travailleurs indépendants	1 329,0	1 723,0	1 900,7	2 176,0
Paiements de transfert	772,0	841,7	828,0	1 309,5
Revenu brut	**3 330,0**	**3 892,1**	**4 140,4**	**5 184,1**
Revenu disponible	2 968,0	3299,4	3587,1	4539,5

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les cotisations sociales

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**9 780**	**10 027**	**10 267**	**10 514**	**10 801**
Agriculture	1 617	1 683	1 780	1 842	1841
Autres secteurs	8 163	8 344	8 487	8 672	8960
Population effectivement occupée	5 981	6 222	6 517	6 771	7 002
Agriculture	1 617	1 683	1 780	1 842	1841
Autres secteurs	4 364	4 539	4 737	4 929	5161
Industrie	523	523	525	522	530
Bâtiment et travaux publics	980	1 050	1 160	1 261	1371
Administration	1 512	1 527	1 542	1 557	1572
Transport et communication, Commerce et Services hors Administration	1 349	1 439	1 510	1 589	1688
Travail à domicile et autres /1	2 070	2 275	2 485	2 498	2579
Chômeurs	1 729	1 530	1 265	1 245	1220
(En pourcentage de la population active)	17,7	15,3	12,3	11,8	11,3

Source : Office National des Statistiques; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars)				
Total des recettes budgétaires et dons	**2 229,7**	**3 082,6**	**3 639,8**	**3 687,8**	**5 111,0**
Recettes des hydrocarbures*	1 570,7	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	623,5	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2
Fonds de Régulation des Recettes net	153,2	1 121,0	1 088,4	284,5	1 064,5
Recettes hors hydrocarbures	652,5	724,2	840,5	883,1	1 022,1
Recettes fiscales	580,4	640,4	720,8	766,7	895,4
Impôts sur les revenus et les bénéfices	148,0	168,1	241,2	258,1	309,6
Impôts sur les biens et services	274,0	308,8	341,3	347,4	402,9
Droits de douane	138,8	143,9	114,8	133,1	153,2
Enregistrement et timbres	19,6	19,6	23,5	28,1	29,7
Recettes non fiscales	72,1	83,8	119,7	116,4	126,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	30,0	48,7	75,3	41,0	22,5
Droits	42,1	35,1	44,4	75,4	104,2
Dons	6,5	5,7	0,3	7,9	0,3
Total dépenses budgétaires	**1 891,8**	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 175,7**
Dépenses courantes	1 251,1	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 227,3
Dépenses de personnel	391,4	418,5	447,8	526,2	692,1
Pensions des Moudjahidine	69,2	79,8	92,5	101,6	101,3
Matériels et fournitures	71,7	76,0	95,7	93,8	81,7
Transferts courants	633,6	597,6	733,3	871,8	1 291,0
dont: Services de l'Administration	176,5	187,5	215,6	273,0	355,4
Intérêts sur la dette publique	85,2	73,2	68,6	80,5	61,2
Dépenses en capital	640,7	806,9	1 015,1	1 434,6	1 948,4
Solde budgétaire	**337,9**	**1 030,6**	**1 186,8**	**579,3**	**935,3**
Solde des comptes spéciaux	109,9	-129,0	-4,1	18,8	29,6
Prêts nets du Trésor	11,8	5,2	32,1	141,3	129,0
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissement	**436,0**	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**835,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0	0,0
Solde primaire 1/	521,2	969,6	1 219,2	537,3	897,1
Solde global	**436,0**	**896,4**	**1 150,6**	**456,8**	**835,9**
Financement	**-436,0**	**-896,4**	**-1 150,6**	**-456,8**	**-835,9**
Bancaire	-412,4	-1 002,2	-976,9	-553,0	-1 360,6
Non bancaire	29,6	221,5	-15,0	206,9	528,6
Extérieur	-53,2	-115,7	-158,7	-110,7	-3,9

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**2 229,7**	**3 082,5**	**3 639,8**	**3 687,8**	**5 111,0**
Recettes des hydrocarbures	1 570,7	2 352,7	2 799,0	2 796,8	4 088,6
dont : Fonds de Régulation des Recettes de l'anr	623,5	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2
Recettes hors hydrocarbures	652,5	724,1	840,5	883,1	1 022,1
Recettes fiscales	580,4	640,3	720,8	766,7	895,4
Impôts sur le revenus et les bénéfices	148,0	168,1	241,2	258,1	309,6
Impôts sur les salaires	77,4	85,6	96,1	124,9	141,9
Autres	70,6	82,5	145,1	133,2	167,7
Impôts sur les biens et services	274,0	308,7	341,3	347,4	402,9
TVA et prélèvements sur importations	118,8	135,7	140,9	171,8	206,8
TVA et prélèvements sur activité intérieure	115,1	129,1	145,7	168,8	179,7
TVA-TC-TSA sur transactions intérieures	86,6	98,9	114,2	136,6	151,0
Tabacs (TIC)	28,5	30,2	31,5	32,2	28,7
TVA sur produits pétroliers	5,7	5,9	4,4	0,1	0,1
Prélèvement sur produits pétroliers	31,4	37,9	40,6	4,1	0,2
Autres impôts	2,2	3,3	3,7	2,8	5,8
Autres recettes non reparties		-4,2	4,9	-1,2	9,1
Autres contributions indirects	0,8	1,0	1,1	1,0	1,2
Droits de douane	138,8	143,9	114,8	133,1	153,2
Enregistrement et timbres	19,6	19,6	23,5	28,1	29,7
Recettes non fiscales	72,1	83,8	119,7	116,4	126,7
Droits d'entrée	42,1	35,1	44,4	75,4	104,2
Dividendes de la Banque d'Algérie	30,0	48,7	75,3	41,0	22,5
Dons	6,5	5,7	0,3	7,9	0,3
		(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	70,4	76,3	76,9	75,8	80,0
Recettes hors hydrocarbures	29,3	23,5	23,1	23,9	20,0
Recettes fiscales	26,0	20,8	19,8	20,8	17,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	6,6	5,5	6,6	7,0	6,1
Impôts sur les biens et services	12,3	10,0	9,4	9,4	7,9
Droits de douane	6,2	4,7	3,2	3,6	3,0
Enregistrement et timbres	0,9	0,6	0,6	0,8	0,6
Recettes non fiscales	3,2	2,7	3,3	3,2	2,5
Dons	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dinars)			
Dépenses budgétaires	**1 891,8**	**2 052,0**	**2 453,0**	**3 108,5**	**4 175,7**
Dépenses courantes	1 251,1	1 245,1	1 437,9	1 673,9	2 227,3
Dépenses de personnel *	391,4	418,5	447,8	526,2	692,1
Traitements, salaires et allocations	386,9	416,4	447,8	526,2	692,1
Autres	4,5	2,1	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	69,2	79,8	92,5	101,6	101,3
Matériels et fournitures	71,7	76,0	95,7	93,8	81,7
Services de l'administration	176,5	187,5	215,6	273,1	355,4
Hôpitaux	63,2	61,7	73,5	107,9	151,5
Autres (Établis. publics à caract. Admin..)	113,3	125,8	142,1	165,2	203,9
Transferts courants hors services Admin..	457,1	410,1	517,7	598,7	935,6
Actions éducatives et culturelles	10,1	13,2	15,6	19,3	15,1
Fonds de calamité naturelle	5,5	1,3	0,8	1,1	0,7
Subventions sur produits alimentaires	1,0	1,5	2,9	5,6	0,8
Fonds spécial de solidarité nationale	5,6	4,6	5,2	8,6	3,0
Bonification d'intérêts	1,0	0,8	0,6	0,6	0,5
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	7,8	4,0	5,5	5,5	5,5
Autres transferts	426,1	384,7	487,1	558,0	910,0
Intérêts sur la dette publique	85,2	73,2	68,6	80,5	61,2
Dépenses en capital	640,7	806,9	1 015,1	1 434,6	1 948,4
Prêts nets du Trésor	11,8	5,2	32,1	141,3	129,0
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**1 903,6**	**2 057,2**	**2 485,1**	**3 249,8**	**4 304,7**
		(En pourcentage du total des dépenses)			
Dépenses budgétaires	**99,4**	**99,7**	**98,7**	**95,7**	**97,0**
Dépenses courantes	65,7	60,5	57,9	51,5	51,7
Dépenses de personnel	20,6	20,3	18,0	16,2	16,1
Traitements et salaires	20,3	20,2	18,0	16,2	16,1
Matériels et fournitures	3,8	3,7	3,9	2,9	1,9
Services de l'administration	9,3	9,1	8,7	8,4	8,3
Intérêts sur la dette publique	4,5	3,6	2,8	2,5	1,4
Dépenses en capital	33,7	39,2	40,8	44,1	45,3
Prêts nets du Trésor	0,6	0,3	1,3	4,3	3,0
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

* Traitements et salaires + retraite et rente + versement forfaitaire

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2004	2005*	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
Total dette intérieure	**1 000,0**	**1 038,9**	**1 847,3**	**1 103,9**	**734,0**
Dette courante	280,5	351,1	403,3	436,2	356,4
Bons du trésor et titres assimilés	189,7	240,4	281,8	317,3	285,5
Autres	90,8	110,7	121,5	118,9	70,9
Dette d'assainissement	719,5	687,8	1 444,0	667,7	377,6
Crédits à long terme de la Banque d'Algérie	117,2	109,4	101,4	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algérie			627,8	0,0	0,0
Créances rachetées *	554,5	523,2	663,6	616,5	321,4
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banques	25,2	55,2	51,2	51,2	56,2
Bons (CNR)		0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	16,3	13,7	21,7	11,9	6,7
PIB	6 150,6	7 563,6	8 520,6	9 306,2	10 993,8

Source : Direction Générale du Trésor

* Rachats de créances fin 2005 (54,5 milliards de DA) non compris dans le total de 2005 mais de 2006

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE
(y compris caisse d'épargne)

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**3 119,2**	**4 179,7**	**5 515,0**	**7 415,5**	**10 246,9**
Banque centrale	3 109,1	4 151,5	5 526,3	7 382,9	10 227,5
Banques commerciales	10,1	28,2	-11,3	32,6	19,4
Avoirs intérieurs nets	**525,2**	**-109,2**	**-687,5**	**-1 420,9**	**-3 291,0**
Crédits intérieurs	1 514,4	846,6	601,3	12,1	-1 011,8
Crédits à l'État (nets)	-20,6	-933,2	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3
Banque centrale	-915,8	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7
Banques commerciales	736,9	777,3	870,8	723,1	278,6
Dépôts aux CCP et au Trésor	158,3	276,0	335,8	378,7	459,8
Crédits à l'économie *	1 535,0	1 779,8	1 905,4	2 205,2	2 615,5
Fonds de prêts de l'État	-49,0	-54,6	-33,5	-28,9	-16,3
Engagements extér. à moyen et long terme	-49,6	-20,6	-19,4	-14,7	-11,4
Autres postes (nets)	-890,6	-880,6	-1 235,9	-1 389,4	-2 251,5
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**3 644,3**	**4 070,4**	**4 827,6**	**5 994,6**	**6 955,9**
Monnaie	2 165,6	2 437,5	3 177,8	4 233,6	4 964,9
Circulation fiduciaire (hors banques)	874,3	921,0	1 081,4	1 284,5	1 540,0
Dépôts à vue dans les banques	1 133,0	1 240,5	1 760,6	2 570,4	2 965,1
Dépôts au Trésor et CCP	158,3	276,0	335,8	378,7	459,8
Quasi-monnaie	1 478,7	1 632,9	1 649,8	1 761,0	1 991,0
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**10,5**	**11,7**	**18,6**	**24,2**	**16,0**
Monnaie	31,8	12,6	30,4	33,2	17,3
Quasi-monnaie	-10,7	10,4	1,0	6,7	13,1
Avoirs intérieurs nets	**-45,1**	**-120,8**	**529,6**	**106,7**	**131,6**
Crédits intérieurs	-16,0	-44,1	-29,0	-98,0	-8 462,0
Crédits à l'État (nets)	-104,9	4 430,1	39,7	68,2	65,4
Crédits à l'économie	11,2	15,9	7,1	15,7	18,6
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	59,3	53,8	56,7	64,4	63,3
Monnaie/PIB	35,2	32,2	37,3	45,5	45,2
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	14,2	12,2	12,7	13,8	14,0
Crédits à l'économie/PIB	25,0	23,5	22,4	23,7	23,8
Monnaie/M2	59,4	59,9	65,8	70,6	71,4
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,0	22,6	22,4	21,4	22,1
Multiplicateur monétaire	3,1	3,5	3,6	3,5	3,6

* Masse monétaire M2 (2004-2006) suivant la nouvelle définition introduite en 2007 (dépôts des assurances et établissements financiers à la Banque d'Algérie inclus ; dépôts préalables à l'importation au niveau des banques exclus)

* Hors rachat par le Trésor des créances non performantes sur les entreprises déstructurées et/ou dissoutes, le taux de croissance des crédits en 2006 s'établit à 12,16% et à 15,22% en 2007

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**3 109,1**	**4 151,5**	**5 526,3**	**7 382,9**	**10 227,5**
Avoirs intérieurs nets	**-1 949,0**	**-2 988,2**	**-4 191,0**	**-5 653,8**	**-8 302,0**
Crédits à l'État	-915,8	-1 986,5	-2 510,7	-3 294,8	-4 365,7
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,6	0,8	1,3	1,5	1,5
Autres postes nets	-1 033,8	-1 002,5	-1 681,6	-2 360,5	-3 937,8
Base monétaire	**1 160,1**	**1 163,3**	**1 335,3**	**1 729,0**	**1 925,5**
Circulation fiduciaire	882,5	930,3	1 092,1	1 301,3	1 561,7
Dépôts des banques et établ. financiers	277,6	233,0	243,2	427,7	363,8
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**783,2**	**1 042,4**	**1 374,8**	**1 856,6**	**2 844,6**
Avoirs intérieurs nets	**-775,3**	**-1 039,2**	**-1 202,8**	**-1 462,8**	**-2 648,2**
Crédits à l'État	-451,7	-1 070,7	-524,2	-784,1	-1 070,9
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	-0,1	0,2	0,5	0,2	0,0
Autres postes nets	-323,5	31,3	-679,1	-678,9	-1 577,3
Base monétaire	**7,8**	**3,2**	**172,0**	**393,7**	**196,5**
Circulation fiduciaire	94,8	47,8	161,8	209,2	260,4
Dépôts des banques et établ. financiers	-87,0	-44,6	10,2	184,5	-63,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**33,7**	**33,5**	**33,1**	**33,6**	**38,5**
Avoirs intérieurs nets	**66,1**	**53,3**	**40,3**	**34,9**	**46,8**
Crédits à l'État	97,3	116,9	26,4	31,2	32,5
Crédits aux banques	-	-	-		
Base monétaire	**0,7**	**0,3**	**14,8**	**29,5**	**11,4**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	12,0	5,4	17,4	19,2	20,0
Dépôts des banques et établ. financiers	-23,9	-16,1	4,4	75,9	-14,9

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	828,3	923,3	915,7	1026,1	1 189,4
Moyen terme	617,6	747,5	786,4	828,0	910,0
Long terme	89,1	109,0	203,3	351,1	516,1
Total :	**1 535,0**	**1 779,8**	**1 905,4**	**2 205,2**	**2 615,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	7,1	11,5	-0,8	12,1	15,9
Moyen terme	10,5	21,0	5,2	5,3	9,9
Long terme	87,6	22,3	86,5	72,7	47,0
Total :	11,2	15,9	7,1	15,7	18,6
	(En pourcentage du total)				
Court terme	54,0	51,9	48,1	46,5	45,5
Moyen terme	40,2	42,0	41,3	37,5	34,8
Long terme	5,8	6,1	10,7	15,9	19,7
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	859,3	882,4	847,0	988,9	1 201,9
Secteur privé	675,4	897,3	1 057,0	1 216,0	1 413,3
Administration locale	0,3	0,1	1,4	0,3	0,3
Total :	**1 535,0**	**1 779,8**	**1 905,4**	**2 205,2**	**2 615,5**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	8,6	2,7	-4,0	16,8	21,5
Secteur privé	14,8	32,9	17,8	15,0	16,2
Administration locale	0,0	-66,7	1300,0	-78,6	0,0
Total :	**11,2**	**15,9**	**7,1**	**15,7**	**18,6**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	56,0	49,6	44,5	44,8	46,0
Secteur privé	44,0	50,4	55,5	55,1	54,0
Administration locale	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 16/1 : BALANCE DES PAIEMENTS
(évaluée en dollars)

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**11,12**	**21,18**	**28,95**	**30,54**	**34,45**
Balance commerciale	14,27	26,47	34,06	34,24	40,60
Exportations, (f.o.b.)	32,22	46,33	54,74	60,59	78,59
Hydrocarbures	31,55	45,59	53,61	59,61	77,19
Autres	0,67	0,74	1,13	0,98	1,40
Importations, (f.o.b.)	-17,95	-19,86	-20,68	-26,35	-37,99
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,01	-2,27	-2,20	-4,09	-7,59
Crédits	1,85	2,51	2,58	2,84	3,49
Débits	-3,86	-4,78	-4,78	-6,93	-11,08
Revenus des facteurs, net	-3,60	-5,08	-4,52	-1,83	-1,34
Crédits	0,99	1,43	2,42	3,81	5,13
Débits	-4,59	-6,51	-6,94	-5,64	-6,47
Paiements des intérêts	-1,29	-1,03	-0,76	-0,23	-0,19
Autres	-3,30	-5,48	-6,18	-5,41	-6,28
dont: part des associés de compagn. na	-3,12	-4,74	-5,29	3,90	-4,56
Transferts, net	2,46	2,06	1,61	2,22	2,78
Solde du compte de capital	**-1,87**	**-4,24**	**-11,22**	**-0,99**	**2,54**
Compte de capital			-0,01		
Investissements directs (net)	0,62	1,06	1,76	1,37	2,33
Capitaux officiels (net)	**-2,23**	**-3,05**	**-11,89**	-0,77	-0,43
Tirages	2,12	1,41	0,98	0,51	0,84
Amortissements	-4,35	-4,46	-12,87	-1,28	-1,27
Erreurs et omissions (net)	-0,26	-2,25	-1,08	-1,59	0,64
dont: Solde monnaie fiduciaire			-0,13	0,36	
Solde Crédits à court terme			0,06	-1,13	
Solde global	**9,25**	**16,94**	**17,73**	**29,55**	**36,99**
Financement	**-9,25**	**-16,94**	**-17,73**	**-29,55**	**-36,99**
Augmentation des réserves brutes (-)	-8,88	-16,31	-17,73	-28,27	-36,53
Rachats au FMI	-0,37	-0,63	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir				-1,28	-0,46
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	43,11	56,18	77,78	110,18	143,10
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**23,72**	**27,36**	**36,66**	**39,73**	**34,99**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	38,66	54,64	65,85	74,95	99,97

TABLEAU 16/2 : BALANCE DES PAIEMENTS
(évaluée en dinars)

	2004	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**801,41**	**1 553,78**	**2 101,61**	**2 105,49**	**2 190,92**
Balance commerciale	1 029,36	1 942,31	2 473,53	2 363,45	2 589,79
Exportations, (f.o.b.)	2 322,97	3 398,46	3 975,85	4 191,52	5 041,52
Hydrocarbures	2 273,69	3 344,45	3 893,60	4 123,19	4 951,46
Autres	49,28	54,01	82,25	68,33	90,06
Importations, (f.o.b.)	-1 293,61	-1 456,15	-1 502,32	-1 828,07	-2 451,73
Services, hors revenus des facteurs, net	-144,44	-166,80	-159,68	-283,70	-489,74
Crédits	133,55	183,95	187,58	196,74	224,77
Débits	-277,99	-350,75	-347,26	-480,44	-714,51
Revenus des facteurs, net	-259,86	-373,09	-328,89	-127,55	-84,23
Crédits	71,58	104,57	175,38	263,19	330,03
Débits	-331,44	-477,66	-504,27	-390,74	-414,26
Paiements des intérêts	-93,43	-75,49	-55,03	-16,13	-12,28
Autres	-238,01	-402,17	-449,24	-374,61	402,08
dont: part des associés de la compagnie. nat. hydrocarbures	-224,69	-348,01	-384,17	-270,25	
Transferts, net	176,35	151,36	116,65	153,29	175,10
Solde du compte de capital	**-134,50**	**-311,46**	**-813,28**	**-64,46**	**189,09**
Compte de capital		-0,21	-0,32	-0,01	-0,01
Investissement en portefeuille				-0,36	0,00
Investissements directs (net)	44,83	77,76	127,80	95,17	150,98
Capitaux officiels (net)	**-160,39**	**-225,24**	**-865,33**	**-54,02**	**-27,71**
Tirages	152,37	103,57	71,15	35,44	54,10
Amortissements	-312,76	-328,81	-936,48	-89,46	-81,81
Erreurs et omissions (net)	-18,94	-163,77	-75,43	-105,24	65,83
dont : Monnaie fiduciaire				22,34	
dont : Créances à court terme				-75,45	
Solde global	**666,91**	**1 242,32**	**1 288,33**	**2 041,03**	**2 380,01**
Financement	**-666,91**	**-1 242,32**	**-1 288,33**	**-2 041,03**	**-2 380,01**
Augmentation des réserves brutes (-)	-640,25	-1 196,10	-1 288,33	-1 954,94	-2 350,20
Rachats au FMI	-26,66	-46,22	0,00	0,00	0,00
Créances				-86,09	-29,81

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	3 385	3 374	3 572	4 656	7 397
Énergie	158	199	230	305	560
Matières premières	733	706	792	1 245	1 318
Produits semi-finis	3 422	3 845	4 637	6 678	9 502
Équipements Agricoles	157	150	90	137	164
Équipements Industriels	6 681	7 950	8 015	9 361	14 394
Biens de consommation	2 610	2 922	2 830	3 546	4 122
Sous/Total˜ ˜˜˜	**17 146**	**19 146**	**20 166**	**25 928**	**37 457**
Importat. s/paiements + reparat. mater	808	711	515	420	536
˜Total ˜˜˜	**17 954**	**19 857**	**20 681**	**26 348**	**37 993**
Exportations (f.o.b.)					
Alimentation	66	67	73	88	119
Énergie	31 550	45 588	53 608	59 605	77 194
Matières premières	97	136	195	170	334
Produits semi-finis	430	481	765	640	834
Équipements agricoles			1	1	1
Équipements Industriels	50	37	44	46	67
Biens de consommation	15	19	44	35	32
Sous-Total :	**32 208**	**46 328**	**54 730**	**60 585**	**78 581**
Autres	9	6	11	5	9
Total :	**32 217**	**46 334**	**54 741**	**60 590**	**78 590**
dont : exportations hors hydrocarbures˜	667	746	1 132	980	1 386
		(En pourcentage)			
˜En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparât. matériels)					
˜Alimentation	19,7	17,6	17,7	18,0	19,7
Équipement industriel	39,0	41,5	39,7	36,1	38,4
Biens de consommation	15,2	15,3	14,0	13,7	11,0
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	2,1	1,6	2,1	1,6	1,8

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2004	2005	2006	2007	2008
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	12 559,7	19 340,7	22 697,4	25 373,7	30 513,7
dont : Rapatriement des bénéfices	2 501,8	4 009,8	4 624,9	2 989,1	3 593,4
Volume (millions de barils)	326,0	354,3	345,3	339,1	305,5
(millions de tonnes métriques)	41,3	45,0	44,0	43,2	39,2
Prix d'unité (US $ par baril)	38,5	54,6	65,7	74,8	99,9
Condensât					
Valeur (millions US $)	4 878,2	6 307,3	7 268,0	8 498,2	10 089,5
dont : Rapatriement des bénéfices	132,1	156,1	152,7	228,4	221,4
Volume (millions de barils)	120,7	120,9	119,1	114,8	115,8
(millions de tonnes métriques)	13,6	13,8	13,4	12,9	13,0
Prix d'unité (US $ par baril)	40,4	52,1	61,0	74,0	87,2
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	3 029,0	3 940,9	4 756,3	5 838,1	7 310,0
Volume (millions de barils)	90,1	87,6	88,5	77,9	82,3
(millions de tonnes métriques)	10,0	9,5	9,6	9,9	10,4
Prix d'unité (US $ par baril)	33,6	45,0	53,7	74,9	88,8
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	2 583,3	3 337,0	3 626,2	4 545,3	5 708,0
dont : Rapatriement des bénéfices	124,9	245,6	239,3	367,4	364,6
Volume (millions de barils)	55,3	77,0	71,1	81,1	81,5
(millions de tonnes métriques)	6,5	6,5	6,9	7,5	7,5
Prix d'unité (US $ par baril)	46,7	43,3	51,0	56,1	70,0
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	3 757,0	5 337,4	6 383,1	6 725,0	9 092,0
Volume (millions de m3)	40,3	40,3	39,0	39,9	34,6
Volume (billions de BTU)	1 026,5	1 031,6	911,9	934,0	811,6
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	3,7	5,6	7,0	7,2	11,2
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	4 742,9	7 324,6	8 877,0	8 624,8	14 481,4
dont : Rapatriement des bénéfices	359,2	332,2	271,3	311,1	382,6
Volume (milliards de m3)	35,3	39,8	37,8	35,5	39,0
Volume (billions de BTU)	1 355,1	1 494,8	1 416,0	1 325,9	1 462,8
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	3,5	4,9	6,3	6,5	9,9
Recettes totales des hydrocarb.(millions US	**31 550,1**	**45 587,9**	**53 608,0**	**59 605,1**	**77 194,6**
dont : Part des associés de l'entr. nation.	3 117,9	4 743,7	5 288,2	3 896,0	4 562,2
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	39,8	42,4	42,3	42,6	39,5
Autres	60,2	57,6	57,7	57,4	60,5
Condensât	15,5	13,8	13,6	14,3	13,1
Produits pétroliers raffinés	9,6	8,6	8,9	9,8	9,5
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	8,2	7,3	6,8	7,6	7,4
Gaz naturel liquéfié (GNL)	11,9	11,7	11,9	11,3	11,8
Gaz naturel (GN)	15,0	16,1	16,6	14,5	18,8

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2004	2005	2006	2007	2008
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	4,227	2,588	0,402	0,226	0,010
Émissions obligataires	0,000	0,000	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	5,212	4,116	3,894	3,851	3,287
Crédits gouvernementaux directs	1,833	2,192	1,879	2,175	2,073
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	3,379	1,924	2,015	1,676	1,214
Crédits financiers	0,508	0,573	0,636	0,696	0,879
Crédits finan. & crédits-bails	0,402	0,152	0,101	0,276	0,405
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,106	0,421	0,535	0,420	0,474
Crédits commer. non assurés	0,094	0,097	0,030	0,016	0,006
Crédits fournisseurs	0,094	0,097	0,030	0,016	0,006
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	11,370	9,111	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	9,971	8,153	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	1,399	0,958	0,000	0,000	0,000
Total dette à M. & L. terme	**21,411**	**16,485**	**5,062**	**4,889**	**4,282**
Total dette à court terme *	0,410	0,707	0,550	0,717	1,304
Total dette extérieure	**21,821**	**17,192**	**5,612**	**5,606**	**5,586**

* D'une durée initiale d'une année et moins